



Bulletin Officiel

N° 4606 Mardi 20 Mai 2014

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUE DU CMF

REPRISE DE LA COTATION DES ACTIONS SOPAT	2
REPRISE DE LA PROCEDURE DE MAINTIEN DE COURS PORTANT SUR LES ACTIONS SOPAT	3

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOPAT	4
ONE TECH HOLDING	5
ASSURANCES SALIM	6

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

ADWYA – AGO -	7
BANQUE DE FINANCEMENT DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES – BFPME – AGO -	8
SOMOCER – AGO -	9
SOMOCER – AGE -	9
UNION DE FACTORING – AGO -	10

PROJET DE RESOLUTIONS AGO - AGE

UNION DE FACTORING – AGO -	11-12
----------------------------	-------

INFORMATIONS POST AGO

STAR – AGO -	13-18
--------------	-------

EMISSION D' ACTIONS CORRELATIVE A LA TRANSFORMATION DE LA FORME JURIDIQUE DE MUTUELLE EN SOCIETE ANONYME

ASSURANCES MUTUELLE ITTIHAD - AMI ASSURANCES -	19-25
--	-------

EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRES

EMPRUNT OBLIGATAIRE « AIL 2014-1 »	26-29
------------------------------------	-------

COURBE DES TAUX

30

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

31-32

ANNEXE I

- OFFRE A PRIX FERME - OPF - ET ADMISSION AU MARCHE ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIETE MAGHREB INTERNATIONAL PUBLICITE « MIP

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETEES AU 31/12/2013

- ASSURANCES CARTE VIE
- SOMOCER
- ASSAD
- FCP SAFA

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETEES AU 31/12/2013

- ASSAD

ANNEXE IV

ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETEES AU 31/03/2014

- CAP OBLIG SICAV
- TUNISO-EMIRATIE SICAV
- SICAV SECURITY

AVIS DU CMF

Le Conseil du Marché Financier informe les actionnaires de la société SOPAT et le public que le commissaire aux comptes de ladite société, après avoir procédé aux travaux de vérifications rendus nécessaires suite aux informations portées à sa connaissance pouvant avoir un impact sur la situation financière de la société et sur le cours de ses titres, a remis en date du 26 mars 2014, un rapport portant sur les irrégularités commises par la SOPAT consistant en un lissage progressif de ses résultats d'année en année, ayant mené à une majoration indue de sa situation nette au 31 décembre 2012, d'un montant de 16 982 661 dinars dont 2 919 884 dinars concerne le seul exercice 2012.

Il convient de signaler que dans le cadre du protocole d'accord et des avenants y afférent, portant sur la cession de 51% du capital de la société Gallus Finance Holding (qui est propriétaire de 65,429% du capital de la SOPAT) et qui ont été signés entre le Groupe Lahmar (en sa qualité de cédants) et le Groupe Rose Blanche (en sa qualité de cessionnaire), les cédants autorisent le cessionnaire à retrancher du prix de vente en vue de les reverser dans les comptes de la SOPAT, toutes sommes dégagées par le commissaire aux comptes relatives aux différents postes de l'actif et du passif de la société et ce, afin de rétablir ses équilibres financiers.

En application des termes du protocole d'accord sus mentionné et des avenants y afférent, et sur la base du rapport sus visé remis par le commissaire aux comptes, le Groupe Rose Blanche a informé le CMF avoir retenu et versé dans les comptes de la société SOPAT le montant de 16 698 660,342 dinars dont 9 522 000,000 dinars sous la forme de Compte Courant Associés. Cette inscription en Compte Courant Associés sera maintenue jusqu'à la récupération, dans les jours qui suivent, par le Groupe Rose Blanche des traites déposées chez l'avocat pour le compte des Frères Lahmar, matérialisant le règlement de la cession du bloc des titres Gallus Finances Holding, date à partir de laquelle la Direction Générale de la société SOPAT s'engage à virer ledit montant aux comptes destinés à rétablir la situation financière de la société.

Ayant eu passation, à son profit, du pouvoir relatif à la gestion de la société SOPAT au cours du mois d'avril 2014, le Groupe Rose Blanche affirme rester très confiant quant à l'avenir de la société et son potentiel de développement.

Selon les responsables du Groupe Rose Blanche, l'ensemble des opérations de régularisation ci-dessus indiquées permettraient de :

- Rétablir les équilibres financiers de la société ;
- Réorganiser les structures de gestion ;
- Réaliser dans les meilleures conditions possibles, le programme d'investissement envisagé en vue d'améliorer sensiblement les performances de l'outil de production qui n'est exploité actuellement qu'à hauteur de 50% de sa capacité.

En conséquence, **la cotation de la valeur SOPAT reprendra le lundi 19 mai 2014**. Il en est de même pour **la procédure de maintien de cours qui reprendra à la même date jusqu'au jeudi 05 juin 2014 inclus** et ce, conformément à la décision du CMF n° 21 en date du 16 mai 2014.

AVIS DU CMF

PROCEDURE DE MAINTIEN DE COURS

REPRISE DE LA PERIODE DE SOUMISSION DES SOCIETES MEDIGRAIN, LES MINOTERIES DES CENTRE ET SAHEL REUNIES -MCSR- ET Mr KAMEL BELKHIRIA A LA PROCEDURE DE MAINTIEN DE COURS PORTANT SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE DE PRODUCTION AGRICOLE DE TEBOULBA -SOPAT SA-

Le Conseil du Marché Financier,

Vu la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, notamment l'article 51,

Vu le Règlement Général de la Bourse, notamment les articles 166 à 170,

Vu la décision du Conseil du Marché Financier en date du 5 mars 2014 de soumettre les sociétés MEDIGRAIN, Les Minoteries des Centre et Sahel Réunion -MCSR- et Mr Kamel Belkhiria, acquéreurs de la part de 51% du capital de la société « Gallus Holding Finance » (qui est propriétaire de 65,429% du capital de la Société de Production Agricole de Téboulba -SOPAT SA-), à une procédure de maintien de cours visant le reste des actions composant le capital de la SOPAT, appartenant aux actionnaires, personnes physiques et morales, qui possèdent individuellement au plus 5% du capital de ladite société et ce, dans les conditions suivantes :

- Cours à maintenir : D. 2,680 ;
- Nombre des actions visées : 4 492 040 actions ;
- Période de maintien de cours : 15 séances de bourse, allant du 11 mars 2014 au 1er avril 2014 inclus.

Vu la décision du Conseil du Marché Financier en date du 12 mars 2014 de suspendre la cotation de la valeur SOPAT, et de reporter la période de la procédure de maintien de cours, à partir du mercredi 12 mars 2014 à une date ultérieure qui sera fixée par décision,

Vu la décision du Conseil du Marché Financier en date du 16 mai 2014 de reprendre la cotation des actions de la SOPAT à partir du 19 mai 2014.

Décide de reprendre la période de soumission à la procédure de maintien de cours visant le reste des actions composant le capital de la SOPAT SA, appartenant aux actionnaires, personnes physiques et morales, qui possèdent individuellement au plus 5% du capital sur les actions de la SOPAT et ce, **à partir du lundi 19 mai 2014 jusqu'au jeudi 05 juin 2014** inclus.

A l'expiration de la période de maintien de cours des actions de la SOPAT, Mena Capital Parters -MCP- en sa qualité d'intermédiaire en bourse chargé de l'achat des titres offerts dans le cadre de la procédure de maintien de cours, communiquera le résultat de l'opération à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis qui procèdera à sa publication sur son Bulletin Officiel.

AVIS DES SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

**SOCIETE DE PRODUCTION AGRICOLE TEBOULBA
-SOPAT SA**

Siège social : Avenue de 23 janvier- BP 19- 5080 Téboulba

La Société de Production Agricole Teboulba "SOPAT" porte à la connaissance de ses actionnaires et du public, les informations qui suivent :

Depuis sa prise en charge de la gestion de la société, et avec le soutien total du groupe Rose Blanche (RBG), auquel appartient désormais, la société GALLUS, société mère de la SOPAT, la direction générale a mené un ensemble d'actions qui lui ont permis de mieux évaluer la structure de gestion de la société et le niveau de suffisance de ses moyens matériels et humains.

La direction générale de la SOPAT a pris conscience des défis qu'elle a à relever et a commencé à prendre les mesures nécessaires, non seulement pour redresser la société, mais aussi et surtout pour en faire, au plus tôt, une société performante. Les résultats réalisés par la société jusqu'à ce jour, (corrigés suite aux récents redressements exigés par le commissaire aux comptes), ne modifient en rien, la volonté et la capacité de la direction générale à redresser la situation.

La société dispose d'un outil de production suffisant, mais qui était exploité très en deçà de sa capacité. Ainsi et avec le redressement de la trésorerie de la société suite au dédommagement obtenu et tel que cité dans le communiqué du CMF, d'une part, et des synergies attendues de l'implication du groupe RBG dans la stratégie de développement de la société, d'autre part, la direction générale de la SOPAT reste confiante quant à l'amélioration sensible de l'activité de la société et de sa rentabilité à court terme.

L'expérience du groupe RBG dans la réussite du redressement des sociétés qu'il a acquises au cours des dernières années, constitue un indicateur de sa capacité à en faire de même pour la SOPAT.

Par ailleurs, et étant consciente de l'énorme retard accusé par ses prédécesseurs dans la communication des états financiers de la société, l'actuelle direction générale s'efforce depuis quelques semaines à mettre à jour la comptabilité, de manière à permettre au commissaire aux comptes d'achever son examen de la situation intermédiaire au 30 juin 2013, suspendue suite aux irrégularités qu'il a relevées et dont il a fait part au CMF. Egalement, tous les moyens sont déjà mis en place pour arrêter au plus tôt, les états financiers au 31 décembre 2013. L'objectif visé est de rattraper rapidement le retard actuel et de respecter à l'avenir les obligations légales, en matière de communication financière, non seulement au niveau des délais, mais aussi, au niveau de la complétude et de la transparence.

La direction générale voudrait enfin, exprimer son engagement total à tenir informés à temps, l'ensemble des actionnaires de la SOPAT et le public des principaux événements de la société et ne manquerait pas d'organiser, dans ce sens, toute rencontre d'information qui serait utile à ce titre.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DES SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

ONE TECH HOLDING

Siège Social: Rue Lac Lochness-Imm les Arcades Tour A- Les Berges du Lac –Tunis-Tunisie

One Tech Holding distribue un dividende de 0,210 Dinars par action

L'assemblée générale ordinaire de « One Tech Holding » s'est tenue le 15 mai 2014 et a approuvée les états financiers de la société de l'année 2013, faisant ressortir un résultat net de l'ensemble consolidé de 43,3 MDT en progression de 124% par rapport à son niveau pro-forma de 19,3 MDT en 2012.

L'assemblée générale a également approuvée la distribution d'un dividende de 0,210 dinars par action, soit en augmentation de 10,82% par rapport au coupon prévu par le prospectus d'introduction en bourse. Le détachement du coupon de dividende aura lieu en date du 16 Juin 2014.

Sur le plan opérationnel, le groupe One Tech consolide son positionnement dans l'activité câble en se développant sur de nouveaux marchés au moyen orient et en Afrique. Le Pole mécatronique renforce son activité dans l'automobile en Europe en affichant une progression de 24%, et enfin le pole ICT a fait progresser ces activités en Tunisie et dans le Maghreb en enregistrant une évolution de 19,5%. Le groupe a enfin réalisé 72% de ces revenus sur les marchés d'exportations.

Par ailleurs, l'assemblée a pris acte du franchissement du seuil de 5% par le CTKD et a décidé de nommer cet actionnaire en tant que nouvel administrateur au sein d'OTH.

Enfin, les prévisions pour l'année 2014 portent sur une importante progression des revenus pour atteindre 482Mdt et sur un résultat net consolidé de 31 MDT. Les projets de développement externes déjà concrétisés concernent la création d'une société d'injection plastique au Maroc au niveau de la zone franche de Tanger pour un investissement de 10 MDT, et la création en côte d'ivoire, d'une société de services spécialisée dans les TIC avec un investissement de 1 MDT.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

AVIS DES SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

ASSURANCES SALIM

Siège social : Immeuble ASSURANCES SALIM. Lot AFH BC5. Centre Urbain Nord –Tunis -1003.

La société « ASSURANCES SALIM » informe ses actionnaires et le public que son conseil d'administration a décidé, lors de sa réunion du 20 Mai 2014 :

- De nommer Mme Dalila KOUBAA Née BADR au poste de Directeur Général de la société à compter du 1^{er} Juin 2014.
- De convoquer une Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 10 Juin 2014 à laquelle il proposera la distribution d'un dividende de 0.850 D par action au titre de l'exercice 2013 soit un taux de 17% du nominal.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE ADWYA

Siège social : Route de la Marsa, Km 14, B.P. 658- 2070 LA MARSA.

Le conseil d'administration de la société ADWYA réuni le mardi 06 Mai 2014 informe les actionnaires de la société que Assemblée Générale Ordinaire se tiendra **le jeudi 05 juin 2014 à 9.30 h** au siège social de l'institut Arabe des Chefs d'Entreprise (IACE), Boulevard Principal 2053 Les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport d'activité présenté par le Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2013.
2. Lecture des rapports du Commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2013.
3. Approbation des états financiers au 31 décembre 2013.
4. Approbation des conventions réglementées.
5. Quitus aux Administrateurs,
6. Renouvellement et/ou Nomination de nouveaux Administrateurs.
7. Affectation du résultat de l'exercice 2013,
8. Approbation du programme d'investissement complémentaire 2014 et autorisation de l'engagement des crédits.
9. Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration et des membres du comité permanent d'audit.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

**Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises
-BFPME-**

Siège social : 34 , rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV Tunis-

Messieurs les actionnaires de la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises sont invités à se réunir le vendredi 23 mai 2014 à 9H au siège de la Banque, situé au 34 rue Hédi KARRAY, Centre Urbain Nord, El Menzah IV, Tunis, en une Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de la convention de prêt conclue en date du 8 avril 2014 entre la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises (BFPME) et le Fonds Arabe de Développement Economique et Social (FADES) destiné à la contribution au financement des PME du secteur privé en Tunisie, garanti par l'Etat Tunisien, d'un montant de 20 millions de dollars américain avec un taux d'intérêt de 2%, et un taux de couverture du risque de change de 2 à 3%, remboursable sur 10 ans et demi dont 3 ans de délai de grâce à compter de la date du premier tirage, et approbation de sa signature par le Président Directeur Général de la BFPME avec tous les documents et engagements y afférents.
2. Ratification de la cooptation faite par le conseil d'administration lors de sa réunion du 28 février 2014 de nommer Mme Souhir TAKTAK, administrateur représentant l'Etat Tunisien en qualité de Président Directeur Général en remplacement de M. Khalil AMMAR.
3. Ratification de la cooptation d'administrateurs au conseil d'administration.

Tout actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire au moyen d'une procuration écrite à présenter le jour de l'Assemblée ou à déposer au siège de la Banque cinq jours avant la date de l'Assemblée.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE MODERNE DE CERAMIQUE

« SOMOCER »

SIEGE SOCIAL: MENZEL HAYET ZERAMDINE MONASTIR -TUNISIE

Les actionnaires de la société SOMOCER sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 19 juin 2014 à 15 heures à l'hôtel Regency à Gammarth, Tunis, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013,
2. Lecture du rapport général des co-commissaires aux comptes relatif aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2013,
3. Lecture du rapport spécial des co-commissaires aux comptes sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,
4. Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2013
5. Affectation du résultat,
6. Approbation des opérations prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,
7. Fixation du montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2013,
8. Quitus aux administrateurs,
9. Nomination des commissaires aux comptes,
10. Pouvoir pour formalités.

Les documents relatifs à ladite Assemblée sont mis, dans les temps réglementaires, à la disposition des actionnaires au siège de la société SOMOCER

2013 - AS - 1379

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

SOCIETE MODERNE DE CERAMIQUE

« SOMOCER »

SIEGE SOCIAL: MENZEL HAYET ZERAMDINE MONASTIR -TUNISIE

Les actionnaires de la société SOMOCER sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le jeudi 19 juin 2014 à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à l'hôtel Regency à Gammarth, Tunis, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Augmentation du capital social de la société par incorporation de réserves
Modification de l'article 6 des statuts
Pouvoirs pour formalités.

Les documents relatifs à ladite Assemblée sont mis, dans les temps réglementaires, à la disposition des actionnaires au siège de la société SOMOCER

2013 - AS - 1380

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

UNION DE FACTORING
- UNIFACTOR -
Siège Social : Ennour Building Centre Urbain Nord Tunis

Messieurs les actionnaires de la Société Union de Factoring “**UNIFACTOR**” sont convoqués à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire le vendredi 23 Mai 2014 à partir de 9 Heures au siège de la Société sis à Ennour Building Centre Urbain Nord Tunis (6ème Etage) à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture des rapports du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2013.
- Examen des états financiers relatifs à l'exercice 2013.
- Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les opérations visées par l'article 200 et suivants du CSC.
- Quitus aux administrateurs.
- Fixation des jetons de présence au titre de l'exercice 2013.
- Fixation de la rémunération des membres du comité exécutif de crédit, du comité permanent d'audit Interne et du Comité de Risques au titre de l'exercice 2013.
- Affectation de résultats.
- Questions diverses.

Les documents destinés à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège de la Société et ce durant le délai légal.

AVIS DES SOCIETES

Projet de résolutions AGO

UNION DE FACTORING
- UNIFACTOR -
Siège Social : Ennour Building Centre Urbain Nord Tunis

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 23 mai 2014.

Première résolution :

L'Assemblée Générale après avoir entendu lecture des rapports du Conseil d'administration et des commissaires aux comptes, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers de la Société arrêtés au 31/12/2013 tels qu'ils sont présentés.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à.....

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes établi conformément aux dispositions des articles 200 suivants du Code des sociétés Commerciales et l'article 29 de la loi 2001-65, approuve les opérations qui y sont mentionnées.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à.....

Troisième résolution :

L'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserves aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2013.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à.....

Quatrième résolution :

L'Assemblée Générale décide d'allouer au Conseil d'administration des jetons de présence au titre de l'exercice 2013 d'un montant égal à Dinars net par administrateur.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à.....

Cinquième résolution :

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'allouer une rémunération nette de Dinars pour chaque membre du Comité Exécutif de Crédit, du Comité Permanent d'Audit Interne, et du Comité de Risques au titre de l'année 2013.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à.....

Sixième résolution :

L'Assemblée Générale approuve la modification comptable de 1.182.955 D générée par l'application de la circulaire 2013-21 du 30-12-2013 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, dont l'objectif est l'amélioration du taux de couverture des actifs classés. Par conséquent les montants de 740.000 D logés dans le compte réserves pour risques généraux constituées lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui a statué sur l'exercice 2006 et qui ont pour l'objet l'amélioration et la consolidation de la couverture des risques deviennent disponible et peut faire l'objet de distribution.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à.....

- Suite -**Septième résolution :**

L'Assemblée Générale approuve l'affectation des résultats bénéficiaires, telle que proposée par le Conseil d'Administration comme suit :

Bénéfices de l'exercice 2013	+2 376 898,423
Modification comptable	-1 182 955,000
Résultats Reportés 2012	+953 064,649
Résultats distribuables	+2 147 008,072
Réserves légales 5% x 2 147 008,072	-107 350,404
Reliquat	2 039 657,668
Réserves pour risques Généraux	+740 000,000
Réserves pour réinvestissements Exonérés 2013	-1 330 000,000
Réserves pour Fonds social	-20 000,000
Dividendes (5%)	-750 000,000
Résultats reportés 2013	679 657,668

Les dividendes au titre de l'exercice 2013 sont fixés à 0,250 Dinars par action soit 5% du nominal. Les dividendes seront mis en paiement dès l'accomplissement des formalités légales soit au plus tard la deuxième quinzaine du mois de juillet 2014.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à.....

Huitième résolution :

Tous les pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou à son mandataire pour effectuer tout dépôt ou publication prévus par la loi.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

AVIS DES SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO

**La Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances
-STAR-**

Siège social : Square Avenue de Paris -1025- Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 14 mai 2014, la société STAR publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres.

1. Les résolutions adoptées :

Première Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et des rapports général et spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2013, approuve le rapport du Conseil d'Administration, les comptes et les états financiers arrêtés au 31/12/2013 tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les conventions mentionnées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux opérations prévues par les articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire Donne quitus entier et sans réserve aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2013.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

- Suite -

Quatrième Résolution

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter résultat de l'exercice 2013 comme suit :

Résultat 2013	18 740 071 127
Résultats reportés	65 308 343 751
Total	84 048 414 878
Réserves Fonds Social	1 500 000 000
Reliquat	82 548 414 878
Dividendes	4 153 847 400
Report à nouveau	78 394 567 478

En conséquence, il sera servi un dividende de **1,800 DT par action**. Ces dividendes seront mis en paiement à compter du **02 juin 2014** auprès des intermédiaires en bourse et des teneurs des comptes dépositaires des titres pour les titres qui y sont déposés et à la Société Tunisienne de Banque pour les titres non déposés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Cinquième Résolution

Le Conseil d'Administration a coopté :

- Monsieur Kamel ABDELJAOUED en tant qu'administrateur représentant l'Etat Tunisien en remplacement de madame Lamia BEN MAHMOUD,
- Monsieur Abdelwaheb NECHI en tant qu'administrateur représentant la Société Tunisienne de Banque en remplacement de madame Samira GHRIBI,
- Monsieur Mohamed ROUAI en tant qu'administrateur représentant la Banque Centrale de Tunisie en remplacement de monsieur Mahmoud BENREGAYA.

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie cette cooptation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Sixième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe à 7.200 DT le montant brut annuel des jetons de présence à allouer à chaque membre du Conseil d'Administration, le même montant sera alloué aux administrateurs membres du comité permanent d'audit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

- Suite -

Septième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire nomme pour une période de trois années qui prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2016 les administrateurs suivants:

- Cinq membres représentant l'Etat Tunisien et Entreprises Publiques :

- Monsieur Lassaad ZARROUK
- Monsieur Kamel ABDELJAOUED
- Madame Najoua KHRAEIF
- Monsieur Abdelwaheb NECHI
- Monsieur Mohamed ROUAI

- Cinq membres représentant Groupama SA:

- Monsieur Christian COLLIN
- Monsieur Dominique UZEL
- Monsieur Jean-François LEMOUX
- Monsieur Habib KARAOULI
- Madame Cécile DAUBIGNARD

- Deux membres représentant les privés :

- Monsieur Rached HORCHANI
- Monsieur Ezzeddine EL KADHI

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Huitième Résolution

Sur proposition du comité permanent d'audit, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat du cabinet « HLB GSAudit & Advisory » comme co-commissaire aux comptes de la Société Tunisienne d'Assurance et de Réassurance pour un mandat de trois ans 2014, 2015 et 2016 soit une période venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Neuvième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs à monsieur le Président Directeur Général et/ou à son représentant légal pour effectuer toutes les formalités d'enregistrement de dépôts et de publication prévues par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

- Suite -

2 - Le bilan après affectation du résultat :**Bilan après affectation du résultat au 31/12/2013**

(chiffres arrondis en dinars)

ACTIF		au 31/12/2013			au 31/12/2012
		brut:	amortissements et provisions:	net:	net:
AC1	Actifs incorporels				
AC12	Concessions, brevets, licences, marques	2 019 256	1 682 304	336 952	396 922
		2 019 256	1 682 304	336 952	396 922
AC2	Actifs corporels d'exploitation				
AC22	Autres installations, outillage et mobilier	12 334 230	9 688 310	2 645 920	2 331 097
		12 334 230	9 688 310	2 645 920	2 331 097
AC3	Placements				
AC31	Terrains et constructions	25 638 333	4 229 155	21 409 178	16 284 862
AC311	Terrains et constructions d'exploitation	19 027 094	2 584 316	16 442 777	11 195 302
AC312	Terrains et constructions hors exploitation	6 611 239	1 644 839	4 966 400	5 089 560
AC32	Placements dans les entreprises liées et participations	77 219 826	11 463 516	65 756 310	64 443 664
AC323	Parts dans les entreprises avec un lien de participation	77 219 826	11 463 516	65 756 310	64 443 664
AC33	Autres placements financiers	539 459 390	4 010 990	535 448 400	530 088 545
AC331	Actions, autres titres à revenu variable	32 468 409	3 296 923	29 171 485	29 809 977
AC332	Obligations et autres titres à revenu fixe	453 055 852	650 502	452 405 350	446 241 450
AC334	Autres prêts	7 090 796	63 565	7 027 231	5 601 673
AC336	Autres	46 844 334		46 844 334	48 435 445
AC34	Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	5 512 848		5 512 848	5 428 118
		647 830 397	19 703 661	628 126 736	616 245 189
AC5	Part des réassureurs dans les provisions techniques				
AC510	Provision pour primes non acquises	8 980 593		8 980 593	8 968 429
AC531	Provision pour sinistres (non vie)	39 578 544		39 578 544	31 575 206
AC541	Provision pour participation aux bénéfices et	3 474 538		3 474 538	974 180
		52 033 675	0	52 033 675	41 517 814
AC6	Créances				
AC61	Créances nées d'opérations d'assurance directe	125 780 014	45 490 088	80 289 925	71 860 702
AC611	Primes acquises et non émises	17 315 125		17 315 125	15 474 023
AC612	Autres créances nées d'opération d'assurance directe	86 928 776	40 302 538	46 626 238	42 601 277
AC613	Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	21 536 112	5 187 550	16 348 563	13 785 402
AC62	Créances nées d'opérations de réassurance	12 123 876	6 364 476	5 759 400	7 538 243
AC63	Autres créances	8 558 615	361 937	8 196 678	6 906 414
AC631	Personnel	185 715	9 519	176 196	194 035
AC632	Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	6 009 700		6 009 700	4 734 552
AC633	Débiteurs divers	2 363 200	352 419	2 010 781	1 977 827
		146 462 505	52 216 501	94 246 004	86 305 359
AC7	Autres éléments d'actif				
AC71	Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	38 195 192		38 195 192	23 254 447
AC72	Charges reportées	3 522 135		3 522 135	3 135 253
AC721	Frais d'acquisition reportés	3 522 135		3 522 135	3 135 253
AC73	Comptes de régularisation Actif	18 519 461		18 519 461	18 968 587
AC731	Intérêts et loyers acquis non échus	16 976 808		16 976 808	16 824 005
AC732	Estimations de réassurance	60 400		60 400	32 640
AC733	Autres comptes de régularisation	1 482 252		1 482 252	2 111 942
AC74	Ecart de conversion	1 014 195		1 014 195	685 051
AC75	Autres			0	
		61 250 984	0	61 250 984	46 043 338
Total de l'actif		921 931 046	83 290 776	838 640 269	792 839 720

- Suite -

Bilan après affectation du résultat au 31/12/2013

(chiffres arrondis en dinars)

CAPITAUX PROPRES ET LE PASSIF		31/12/2013	31/12/2012
CAPITAUX PROPRES:			
CP1	Capital social ou fonds équivalent	23 076 930	23 076 930
CP2	Réserves et primes liées au capital	142 148 824	140 444 179
CP3	Rachat d'actions propres		
CP4	Autres capitaux propres	1 926 258	121 930
CP5	Résultat reporté	78 394 567	67 112 672
Total capitaux propres après affectation du résultat		245 546 579	230 755 710
PASSIF:			
PA2	Provisions pour autres risques et charges		
PA23	Autres provisions	1 412 000	1 058 000
		1 412 000	1 058 000
PA3	Provisions techniques brutes		
PA310	Provision pour primes non acquises	57 635 930	50 765 239
PA320	Provision d'assurance vie	31 065 535	23 944 793
PA330	Provision pour sinistres (vie)	5 520 862	4 608 790
PA331	Provision pour sinistres (non vie)	390 651 102	377 709 888
PA340	Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes (vie)	230 957	256 009
PA341	Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes (non vie)	9 616 108	8 346 541
PA350	Provision pour égalisation et équilibrage	242 000	247 172
PA361	Autres provisions techniques (non vie)	17 630 860	19 454 094
		512 593 355	485 332 527
PA5	Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	18 744 324	20 042 942
PA6	Autres dettes		
PA61	Dettes nées d'opérations d'assurance directe	16 271 358	14 813 934
PA62	Dettes nées d'opérations de réassurance	14 070 868	13 311 432
PA63	Autres dettes	23 681 810	22 957 597
PA631	Dépôts et cautionnements reçus	3 558 483	3 478 746
PA632	Personnel	4 255 575	3 887 185
PA633	Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	4 752 815	4 497 400
PA634	Créditeurs divers	11 114 937	11 094 266
		54 024 036	51 082 963
PA7	Autres passifs		
PA71	Comptes de régularisation Passif	4 990 170	3 576 942
PA711	Estimations de réassurance		
PA712	Autres comptes de régularisation Passif	4 990 170	3 576 942
PA72	Ecart de conversion	1 329 805	990 636
		6 319 976	4 567 578
Total du Passif		593 093 690	562 084 010
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF		838 640 269	792 839 720

- Suite -

3 - L'état d'évolution des capitaux propres :(chiffres
arrondis en
dinars)

	Capital Social	Primes d'émission	Réserves Légales	Réserves Investissement exonéré	Réserves spéciales de Réévaluation légale	Fonds Social	Autres réserves	résultat reporté	résultat de l'exercice 2013	Total
Soldes au 31/12/2013 avant affectation du résultat	23 076 930	126 623 070	2 307 693	1 363 335	1 926 258	7 404 726	2 950 000	65 308 344	18 740 071	249 700 427
Affectation du résultat selon la décision de l'A.G.O du 14/05/2014						1 500 000		13 086 223	-14 586 223	0
Dividendes distribués									-4 153 848	-4 153 848
Soldes au 31/12/2013 après affectation du résultat	23 076 930	126 623 070	2 307 693	1 363 335	1 926 258	8 904 726	2 950 000	78 394 567	0	245 546 579

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D' ACTIONS CORRELATIVE A LA TRANSFORMATION DE LA FORME JURIDIQUE DE MUTUELLE EN SOCIETE ANONYME

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

ASSURANCES MUTUELLE ITTIHAD -AMI ASSURANCES -

Siège Social : 15, Rue de Mauritanie, 1002 Tunis

Décision à l'origine de l'émission

Autorisation de la transformation juridique

L'AGE du 29/06/2013, a approuvé la restructuration de l'AMI Assurances et le principe de transformation de sa forme juridique de mutuelle en société anonyme et ce, suite aux discussions et négociations réalisées au sein des structures de direction de l'AMI Assurances, en concertation et coordination avec le Comité Général des Assurances (conformément aux termes du rapport du Conseil d'Administration de l'AMI Assurances soumis pour approbation à l'AGE du 28/12/2013).

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 28/12/2013*, a décidé dans sa 2ème résolution, la transformation de la forme juridique d'AMI Assurances de mutuelle en société anonyme, régie par le Code des Sociétés Commerciales, ses statuts et le Code des Assurances, et a délégué au Conseil d'Administration les pouvoirs d'achever la procédure légale exigée pour la transformation de l'AMI Assurances particulièrement la publication des nouveaux statuts, l'organisation des souscriptions au capital social, la convocation de l'AGE de la société transformée ainsi que l'obtention des autorisations si nécessaire.

Le Comité Général des Assurances, après avoir exposé le cas de la transformation de la forme juridique de l'AMI Assurances de mutuelle en société anonyme à son collège réuni le 28/04/2014, a décidé qu'il ne voyait aucune objection à ladite transformation.

Autorisation de conversion du fonds commun en capital social

Le Conseil d'Administration, réuni le 10/12/2013, a proposé de convertir le montant du fonds commun arrêté fin décembre 2012 et tel qu'il sera actualisé à la date du 28/12/2013, pour la constitution du nouveau capital social, à répartir entre les adhérents figurant dans une liste nominative qui sera arrêtée à la date du 28/12/2013.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 28/12/2013, a décidé dans sa 4ème résolution, la conversion du fonds commun en capital social, à répartir entre tous les adhérents figurant dans la liste initialement arrêtée au 28/12/2013, et telle qu'elle sera mise à jour ultérieurement.

Autorisation de rallonger la période d'adhésion

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 28/12/2013, a décidé dans sa 8ème résolution, de fixer au 31 janvier 2014 la date limite, pour les assurés qui disposent d'une police d'assurance valide à la date du 28/12/2013, afin de régulariser leur situation en payant le droit d'adhésion, ce qui leur procure légalement la qualité d'adhérent.

- Suite -

Fixation du nouveau capital social de l'AMI Assurances SA

Le Conseil d'Administration d'AMI Assurances, réuni le 10/12/2013, a décidé d'atteindre un capital minimum de 10 millions DT, tel qu'est exigé par la législation en vigueur régissant le secteur des assurances, réparti sur des actions de valeur nominale égale à 1 DT.

Après l'opération de conversion du fonds commun, le reliquat du montant du capital social nécessaire pour atteindre au moins le capital minimum, sera constitué au moyen d'une souscription au capital, réservée aux assurés, (adhérents et non adhérents) de la société et d'une opération d'incorporation de réserves.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 28/12/2013, a décidé dans sa 5ème résolution, que l'ensemble des assurés à la date du 28/12/2013 participeront à ladite souscription.

La souscription au capital social pour atteindre au moins le capital minimum légal, sera ouverte :

- Aux assurés à la date du 28/12/2013, adhérents et non adhérents,
- Au personnel de l'AMI Assurances,
- A l'UGTT
- Aux agents Généraux.

L'AGE du 28/12/2013 a approuvé les pourcentages réservés aux différentes catégories tels que prévus par le Conseil d'Administration du 10/12/2013 et a délégué au Conseil d'Administration le pouvoir de fixer définitivement ces pourcentages.

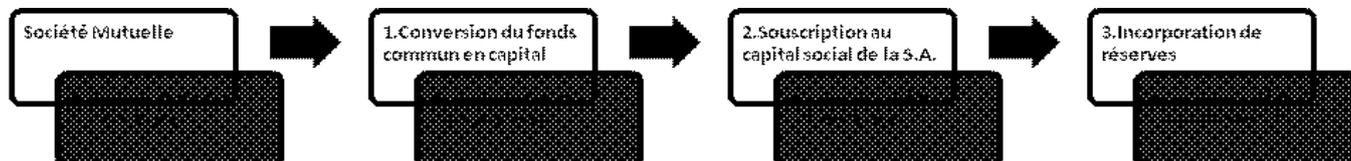
Fixation du nombre définitif des adhérents

Le Procès Verbal de l'huissier notaire, établi à la date du 27/12/2013, a validé la liste des adhérents arrêtée à cette date, contenant 68 688 adhérents.

Suite au rallongement de la période d'adhésion au 31/01/2014, le Procès Verbal de l'huissier notaire, établi à cette date, a validé la liste des adhérents arrêtée à cette même date, ayant procédé à la régularisation de leur situation. Cette liste contient désormais 20 832 nouveaux adhérents.

Après des opérations de vérification réalisées par AMI Assurances, les adhérents et les agents généraux, le Procès Verbal de l'huissier notaire, établi à la date du 10/04/2014, a validé la liste définitive des adhérents arrêtée à la date du 31/01/2014, contenant 86 757 adhérents.

Ainsi, la constitution du capital social d'AMI Assurances suite à l'opération de transformation de sa forme juridique de mutuelle en société anonyme se fera en trois étapes:



La conversion du fonds commun en capital de 1 735 140 DT composé de 1 735 140 actions, de nominal de 1 DT :

La valeur finale du fonds commun, constituée de la somme des adhésions acquittées jusqu'au 31/01/2014, suivant la décision de l'AGE du 28/12/2013, est de 1 735 140 DT. Ce montant sera converti en actions de nominal de 1 DT, à répartir entre tous les adhérents d'AMI Assurances, adhérents qui disposent d'une police d'assurance valide à la date du 28/12/2013 et ayant payé le droit d'adhésion de 20 DT.

Au 31 janvier 2014, ce montant a atteint les 1 735 140 DT du fait que l'AGE ait décidé de rallonger la période d'adhésion à cette date, et ce uniquement pour les assurés qui disposent d'une police d'assurance valide à la date du 28 décembre 2013, mais qui n'ont pas payé le droit d'adhésion. Ces derniers ont été appelés à se présenter pour régulariser leur situation et pouvoir bénéficier de la conversion du fonds commun en capital social, avant la date limite.

- Suite -

STRUCTURE DU FONDS COMMUN		AGE Du 28/12/2013	CONSTITUTION DU CAPITAL SOCIAL	
Nombre d'adhérents	86 757		DECISION DE TRANSFORMATION DE MUTUELLE EN	Création d'actions
Montant de l'adhésion unitaire	20 DT	Valeur par action (nominal)		1 DT
Montant total du fonds commun	1 735 140 DT	SOCIETE ANONYME	Capital initial (conversion fonds commun)	1 735 140 DT
			Nombre d'actionnaires	86 757
			Prime d'émission	29 830 000 DT
			Nombre d'actions octroyées / actionnaire	20 actions

La souscription au capital en numéraire :

La souscription en numéraire au capital pour un montant de 1 570 000 DT se fera par l'émission de 1 570 000 actions émises à 20 DT chacune, de nominal de 1 DT et une prime d'émission de 19 DT.

Cette souscription est réservée exclusivement à l'UGTT, au personnel d'AMI Assurances, aux agents généraux et aux assurés**, adhérents et non adhérents, d'AMI Assurances.

Tous ces souscripteurs devront être assurés à la date du 28/12/2013 et ce indépendamment de leur statut d'adhérent.

Par ailleurs, le prix par action à appliquer pour la souscription au capital d'AMI Assurances a été fixé à 20 DT par action. Cette valeur a été arrêtée après l'application d'une décote de 19,79% sur la valeur par action issue du processus d'évaluation réalisé par la Banque d'Affaires de Tunisie, soit 24,934 DT.

VALORISATION		STRUCTURE DU CAPITAL		STRUCTURE DES FONDS PROPRES	
Valorisation Post-Money	74 663 854 DT	Produit de la souscription	31 400 000 DT	Capital social après souscription	3 305 140 DT
Produit de la souscription	31 400 000 DT	Prix par action (après décote)	20 DT	Capital initial (conversion fonds commun)	1 735 140 DT
Valorisation Pre-Money	43 263 854 DT			Capital social (souscription)	1 570 000 DT
Nombre d'actions	1 735 140	Nombre d'actions émises	1 570 000		
Valeur par action	24,934 DT	Nombre initial d'actions	1 735 140	Prime d'émission	29 830 000 DT
Décote	20 %	Nombre total d'actions	3 305 140		
Prix par action (après décote)	20 DT	Capital social après souscription	3 305 140 DT		

- Suite -

L'incorporation de réserves par attribution gratuite d'actions

A l'issue de ces deux étapes, et afin de se conformer aux exigences légales de capital social minimum pour les sociétés d'assurances et sous réserve de la réalisation des étapes antérieures, une augmentation de capital par incorporation de réserves sera décidée par une AGE, à convoquer ultérieurement, portant sur un montant à prélever sur les réserves de la société issu de l'opération de souscription et ce par incorporation d'une partie de la prime d'émission, et la création d'actions nouvelles à attribuer gratuitement aux actionnaires détenteurs des actions anciennes créées suite aux opérations de conversion du fonds commun et de souscription au capital.

**INCORPORATION DE RESERVES ENVISAGEE:
ATTRIBUTION DE 3 NOUVELLES ACTIONS GRATUITES POUR UNE ACTION ANCIENNE**

Capital social après attribution	13 220 560 DT
Capital social après souscription	3 305 140 DT
Capital social issu de l'émission de nouvelles actions gratuites	9 915 420 DT
Prime d'émission	19 914 580 DT

Toutes les actions à émettre seront nominatives et seront de catégorie ordinaire.

Caractéristiques de l'opération de souscription au capital en numéraire

Le capital social sera souscrit à hauteur de 1 570 000 DT par souscription en numéraire et par émission de 1 570 000 actions, tel que décidé par l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 28 décembre 2013.

Prix d'émission des actions à souscrire :

L'émission va être opérée à un prix d'émission égal à **20 DT par action**, représentant un **(1) dinar** de valeur nominale et **19 dinars** de prime d'émission. Le prix de l'émission est à libérer intégralement à la souscription.

Personnes concernées par l'opération :

La souscription au capital en numéraire est réservée exclusivement à l'UGTT, au personnel d'AMI Assurances, aux agents généraux et aux assurés**, adhérents et non adhérents, d'AMI Assurances. Tous les souscripteurs doivent être assurés à la date du 28/12/2013 et ce indépendamment de leur statut d'adhérent.

Période de souscription :

La souscription aux 1 570 000 actions nouvelles à émettre en numéraire se fera du **16/05/2014 au 06/06/2014 inclus**.

Modalités de souscription :

Les souscripteurs au capital d'AMI Assurances devront en faire la demande auprès de Maxula Bourse, sis Rue du Lac Lemman Centre Nawrez, 1053, Les Berges du Lac, en remplissant la demande de souscription.

Maxula Bourse recevra les demandes de souscription des souscripteurs des catégories A, B, C et D pour qui elle ouvrira des comptes titres et espèces et y inscrira les souscriptions respectives, sauf pour les souscripteurs qui disposent déjà d'un compte titres et espèces chez Maxula Bourse.

Toute demande de souscription signée vaudra acceptation d'ouverture d'un compte titres et espèces chez Maxula Bourse, et fera office de spécimen de signature.

Etablissements domiciliaires :

Les souscriptions seront reçues au siège de Maxula Bourse, sis Rue du Lac Lemman Centre Nawrez, 1053, Les Berges du Lac. Les versements à l'appui des souscriptions seront effectués, sans frais***, soit directement auprès de Maxula Bourse, sis Rue du Lac Lemman Centre Nawrez, 1053, Les Berges du Lac, soit par virement au compte bancaire de Maxula Bourse ouvert auprès de l'AMEN BANK.

AMEN BANK (Kheireddine Pacha) : **07 401 00491 01 11004 2 31**

En souscrivant, il devra être versé le montant de 20 DT par action souscrite. Toute souscription ne sera reçue qu'après la justification du versement du montant total correspondant (mention du

- Suite -

Pour les versements effectués directement auprès de Maxula Bourse, un reçu de versement mentionnant également la police d'assurances donnant droit à la souscription sera remis aux souscripteurs.

A la clôture de l'opération, le montant global des fonds versés à l'appui des demandes de souscription, correspondant au montant de souscription au capital, soit 31 400 000 DT (soit un nominal de 1 570 000 DT et une prime d'émission de 29 830 000 DT), sera versé dans le compte indisponible d'AMI Assurances, réservé à cette opération :

RIB : 0700 1000 134 000 096 529

TITULAIRE DU COMPTE : ASSURANCES AMI

DOMICILIATION : AMEN BANK, Agence place pasteur 150 avenue de la liberté Tunis.

N° IBAN : TN 59 0700 1000 134 000 096 529 TND

Après répartition, les sommes restant disponibles sur les fonds versés à l'appui des souscriptions, seront restituées, sans intérêts, par Maxula Bourse, par virement ou par chèque, sur demande du souscripteur.

Modalités et délais de livraison des titres :

Une fois la liste des souscriptions arrêtée, Maxula Bourse procédera à sa vérification en se référant à la liste des assurés éligibles à la souscription, la liste du personnel, la liste des agents généraux, communiquées par AMI Assurances. Tout souscripteur non assuré à la date du 28 décembre 2013, et donc non listé sur la base de sa police d'assurance, sa carte d'identité nationale, ou son nom et prénom, sera rejeté.

Les souscriptions au capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits, délivrée par Maxula Bourse et ce dès la réalisation définitive de l'opération.

Mode de placement :

L'opération de souscription au capital en numéraire est réservée exclusivement à des souscripteurs assurés à la date du 28/12/2013, telle que décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28/12/2013, et porte sur 1 570 000 actions. Ces souscripteurs sont répartis sur les quatre (4) catégories suivantes :

CATEGORIES	REPARTITION EN %	NOMBRE DE TITRES OFFERTS
Catégorie A : U.G.T.T	20%	314 000
Catégorie B : Personnel AMI Assurances	10%	157 000
Catégorie C : Agents Généraux	10%	157 000
Catégorie D : Assurés (Adhérents et non adhérents)	60%	942 000
Total	100%	1 570 000

- **Catégorie A** : 20% des titres offerts, soit 314 000 actions réservées à l'Union Générale Tunisienne du Travail, U.G.T.T.

- **Catégorie B** : 10% des titres offerts, soit 157 000 actions réservées au personnel d'AMI Assurances et répartis selon les modalités fixées par la Direction Générale d'AMI Assurances.

- **Catégorie C** : 10% des titres offerts, soit 157 000 actions réservées aux agents généraux d'AMI Assurances.

- **Catégorie D** : 60% des titres offerts, soit 942 000 actions réservées aux assurés adhérents et non adhérents d'AMI Assurances.

- Pour les catégories B et C, une partie des titres respectivement offerte à chaque catégorie, sera allouée de manière préfixée garantissant l'allocation d'un nombre minimum de titres à chaque souscripteur des catégories B et C. Dans ce cadre, la Direction Générale d'AMI Assurances a décidé d'allouer à chaque souscripteur 100 titres, auxquels il souscrira de manière garantie, si sa demande de souscription correspond à un nombre de titres égal ou supérieur à 100 titres. Si la demande correspond à un nombre inférieur à 100 titres, cette demande sera intégralement satisfaite.

- Suite -

Pour le reliquat des titres offerts aux catégories B et C, les demandes de souscription seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport :

Quantité offerte (Reliquat) / Quantité demandée (Non Satisfaite)

• Pour la catégorie D, les demandes de souscription seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport :

Quantité offerte / Quantité demandée

• Pour toutes les catégories, l'allocation d'actions se fera par nombre entier. Le reliquat sera réparti sur les souscripteurs, de manière unitaire par ordre des quantités demandées, du plus grand au plus petit.

• En cas d'excédent de titres offerts non demandés par l'une des catégories A, B et C, le reliquat sera affecté à la catégorie D.

Dans ce cas, les demandes de souscription de la catégorie D seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport :

Quantité offerte et reliquat / Quantité demandée

• En cas d'excédent de titres offerts non demandés par la catégorie D, le reliquat sera affecté par ordre de priorité aux catégories A, B et C.

La répartition de ce reliquat de titres offerts sur les souscripteurs de chaque catégorie se fera par ordre des quantités demandées, du plus grand au plus petit.

• Tout souscripteur ne peut émettre qu'une seule demande de souscription correspondant à une seule catégorie.

En cas de demandes de souscription multiples correspondant à plusieurs catégories, seule une demande par souscripteur sera retenue, selon l'ordre suivant des catégories : A, B, C, D.

Dépouillement et déclaration des résultats :

Maxula Bourse procèdera au dépouillement des demandes de souscription, affectera les quotas et établira un procès-verbal à cet effet.

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des demandes de souscription, le résultat de l'opération de souscription au capital d'AMI Assurances fera l'objet d'un avis qui sera publié par Maxula Bourse sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF.

Jouissance des actions émises

Les actions souscrites, soient 1 570 000 actions porteront jouissance en dividendes à compter du 01 janvier 2014.

But de l'émission

Les principaux objectifs assignés à cette opération sont :

- Favoriser le renforcement des fonds propres d'AMI Assurances et par conséquent, constituer une marge de solvabilité conforme aux exigences réglementaires ;
- Se conformer aux exigences de capital social réglementaire pour les sociétés d'assurances ;
- Consolider sa position sur le marché local ;
- Accéder à de nouveaux marchés et s'attaquer ainsi à couvrir des risques élevés. Ceci lui permettra de diversifier son portefeuille produits et d'améliorer en conséquent, sa compétitivité ;

CHAPITRE 1. Améliorer sa notoriété ; etc.

- Suite -

Renseignements généraux sur les valeurs mobilières émises

Droits attachés aux valeurs mobilières offertes

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires, proportionnellement au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur exigibilité seront prescrits conformément à la loi.

La détention individuelle ou collective de dix (10) actions ouvre le droit à la participation aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables.

Régime fiscal applicable

Droit commun. Les dividendes sont soumis à l'impôt selon les dispositions légales en vigueur.

Marché des titres

Les actions d'AMI Assurances sont négociables sur le marché hors-cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Négociation en bourse des actions émises

Les actions issues de la souscription au capital seront négociables en bourse à partir de la réalisation définitive de l'opération et la publication de la notice conséquente au Journal Officiel de la République Tunisienne (JORT) et aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier (CMF) et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT). Conformément à l'article 320 du CSC, les actions sont négociables à compter de l'immatriculation de la société au Registre de Commerce. Elles seront dès lors, négociées sur le marché hors cote.

Tribunaux compétents en cas de litiges

Tout litige pouvant surgir suite à cette opération sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Prise en charge de la STICODEVAM

Les actions souscrites ne seront pas prises en charge par la STICODEVAM.

Un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n°**14-0862** en date du **30 avril 2014**, sera incessamment mis à la disposition du public, sans frais, auprès de l'AMI ASSURANCES, de Maxula Bourse, intermédiaire en Bourse chargé de l'opération sis à la Rue du Lac Lemman, Centre Nawrez, 1053 Les Berges du Lac, ainsi que sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn.

*Un extrait du Procès Verbal de l'AGE du 28/12/2013 approuvant le rapport du Conseil d'Administration relatif à la transformation de l'AMI Assurances en une société anonyme ainsi que la structure de son capital, l'affectation de son fonds commun et la réservation de la souscription à la couverture du capital social, la détermination de la valeur de l'action et des avantages attribués aux adhérents au capital social, a été publié au JORT n°15 du 04/02/2014.

** Est considéré comme assuré, toute personne détenant un contrat d'assurance valide à la date du 28/12/2013, tel que décidé par l'AGE tenue à la même date.

***La souscription, l'ouverture et la clôture d'un compte titre et espèces inhérent à cette opération se feront sans frais.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**VISA du Conseil du Marché Financier :**

<p>Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2013 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2014. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.</p>

EMPRUNT OBLIGATAIRE « AIL 2014-1 »

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE :

Lors de sa réunion tenue le 06 juin 2013, l'Assemblée Générale Ordinaire de L'Arab International Lease "AIL" a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires durant l'année 2014 d'un montant total ne dépassant pas 60 millions de dinars et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les caractéristiques et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration, réuni le 04 avril 2014, a décidé d'émettre un emprunt obligataire pour un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars, pour une durée de 5 ans avec des taux d'intérêts compris entre :

- Taux variable : TMM+1,5% et TMM+2,25% brut l'an au maximum
- Taux fixe : 7% et 7,30% brut l'an au maximum.

Le Conseil d'Administration a également donné tout pouvoir au Directeur Général de l'AIL pour réaliser le dit emprunt. A cet effet, le Directeur Général a décidé d'émettre l'emprunt pour une durée de 5 ans, pour un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars, à deux taux d'intérêts au choix du souscripteur : un taux variable TMM + 1,90% et/ou un taux fixe de 7,30% brut l'an.

RENSEIGNEMENT RELATIFS A L'OPERATION :

Dénomination de l'emprunt : «AIL 2014-1 »

Montant : 20 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 30 000 000 de dinars.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Les obligations sont nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

Durée	Taux d'intérêt
5 ans	TMM + 1,9% et / ou 7,3%

- Suite -

- *Taux variable*

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 1,9 % brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 190 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année n-1 au mois de juin de l'année n.

- *Taux fixe*

7,3% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **7,30%** pour le présent emprunt.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de mars 2014 (à titre indicatif) qui est égale à 4,7158%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,6158%.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **1,90%** et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale :

Les obligations de l'emprunt obligataire « AIL 2014-1 » sont émises pour une durée de 5 ans.

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal.

C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée est de **3 ans** pour le présent emprunt.

Duration (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,741 années**.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **31/07/2014**, seront décomptés et déduits du prix de souscription.

- Suite -

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **31/07/2014**, et ce même en cas de prorogation de cette date

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises seront remboursables à partir de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le (1/5) de la valeur nominale de chaque obligation. L'emprunt sera amorti en totalité le **31/07/2019**.

Paiement :

Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **31 juillet** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **31/07/2015**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **31/07/2015**.

Le paiement des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM..

Période de souscriptions et de versements :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **13/05/2014** et clôturées sans préavis et au plus tard le **31/07/2014**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission 30 000 000 dinars est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des obligations émises, soient 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **31/07/2014**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **31/07/2014**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **12/08/2014**. Avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société. Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **13/05/2014** auprès de la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF, intermédiaire en bourse, rue du Lac Oubeira Immeuble Al Faouz Les Berge du Lac - 1053 Tunis.

Intermédiaire agréée mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF - Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

Fiscalité des titres :

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Notation de la société :

En date du 8 novembre 2013, l'agence de notation Fitch Ratings a attribué à la société Arab International Lease – AIL sur son échelle de notation nationale les notes suivantes:

- ✓ Note nationale à long terme : AA + (tun) ;
- ✓ Perspective de la note nationale à long terme : Stable
- ✓ Note à court terme : F1 + (tun) ;
- ✓ Note nationale de dette senior : AA+ (tun).

Cette note a été confirmée le 14 mars 2014.

- Suite -

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, en date du 22 avril 2014, la note AA+ (tun) à l'emprunt « AIL 2014-1 » objet de la présente note d'opération.

Cotation en bourse :

Dès la clôture des souscriptions du présent emprunt, l'Arab International Lease s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse «SCIF» de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « AIL 2014-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM :

L'Arab International Lease s'engage dès la clôture de l'emprunt obligataire « AIL 2014-1» à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n° 14-0859 en date du 25 avril 2014, du document de référence « AIL 2014 » enregistré par le CMF sous le n° 14-001 en date du 25 avril 2014, des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2013 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2014.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de l'Arab International Lease, 11 rue Hédi Nouria - 1001 Tunis, sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn et auprès de la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière, intermédiaire en bourse chargé de l'opération, rue du Lac Oubeira Immeuble Al Faouz Les Berges du Lac - 1053 Tunis.

Les états financiers relatifs à l'exercice 2013 de l'AIL seront publiés sur le bulletin officiel du CMF au plus tard le 30 avril 2014.

A V I S

COURBE DES TAUX DU 20 MAI 2014

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,786%		
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "	4,223%		1 005,188
TN0008002875	BTC 52 SEMAINES 05/08/2014		4,285%	
TN0008002883	BTC 52 SEMAINES 02/09/2014		4,349%	
TN0008002891	BTC 52 SEMAINES 30/09/2014		4,412%	
TN0008002909	BTC 52 SEMAINES 04/11/2014		4,492%	
TN0008002917	BTC 52 SEMAINES 02/12/2014		4,556%	
TN0008002925	BTC 52 SEMAINES 23/12/2014		4,604%	
TN0008002933	BTC 52 SEMAINES 27/01/2015		4,684%	
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,714%	1 016,522
TN0008002941	BTC 52 SEMAINES 24/02/2015		4,748%	
TN0008002958	BTC 52 SEMAINES 24/03/2015		4,812%	
TN0008002974	BTC 52 SEMAINES 21/04/2015	4,876%		
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		5,027%	999,356
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,158%	1 001,855
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,344%	882,674
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		5,398%	996,204
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,581%	1 032,729
TN0008000341	BTA 4 ans " 5,3% janvier 2018"	5,744%		985,373
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,885%	985,081
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,915%	769,394
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,963%	981,499
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,138%	970,155
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"	6,266%		960,495
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"	6,370%		1 032,415
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,387%	950,460

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2013	VL antérieure	Dernière VL			
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	148,068	149,929	149,943		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
2	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	13,039	13,217	13,219		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
3	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,343	1,360	1,361		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
4	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	36,333	36,750	36,753		
5	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	49,325	49,947	49,951		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
6	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	149,679	153,077	153,517		
7	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	533,979	551,328	552,815		
8	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	113,085	110,948	110,192		
9	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	120,930	122,703	122,288		
10	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,190	117,885	117,772		
11	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	110,871	111,789	111,460		
12	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	84,103	86,808	86,986		
13	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	129,917	127,959	128,131		
14	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	93,426	93,280	93,195		
15	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	106,398	106,767	106,845		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
16	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 341,133	1 366,365	1 369,459		
17	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 213,247	2 252,458	2 255,230		
18	FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	100,089	102,048	102,659		
19	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	100,769	101,975	102,107		
20	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	122,556	125,396	125,665		
21	FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 189,670	1 200,036	1 200,870		
22	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	122,412	121,017	120,780		
23	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,752	15,458	15,445		
24	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	23/03/09	5 879,069	5 898,501	5 896,079		
25	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 060,226	5 210,072	5 196,343		
26	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 000,000	5 099,517	5 083,984		
27	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,117	2,161	2,163		
28	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,862	1,892	1,894		
29	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,054	1,060	1,063		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2013	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
30	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	13/05/14	4,094	108,216	105,800	105,812
31	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	14/04/14	3,727	104,217	101,762	101,771
32	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	17/04/14	3,865	105,764	103,506	103,518
33	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	27/05/13	3,896	102,679	104,245	104,278
34	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	12/05/14	4,012	103,526	101,161	101,173
35	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	28/05/13	3,393	106,814	108,249	108,260
36	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	18/02/00	3,814	104,112	105,843	105,856
37	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	05/05/14	4,127	103,499	100,719	100,730
38	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	05/05/14	3,877	104,066	101,256	101,265
39	MILLENUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	24/05/13	3,501	105,373	106,660	106,673
40	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/13	3,395	102,003	103,543	103,554
41	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	19/05/14	3,906	104,182	101,889	101,901
42	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	30/05/13	3,316	103,931	105,313	105,324
43	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	30/04/13	3,383	106,836	108,263	108,273
44	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	22/04/14	3,914	105,568	103,147	103,158
45	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	29/05/13	2,823	103,146	104,425	104,435
46	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/14	3,703	102,565	100,294	100,305
47	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/13	3,435	104,577	106,086	106,101
48	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	30/05/13	3,878	102,563	104,200	104,212
49	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	31/05/13	3,517	103,540	104,977	104,988
50	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	29/05/13	3,124	104,500	105,893	105,904
51	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	27/05/13	3,866	102,544	104,120	104,131
52	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	14/04/14	4,013	103,699	101,146	101,157
53	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	31/05/13	3,135	104,696	106,053	106,063
54	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	16/05/14	3,527	102,226	100,099	100,108

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
55	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	21/04/14	0,365	10,514	10,297	10,298
56	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	21/05/13	3,945	102,940	104,239	104,249
57	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	3,543	103,496	101,464	101,477
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
58	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	3,655	101,254	102,748	102,825
SICAV MIXTES								
59	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	13/05/14	0,763	65,776	66,374	66,267
60	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	27/05/13	2,216	140,922	143,084	142,656
61	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	27/05/13	18,410	1 406,845	1 429,005	1 424,582
62	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	05/05/14	3,042	107,539	107,825	108,032
63	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	05/05/14	1,820	105,111	106,272	106,557
64	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	31/05/13	0,349	81,346	81,521	81,890
65	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	19/05/14	0,409	16,637	16,436	16,470
66	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/14	6,265	256,768	254,778	253,985
67	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	30/05/13	0,870	33,514	32,829	32,983
68	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/13	16,587	2 270,339	2 313,138	2 308,779
69	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	15/05/14	2,017	75,257	74,916	74,872
70	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	13/05/14	1,369	56,784	56,060	56,044
71	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	16/05/14	1,198	98,306	98,970	99,047
72	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	16/05/14	1,014	107,039	109,023	109,176
73	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	16/05/14	0,178	94,169	96,771	96,790
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
74	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	21/04/14	0,245	11,302	11,279	11,269
75	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	21/04/14	0,152	11,809	12,125	12,137
76	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	21/04/14	0,122	14,788	15,417	15,416
77	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	21/04/14	0,273	13,881	14,269	14,266
78	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	27/05/13	0,268	11,452	12,155	12,159
79	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	27/05/13	0,086	10,375	10,719	10,721
80	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	27/05/13	0,140	10,397	10,553	10,542
81	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	27/05/13	0,199	10,675	10,777	10,778
82	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	20/05/14	1,213	123,066	122,116	120,607
83	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	20/05/14	1,739	123,651	123,301	122,101
84	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	24/05/13	0,110	10,081	10,862	10,875
85	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	05/05/14	2,642	102,604	102,624	102,520
86	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	31/05/13	0,205	19,344	19,938	19,989
87	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	20/05/14	0,202	77,344	75,086	74,885
88	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	78,827	77,694	77,641
89	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	24/05/13	1,545	96,772	98,698	98,773
90	BIATCAPITAL CROISSANCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	87,926	89,678	89,077
91	BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	94,496	96,372	96,836
92	BIATCAPITAL PRUDENCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	06/05/14	0,432	99,919	100,873	100,913
93	FCP GENERAL DYNAMIQUE	CGI	30/09/13	-	-	9,729	9,627	9,623
94	FCP AL BARAKA	CGI	30/09/13	-	-	9,700	8,629	8,584
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
95	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	23/04/14	1,978	92,572	94,322	94,929
96	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	23/04/14	1,018	98,591	94,745	95,557
97	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	06/05/14	3,779	124,772	127,309	128,112
98	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	24/05/13	0,064	10,513	10,551	10,588
99	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	0,934	115,255	120,008	121,039
100	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	2,167	117,508	119,884	120,288
101	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	1,954	100,151	101,266	99,389
102	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	0,103	95,827	98,128	98,199
103	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	1,155	172,952	181,414	181,251
104	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	2,274	157,659	165,151	165,213
105	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	3,826	140,788	145,933	145,875
106	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	9 464,991	9 494,862	9 485,996
107	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	18,067	18,853	18,838
108	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	125,746	129,862	129,734
109	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 459,206	1 473,068	1 479,044
110	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	102,924	102,569	102,778
111	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/11	20/07/11	1,582	85,531	86,197	86,635
112	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	05/06/13	0,245	111,085	113,628	114,500
113	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 482,335	8 539,978	8 592,452
114	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	-	-	8,870	8,922	8,911
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
115	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	-	-	8,792	8,616	8,722

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
www.cmf.org.tn
email 1 : cmf@cmf.org.tn
email 2 : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2013 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2014.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Ce visa a été accordé en vue de l'introduction de la société au marché alternatif de la cote de la Bourse. Ce marché permet aux sociétés de lever des fonds stables dans le but de se restructurer et de financer leur croissance. Il est essentiellement destiné aux investisseurs ayant un horizon de placement de moyen et long terme.

OFFRE A PRIX FERME - OPF - ET ADMISSION AU MARCHÉ ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIÉTÉ MAGHREB INTERNATIONAL PUBLICITE « MIP »

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme et d'admission au marché alternatif de la cote de la Bourse des actions de la société Maghreb International Publicité « MIP ».

Dans le cadre du prospectus, la société « MIP » a pris les engagements suivants :

- Conformer ses statuts à la réglementation en vigueur ;
- Régulariser la nomination du Directeur Général Adjoint de la société, conformément à l'article 212 du code des sociétés commerciales ;
- Conformer ses états financiers aux dispositions du système comptable des entreprises ;
- Réserver un (01) nouveau siège au Conseil d'Administration au profit des détenteurs des actions émises dans le cadre de cette opération. Ce nouvel administrateur sera désigné par les détenteurs d'actions MIP acquises dans le cadre de l'OPF au cours d'une séance où les actionnaires majoritaires et anciens s'abstiendront de voter et proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire qui entérinera cette désignation ;
- Créer un comité permanent d'audit, conformément à l'article 256 bis du code des sociétés commerciales ;
- Se conformer à la réglementation en vigueur en matière de tenue de comptes de valeurs mobilières ;
- Conformer ses rapports annuels sur la gestion au modèle prévu à l'annexe 12 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne ;
- Tenir une communication financière au moins une fois par an ;
- Garder en permanence un niveau de participation suffisamment élevé lui permettant d'exercer un contrôle exclusif sur les politiques opérationnelles et financières de ses filiales, vu l'importance de celles-ci dans le groupe ;
- Actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue, à cette occasion, d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions et d'insérer, au niveau de son rapport annuel, un état des réalisations par rapport aux prévisions et une analyse des écarts éventuels.

Aussi, les actionnaires actuels de la société « MIP » se sont engagés après l'introduction de la société en Bourse à obtenir, lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société, les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce, conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Par ailleurs, les actionnaires de référence de la société « MIP », Monsieur Mehdi CHERIHA et Monsieur Mohamed Hédi CHERIHA, détenant actuellement 99,97% du capital de la société, se sont engagés :

- ✓ à ne pas céder plus de 5% de leurs participations au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier et ce, pendant deux (2) ans à compter de la date d'introduction en Bourse ;
- ✓ à ne pas développer une activité locale concurrente à celle de la société mettant en péril l'avenir de celle-ci et nuisant aux intérêts des actionnaires.

Dès la réalisation de l'opération, une liste mise à jour des actionnaires de la société doit être communiquée au Conseil du Marché Financier.

ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE « MIP » AU MARCHÉ ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE :

La Bourse a donné, en date du 25/02/2014, son accord de principe quant à l'admission des actions de la société « MIP » au marché alternatif de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

L'admission définitive des 4.398.937 actions de nominal un (1) dinar chacune, composées de 3.250.000 actions anciennes et 1.148.937 actions nouvelles à émettre, reste toutefois tributaire de l'accomplissement des formalités suivantes :

- Présentation du prospectus d'admission visé par le Conseil du Marché Financier ;
- Justification de la diffusion dans le public des 34,8% du capital auprès d'au moins 100 actionnaires ou cinq institutionnels au plus tard le jour de l'introduction.

Au cas où la présente offre aboutirait à des résultats concluants, l'introduction des actions MIP se fera au marché alternatif de la cote de la Bourse, au cours de 4,7 dinars l'action et sera ultérieurement annoncée dans les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

Décisions ayant autorisé l'opération :

Sur proposition du Conseil d'Administration du 06/11/2013, l'Assemblée Générale Extraordinaire de MIP, tenue le 08/11/2013, a décidé d'introduire la société sur le marché alternatif de la cote de la Bourse, à travers une augmentation de capital par Appel Public à l'Épargne.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a donné tous les pouvoirs au Conseil d'Administration pour accomplir toutes les procédures et formalités nécessaires à la finalisation de l'introduction de la société MIP au marché alternatif et pour fixer les modalités de cette introduction.

Autorisation d'augmentation du capital

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 25/01/2014 a décidé d'augmenter le capital social pour le porter de 3.250.000 dinars à 4.398.937 dinars et ce, par la création et l'émission de 1.148.937 actions nouvelles à souscrire en numéraire d'une valeur nominale de 1 dinar. Le prix d'émission a été fixé à 4,7 dinars, soit 1 dinar de nominal et 3,7 dinars de prime d'émission à libérer intégralement à la souscription.

Droit Préférentiel de Souscription

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 25/01/2014 a décidé de réserver l'intégralité de l'augmentation du capital projetée à de nouveaux souscripteurs. En conséquence de cette décision, les anciens actionnaires ont renoncé à leurs droits préférentiels de souscription dans ladite augmentation de capital au profit de nouveaux souscripteurs. Cette renonciation s'est traduite par la suppression de ces droits préférentiels de souscription pour la totalité de l'augmentation du capital.

Actions offertes au public :

L'introduction de la société MIP au marché alternatif de la cote de la Bourse s'effectuera par la mise sur le marché de 1.531.916 actions d'une valeur nominale de 1 dinar chacune, représentant 34,82% du capital de la société, après augmentation, au prix de 4,7 dinars et ce, dans le cadre d'une Offre à Prix Ferme de 1.531.916 actions portant sur :

- 1.148.937 actions nouvelles à émettre dans le cadre d'une augmentation de capital de la société représentant 26,12% du capital après réalisation de cette augmentation ; et
- 382.979 actions anciennes à céder par des anciens actionnaires^(*), représentant 8,71% du capital après réalisation de ladite augmentation.

En réponse à l'offre, les intéressés souscriront exclusivement à des quotités d'actions. Chaque quotité est composée de trois (3) actions nouvelles à souscrire en numéraire et d'une (1) action ancienne à acheter. Ainsi, l'offre porte sur l'acquisition par le public de 382.979 quotités.

1- Présentation de la société

Dénomination sociale : MIP « Maghreb International Publicité ».

Siège social : Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 –2035–, Z.I Charguia I - Tunis.

Forme juridique : Société Anonyme.

Législation particulière applicable :

L'affichage publicitaire est régi par le décret n°2010-261 du 15 février 2010 tel que modifié par le décret n°2010-772 du 20 avril 2010 et le décret n°2012-408 du 17 mai 2012.

Date de constitution : 11/03/2004

Capital social : 3.250.000 dinars divisé en 3.250.000 actions de nominal un (01) dinar entièrement libérées.

Objet social : La société a pour objet :

La publicité commerciale, services et fabrication des moyens de communication publicitaire, affiches etc... en utilisant toute matière nécessaire en Tunisie et à l'Etranger; Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ou à tout objet similaire ou connexe ou de nature à favoriser le développement du patrimoine social.

(*) M. Mehdi CHERIHA (191.489 actions) et M. Mohamed Hédi CHERIHA (191.490 actions)

2- Période de validité de l'offre

L'Offre à Prix Ferme sera ouverte au public du **20/05/2014 au 05/06/2014 inclus**.

3- Date de jouissance des actions

Les actions anciennes et nouvelles porteront jouissance à partir du **1^{er} janvier 2013**.

4- Modalités de paiement du prix

Pour la présente Offre, le prix de l'action de la société MIP, tous frais, commissions, courtages et taxes compris a été fixé à 4,7 dinars.

Le règlement des demandes d'acquisition par les donneurs d'ordres désirant acquérir des quotités d'actions de la société MIP, dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de la demande. En cas de satisfaction partielle de la demande d'acquisition, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au donneur d'ordre dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'Offre à Prix Ferme.

5- Etablissements domiciliaires

Tous les intermédiaires en Bourse sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes d'acquisition des quotités d'actions de la société MIP exprimées dans le cadre de la présente Offre.

Le jour de dénouement de l'offre, le montant de l'augmentation de capital est versé dans le compte indisponible n° 20 005 0522399922163 71 ouvert auprès de la Banque Tuniso-Koweïtienne, Agence Centre Urbain Nord, conformément à l'état de dénouement espèces de la STICODEVAM.

6- Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres

L'opération proposée porte sur une Offre à Prix Ferme de 1.531.916 actions dont 382.979 actions anciennes à céder par des actionnaires actuels^(*) et 1.148.937 actions nouvelles à émettre dans le cadre d'une augmentation du capital social réservée au public, ce qui correspond à un pourcentage de diffusion auprès de public de 34,82% après réalisation de l'augmentation, telle que décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25/01/2014.

Le placement s'effectuera en termes de quotités d'actions composées chacune d'une (1) action ancienne et trois (3) actions nouvelles, portant sur un total de 382.979 quotités offertes, correspondant à 382.979 actions anciennes et 1.148.937 actions nouvelles.

Les quotités offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront réparties en deux (2) catégories :

Catégorie A : 268.085 quotités offertes représentant 70% de l'OPF, soit 804.255 actions nouvelles et 268.085 actions anciennes, réservées aux institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 265 quotités et au maximum 54.986 quotités, soit au plus 5% du capital social après augmentation du capital.

Les OPCVM acquéreurs de quotités dans cette catégorie doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tel que défini au niveau de l'article 29 de la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un même émetteur.

(*) M. Mehdi CHERIHA (191.489 actions) et M. Mohamed Hédi CHERIHA (191.490 actions)

Catégorie B : 114.894 quotités offertes représentant 30% de l'OPF, soit 344.682 actions nouvelles et 114.894 actions anciennes, réservées aux personnes physiques et/ou morales, Tunisiennes et/ou étrangères autres que les institutionnels sollicitant au minimum 53 quotités et au maximum 5.498 quotités, soit au plus 0,5% du capital social après augmentation du capital.

Les demandes d'acquisition doivent être nominatives et données par écrit aux intermédiaires en Bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de quotités demandée et l'identité complète du demandeur :

L'identité complète du demandeur comprend :

- Pour les personnes physiques majeures tunisiennes : le nom, le prénom, la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale,
- Pour les personnes physiques mineures tunisiennes : le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal,
- Pour les personnes morales tunisiennes : la dénomination sociale complète et le numéro d'inscription au registre de commerce,
- Pour les OPCVM : La dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire,
- Pour les institutionnels autres qu'OPCVM : la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce, s'il y a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF, et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR,
- Pour les étrangers : le nom, le prénom ou la dénomination sociale, la nature et les références des documents présentés.

Toute demande d'acquisition ne comportant pas les indications précitées ne sera pas prise en considération par la commission de dépouillement.

La demande d'acquisition doit porter sur un nombre de quotités qui ne peut être inférieur à 53 quotités correspondant à 159 actions nouvelles et à 53 actions anciennes, ni supérieur à 5.498 quotités correspondant à 16.494 actions nouvelles et à 5.498 actions anciennes pour les non institutionnels (soit au plus 0,5% du capital social après augmentation du capital), ni inférieur à 265 quotités correspondant à 795 actions nouvelles et 265 actions anciennes, ni supérieur à 54.986 quotités correspondant à 164.958 actions nouvelles et à 54.986 actions anciennes pour les institutionnels (soit au plus 5% du capital social après augmentation du capital).

En tout état de cause, la quantité demandée par demandeur doit respecter la quantité minimale et maximale fixée par catégorie.

En outre, les demandes d'acquisition pour les OPCVM ne peuvent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date de demande d'acquisition. Tout non-respect de cette condition entraîne la nullité de la demande d'acquisition.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des demandes d'acquisitions reçues au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme.

Outre la demande d'acquisition qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- Trois (3) demandes d'acquisition à titre de mandataire d'autres personnes. Ces demandes doivent être accompagnées d'un acte de procuration, spécifique à la présente opération, dûment signé et légalisé.
- Un nombre de demandes d'acquisition équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces demandes doivent être accompagnées d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'une seule demande d'acquisition, toutes catégories confondues, déposée auprès d'un seul intermédiaire en Bourse.

En cas de dépôt de plusieurs demandes auprès de différents intermédiaires, seule la première, par le temps, sera acceptée par la commission de dépouillement.

En cas de demandes multiples reproduites chez un même intermédiaire, seule la demande portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenue.

Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre notamment en matière de limitation des mandats et de couverture en fonds des demandes d'acquisition émanant de leurs clients.

L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.

Mode de répartition des titres et modalités de satisfaction des demandes d'acquisition

Les actions offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront réparties en deux (2) catégories :

Catégories	Nombre de quotités	Correspondant à		Répartition en % du capital social après l'opération	Répartition en % de l'OPF	Montant total en dinars
		Nombre d'actions anciennes	Nombre d'actions nouvelles			
Catégorie A : Institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 265 quotités et au maximum 54 986 quotités.	268 085	268 085	804 255	24,38%	70%	5 039 998
Catégorie B : Personnes physiques et/ou morales, Tunisiennes et/ou étrangères autres que les institutionnels sollicitant au minimum 53 quotités et au maximum 5 498 quotités.	114 894	114 894	344 682	10,45%	30%	2 160 007
Total	382 979	382 979	1 148 937	34,82%	100%	7 200 005

Le mode de satisfaction des demandes d'acquisition se fera de la manière suivante :

Pour la catégorie A : Les demandes d'acquisition seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport quantité offerte / quantité demandée et retenue. Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement, sans que la part de chaque institutionnel ne dépasse 5% du capital à l'issue de l'opération.

Pour la catégorie B : Les demandes d'acquisition seront satisfaites également par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement.

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté à l'autre catégorie.

Transmission des demandes et centralisation :

Les intermédiaires en Bourse établissent, par catégorie, les états des demandes d'acquisition reçues de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en Bourse transmettront à la BVMT les états des demandes d'acquisition selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

Ouverture des plis et dépouillement :

Les états relatifs aux demandes d'acquisition données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT et de MCP, intermédiaire en Bourse chargé de l'opération, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB. La Bourse procèdera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès-verbal à cet effet à soumettre à la commission.

7- Déclaration des résultats :

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des demandes d'acquisition, le résultat de l'Offre à Prix Ferme fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'Offre et, en cas de suite positive, l'avis précisera par intermédiaire, le nombre de quotités attribué, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les demandes d'acquisition seront frappées.

8- Règlement des espèces et livraison des titres :

Au cas où l'offre connaîtrait une suite favorable, la BVMT communiquera à chaque intermédiaire, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, l'état détaillé de ses demandes d'acquisition retenues et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Chaque intermédiaire est tenu d'envoyer à la STICODEVAM les ordres de ségrégation des quantités acquises retenues par catégorie d'avoirs et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de la STICODEVAM. Le règlement des espèces et la livraison des titres seront effectués trois (03) jours ouvrables après la date de résultat de l'offre, via la compensation de la STICODEVAM.

La STICODEVAM a attribué en date du 12/03/2014 aux actions anciennes de la société MIP le code ISIN TN0007660012.

La société MIP s'engage à demander la prise en charge de ses actions nouvelles et anciennes par la STICODEVAM dès la réalisation définitive de l'augmentation du capital en numéraire.

Ainsi, les opérations de règlement et de livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires sera tenu par MCP, intermédiaire en Bourse.

9- Cotation des titres

La date de démarrage de la cotation des titres, sur le marché alternatif de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, fera l'objet d'un avis qui sera publié au bulletin officiel de la BVMT.

Toutefois, la cotation des actions nouvelles ne démarrera qu'après l'accomplissement des formalités juridiques de l'augmentation du capital. Ainsi, les actions nouvelles ne seront cessibles et négociables qu'après la publication d'un avis dans le bulletin officiel de la BVMT.

10- Avantage fiscal

L'article 1^{er} de la loi n° 2010-29 du 07 juin 2010, relative à l'encouragement des entreprises à l'admission de leurs actions à la Bourse, stipule que *"Le taux de l'impôt sur les sociétés prévu par les premier et quatrième alinéas du paragraphe I de l'article 49 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés, est réduit à 20% pour les sociétés qui procèdent à l'admission de leurs actions ordinaires à la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis à condition que le taux d'ouverture du capital au public soit au moins égal à 30%, et ce, pendant cinq ans à compter de l'année de l'admission. Cette réduction est accordée aux sociétés qui procèdent à l'admission de leurs actions ordinaires à*

la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis au cours de la période allant du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2014”.

Par conséquent, et vu que l'introduction de la société MIP porte sur 34,82% de son capital social après augmentation du capital, elle pourrait bénéficier de cet avantage fiscal.

11- Listing sponsor

La société MAC SA, intermédiaire en Bourse, a été désignée par la société « MIP » pour assurer la fonction de Listing Sponsor. Elle aura pour mission d'assister la société pendant son introduction au marché alternatif de la cote de la Bourse et de l'accompagner pour l'accomplissement de ses obligations légales et réglementaires d'informations périodiques et permanentes et ce, pendant au moins les deux exercices suivant son introduction.

Cette mission pourrait être prolongée dans le cas où il n'y aurait pas eu transfert de cotation de MIP sur le marché principal de la cote de la Bourse. En cas de résiliation du mandat, pour quelque motif que ce soit, la société MIP doit, sans délai, désigner un nouveau Listing Sponsor. Le Conseil du Marché Financier doit être informé de toute désignation.

12- Contrat de liquidité

Un contrat de liquidité pour une période d'une année à partir de la date d'introduction est établi entre MENA CAPITAL PARTNERS « MCP », intermédiaire en Bourse et les deux actionnaires de référence M. Mehdi CHERIHA et M. Mohamed Hédi CHERIHA portant sur 6,94% du produit de l'Offre à Prix Ferme, soit un montant de 250.000 dinars et 53.192 titres.

13- Régulation du cours boursier

Les actionnaires de la société MIP se sont engagés, après l'introduction de la société en Bourse, à obtenir lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société, les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce, conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Le contrat de régulation sera confié à MENA CAPITAL PARTNERS « MCP », intermédiaire en Bourse.

Un prospectus d'Offre à Prix Ferme –OPF– et d'admission au marché alternatif de la cote de la Bourse visé par le Conseil du Marché Financier sous le numéro 14-0860 du 29 avril 2014, est mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la société «MIP», de MCP-intermédiaire en Bourse chargé de l'opération et sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne Vie « CARTE VIE »

Siège social : Immeuble CARTE, Entrée B Lot BC4 – Centre Urbain Nord, 1082 Tunis

La Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne Vie « CARTE VIE » publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils vont être soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 20 mai 2014. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : Chérif BEN ZINA.

ACTIF (Chiffres en dinars tunisien)	2013			Exercice 2012 Montant Net
	BRUT	Amort & Prov	NET	
AC1 Actifs incorporels				
AC12 Concessions, brevets, licences, marques	24 718,440	16 713,952	8 004,488	4 468,623
AC13 Fonds commercial	16 399 952,084	2 462 239,381	13 937 712,703	14 757 710,307
	16 424 670,524	2 478 953,333	13 945 717,191	14 762 178,930
AC2 Actifs corporels d'exploitation				
AC21 Installations techniques et machines	72 500,000	27 728,767	44 771,233	59 271,233
AC22 Autres installations, outillage et mobilier	55 734,983	32 403,051	23 331,932	33 080,974
	128 234,983	60 131,818	68 103,165	92 352,207
AC3 Placements				
AC31 Terrains et constructions				
AC311 Terrains et constructions d'exploitation	495 000,000	3 458,219	491 541,781	0,000
AC312 Terrains et constructions hors exploitation				
AC32 Placements dans les entreprises liées et participations				
AC323 Parts dans les entreprises avec un lien de participation				
AC33 Autres placements financiers				
AC331 Actions, autres titres à revenu variable et part dans les FCP	13 487 446,436	1 738 872,562	11 748 573,874	10 338 030,761
AC332 Obligations et autres titres à revenus fixe	58 742 120,000		58 742 120,000	54 012 710,000
AC334 Autres prêts			0,000	0,000
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	9 500 000,000		9 500 000,000	1 000 000,000
	82 224 566,436	1 742 330,781	80 482 235,655	65 350 740,761
AC4 Placements représentant les prov techniques afférentes aux c.u.c	0,000	0,000	0,000	0,000
AC5 Part des réassureurs dans les provisions techniques				
AC510 Provision pour primes non acquises				
AC520 Provision d'assurance vie				
AC530 Provision pour sinistres vie	46 897,000	0,000	46 897,000	0,000
AC531 Provision pour sinistres non vie				
	46 897,000	0,000	46 897,000	0,000
AC6 Créances				
AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe				
AC611 Primes acquises et non émises	1 987 998,039		1 987 998,039	2 160 705,717
AC612 Autres créances nées d'opération d'assurance directe	928 499,911	48 492,678	880 007,233	832 122,829
AC62 Créances nées d'opérations de réassurance	39 025,691		39 025,691	17 241,977
AC63 Autres créances				
AC631 Personnel	2 578,747		2 578,747	2 455,702
AC632 Etat, organisme de sécurité sociale, collectivités publiques	0,000		0,000	199 860,303
AC633 Débiteur divers	183 286,692		183 286,692	102 071,981
	3 141 389,080	48 492,678	3 092 896,402	3 314 458,509
AC7 Autres éléments d'actif				
AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	2 814 921,591		2 814 921,591	5 213 813,582
AC72 Charges reportées				
AC721 frais d'acquisition reportés				
AC722 Autres charges à répartir				
	2 814 921,591		2 814 921,591	5 213 813,582
AC73 Comptes de régularisation Actif				
AC731 Intérêts et loyers acquis et non échus	2 322 938,385		2 322 938,385	2 127 692,650
AC733 Autres comptes de régularisation	2 076,574		2 076,574	4 593,523
	2 325 014,959		2 325 014,959	2 132 286,173
Total de l'actif	107 105 694,573	4 329 908,610	102 775 785,963	90 865 830,162

Capitaux Propres & Passifs		31/12/2013	31/12/2012
(Chiffres en dinars tunisien)			
Capitaux propres			
CP1	Capital social ou fonds équivalent	8 000 000,000	5 000 000,000
CP2	Réserves et primes liées au capital	297 414,124	113 569,472
CP4	Autres Capitaux Propres	14 000 000,000	14 000 000,000
CP5	Résultat reporté	2 854 919,001	1 063 579,179
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice		25 152 333,125	20 177 148,651
CP6	Résultat de l'exercice	2 113 303,925	2 099 493,454
Total capitaux propres avant affectation		27 265 637,050	22 276 642,105
PASSIFS			
PA2	Provisions pour risques et charges		
		0,000	0,000
PA3	Provisions techniques brutes		
PA320	<i>Provision d'assurance vie</i>	66 912 871,967	58 539 620,801
PA330	<i>Provision pour sinistres</i>	3 719 782,501	3 650 412,125
PA340	<i>Provision pour participation aux bénéfices</i>	1 243 233,000	812 109,824
PA350	<i>Provision pour égalisation & équilibrage</i>	188 048,574	148 550,511
PA360	<i>Autres provisions techniques</i>		
		72 063 936,042	63 150 693,261
PA4	Provisions techniques de contrats en unités de compte	0,000	0,000
PA5	Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs	0,000	0,000
PA6	Autres dettes		
PA61	Dettes nées d'opérations d'assurance directe	2 877 812,335	4 926 296,913
PA62	Dettes nées d'opérations de réassurance	116 457,327	43 343,120
PA63	Autres dettes		
PA631	<i>Dépôts et cautionnements reçus</i>		
PA632	<i>Personnel</i>	88 924,626	85 484,993
PA633	<i>Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques</i>	345 275,663	318 907,233
PA634	<i>Créditeurs divers</i>	16 242,920	5 452,537
		3 444 712,871	5 379 484,796
PA7	Autres passifs		
PA71	Comptes de régularisation Passif		
PA712	<i>Autres comptes de régularisation Passif</i>	1 500,000	59 010,000
		1 500,000	59 010,000
		75 510 148,913	68 589 188,057
	Total du passif	75 510 148,913	68 589 188,057
Total des capitaux propres et passifs		102 775 785,963	90 865 830,162

ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE (Chiffres en dinars tunisien)		2013			Opérations nettes 2012
		Opérations brutes	Cessions et/ou rétrocessions	Opérations nettes	
PRV1	Primes				
	PRV11 Primes émises et acceptées	27 127 801,690	-513 027,615	26 614 774,075	27 667 948,090
		27 127 801,690	-513 027,615	26 614 774,075	27 667 948,090
PRV2	Produits de placements				
	PRV21 Revenus des placements	4 087 620,953		4 087 620,953	3 367 287,366
	PRV22 Produits des autres placements	83 149,009		83 149,009	79 150,723
	sous total 2a	4 170 769,962	0,000	4 170 769,962	3 446 438,089
	PRV23 Reprise de corrections de valeur sur placement	852 436,777		852 436,777	34 648,196
	PRV24 Profits provenant de la réalisation des placements	56 151,864		56 151,864	170 611,291
	sous total 2	5 079 358,603	0,000	5 079 358,603	3 651 697,576
PRV2	Autres Produits Techniques	16 481,670		16 481,670	0,000
CHV1	Charge de sinistres				
	CHV11 Montants payés	-9 006 849,895	239 526,000	-8 767 323,895	-8 539 923,777
	CHV12 Variation de la provision pour sinistres	-69 370,376	46 897,000	-22 473,376	-230 493,815
	sous total 3	-9 076 220,271	286 423,000	-8 789 797,271	-8 770 417,592
CHV2	Variation des autres provisions techniques				
	CHV21 Provision d'assurance vie	-8 373 251,129		-8 373 251,129	-9 071 348,625
	CHV22 Autres provisions techniques	-39 498,063		-39 498,063	-28 670,997
	CHV23 Provision sur contrats en unité de compte				
	sous total 4	-8 412 749,192	0,000	-8 412 749,192	-9 100 019,622
CHV3	Participations aux bénéfices et ristournes	-431 123,213	0,000	-431 123,213	
CHV4	Frais d'exploitation				
	CHV41 Frais d'acquisition	-6 763 220,325		-6 763 220,325	-7 075 023,492
	CHV43 Frais d'administration	-2 404 012,803		-2 404 012,803	-2 161 311,615
	CHV44 Commissions reçues des réassureurs				
	sous total 5	-9 167 233,128	0,000	-9 167 233,128	-9 236 335,107
CHV5	Autres charges techniques	0,000	0,000	0,000	0,000
CHV9	Charges de placements				
	CHV91 Charges de gestion des placements, y compris les charge	-70 063,621		-70 063,621	-154 489,555
	CHV92 Correction de valeur sur placements	-1 738 872,562		-1 738 872,562	-852 436,777
	CHV93 Pertes provenant de la réalisation des placements	-79 069,159		-79 069,159	-150 872,025
	sous total 6	-1 888 005,342	0,000	-1 888 005,342	-1 157 798,357
CHV10	Moins values non réalisées sur placements	-40 285,948	0,000	-40 285,948	-45 122,389
RTV	Sous total (résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie)	3 208 024,869	-226 604,615	2 981 420,254	3 009 952,599

ETAT DE RESULTAT NON TECHNIQUE			2013	2012
(Chiffres en dinars tunisien)				
RTV	Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie	.+/-	2 981 420,254	3 009 952,599
	Sous total 1		2 981 420,254	3 009 952,599
PRNT2	Autres produits non techniques	+	2 789,371	19 609,344
CHNT3	Autres charges non techniques	-	0,000	0,000
	Sous total 2		2 789,371	19 609,344
	Résultat provenant des activités ordinaires		2 984 209,625	3 029 561,943
CHNT4	Impôts sur le résultat	-	-870 905,700	-930 068,489
	Résultat provenant des activités ordinaires après impôts		2 113 303,925	2 099 493,454
	Résultat net de l'exercice		2 113 303,925	2 099 493,454

Tableau des engagements reçus et donnés	2013	2012
(Chiffres en dinars tunisien)		
Engagements reçus	0,000	0,000
Engagements donnés		
HB21 <i>Avals, cautions et garanties de crédit données envers entreprises liées</i>	0,000	0,000
HB22 <i>Titres et actifs acquis avec engagement de revente</i>	0,000	0,000
HB23 <i>Autres engagements sur titres, actifs ou revenus</i>	0,000	0,000
HB24 <i>Autres engagements donnés</i>	0,000	0,000
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et des rétrocessionnaires	0,000	0,000
Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution	0,000	0,000
Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance	0,000	0,000
Autres valeurs détenues pour compte de tiers	0,000	0,000

FLUX DE TRESORERIE	Notes	2013	2012
(Chiffres en dinars tunisien)			
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements des primes reçues des assurés	F1	27 437 593,303	28 188 912,042
Sommes versées pour paiement des sinistres	F2	-9 006 849,895	-8 908 786,939
Commissions versées aux intermédiaires	F3	-6 763 220,325	-7 075 023,492
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	F4	-981 055,164	-812 106,762
Variation des espèces reçues des cessionnaires	F5	0,000	0,000
Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	F6	-43 717 773,562	-26 313 190,059
Encaissements liés à la cession de placements financiers	F7	27 593 490,868	15 746 233,901
Taxes sur les assurances versées au Trésor	F8	0,000	0,000
Produits financiers reçus	F9	2 401 721,950	1 384 826,813
Impôts sur les bénéfices payés	F10	-451 667,099	-1 885 439,960
Autres mouvements	F11	-395 269,811	-601 771,853
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		-3 883 029,735	-276 346,309
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	F12	-18 362,256	-87 026,691
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	F13	0,000	0,000
Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploitation	F14	-495 000,000	0,000
Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions destinées à l'exploitation	F15	0,000	0,000
Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	F16	-1 002 500,000	0,000
Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	F17	0,000	0,000
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		-1 515 862,256	-87 026,691
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Encaissements suite à l'émission d'actions	F18	3 000 000,000	0,000
Dividendes et autres distributions	F19	0,000	0,000
Encaissements provenant d'emprunts	F20	0,000	0,000
Remboursements d'emprunts	F21	0,000	0,000
Augmentations/ Diminutions des ressources spéciales	F22	0,000	0,000
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		3 000 000,000	0,000
Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités			
Variation de trésorerie		-2 398 891,991	-363 373,000
Trésorerie de début d'exercice		5 213 813,582	5 577 186,582
Trésorerie de fin d'exercice		2 814 921,591	5 213 813,582

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Exercice clos le 31 /12/2013

I - PRESENTATION DE L'ENTREPRISE :

La Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso – Européenne Vie (CARTE Vie) est une société anonyme dont l'objet est la pratique des opérations d'assurances et de réassurances vie. La société est régie par le code des assurances promulgué par la loi N° 92 – 24 du 09 Mars 1992, telle que complétée par la loi N° 94 – 10 du 31 Janvier 1994, la loi N° 97 – 24 du 28 Avril 1997 et la loi N° 2002 – 37 du 1^{er} Avril 2002.

1 - Identité

Raison Sociale : Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne Vie

Siège Social : Immeuble CARTE Lot BC4 Centre Urbain Nord Tunis (Tunisie)

Capital Social : 8 MD

Tel : 71 184 160 / Fax : 71 184 170

RC : B 0122128 2010

E-mail : dprp@carte.com.tn Site web : www.carte.com.tn

2 - Conseil d'Administration

Président du Conseil : Mr Hassine DOGHRI

Administrateurs :

Abderrahmen FATMI : Représentant de la CARTE Assurances

Mehdi DOGHRI : Administrateur indépendant

Radhi Meddeb : Administrateur indépendant

3- Les clients

La société « CARTE VIE » répond aux besoins de deux catégories de clientèle : les Entreprises et les Particuliers.

Les Entreprises

La société « CARTE VIE » s'engage à instaurer une véritable relation personnalisée avec chacun de ses clients.

Les Particuliers

La société « CARTE VIE » entend aussi affirmer sa présence dans les risques de particuliers. La société « CARTE VIE » offre des garanties d'assurances de personnes, adaptées et personnalisées pour chacun. Ces contrats complètent les régimes légaux de prévoyance sociale : décès, assurance vie et retraite.

4 - Le réseau

Avec un groupe de professionnels, la société « CARTE VIE » étend son réseau de Bizerte à Zarzis avec plus de 70 agents, courtiers et banques.

5 - Effectif employé par catégorie et les frais de personnel s'y rapportant :

	Effectif	Salaire
- Contractuels	04	53 861
- Agents d'exécution	01	15 169
- Personnel d'encadrement	04	98 519
- Cadres supérieurs	15	362 764
- Cadres de direction	01	150 841
TOTAL	25	681 154

II - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

Les états financiers sont établis conformément et sur la base des recommandations et des principes formulés dans la norme comptable générale, les normes spécifiques du secteur des assurances et de réassurances, du manuel comptable de la compagnie et des usages et pratiques généralement admis dans le secteur.

A – PROVISIONS TECHNIQUES :

A1 : Provisions d'assurance vie :

Les provisions mathématiques : calcul informatisé contrat par contrat conformément aux notes techniques.

Provisions mathématiques de rente : calcul informatisé dossier par dossier.

Provision pour sinistres à payer : calcul informatisé contrat par contrat. Le montant de cette provision figure sur le récapitulatif établi par le département informatique à la date d'arrêté.

Provision d'égalisation : Montants provisionnés pour permettre d'égaliser les fluctuations des taux de sinistres pour les années à venir dans le cadre des opérations d'assurance de groupe contre le risque décès.

A.2. Provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques :

Il est procédé à la date d'arrêté à l'évaluation des placements selon leur valeur de marché. La valeur de marché est déterminée séparément pour chaque catégorie de placements de même nature. La moins-value **globale** constatée par rapport à la valeur comptable nette des placements fait l'objet d'une provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques.

B - Les régularisations :

B.1. Régularisations liées aux primes émises :

Les PANE : (Primes Acquisées et Non Emise) évaluation, sur la base des contrats et avenant parvenus et des émissions intervenus entre la date de clôture et la date d'établissement des comptes.

Les Primes à Annuler : estimation statistique sur la base de l'ancienneté de l'arrière (notamment contentieux).

Parts des réassureurs dans les PANE : Le calcul est effectué en fonction du taux de cession.

Parts des réassureurs dans les primes à annuler : Le taux de cession moyen calculé est affecté aux primes à annuler.

Commissions sur les primes cédées sur PANE : Un taux moyen de commission de réassurance est déterminé à partir du rapport : commissions reçues/ primes cédées. L'application du taux moyen aux PANE permet d'estimer la commission sur PANE cédées.

Commissions à payer : Application des taux de commission donnés par la table de commissionnement aux arriérés de primes.

B.2. Régularisations liées aux placements :

Intérêts et loyers acquis et non échus : Le calcul est effectué à la comptabilité générale selon la règle du prorata temporis par référence aux contrats de locations (loyers) et aux échéanciers de remboursement (intérêts)

B.3. Autres régularisations :

Charges et produits constatés d'avance : Le calcul est effectué à la comptabilité générale selon la règle du prorata temporis

Charges à payer et produits à recevoir : Le calcul est effectué au service comptable selon la règle du prorata temporis.

C. Amortissements et autres provisions :

C.1. Amortissements : Calcul extra comptable.

C.2. Provisions pour dépréciation : Ces provisions font l'objet d'estimation à la date d'inventaire par la comptabilité générale (Provision pour dépréciation des placements, Provisions pour dépréciation des comptes de tiers, Provisions pour dépréciation des autres actifs corporels et incorporels).

III - NOTES SUR LE BILAN :

AC1 – Actifs incorporels

Les actifs incorporels totalisent au 31/12/2013 la somme de 16 424 670,524 Dinars.

Les amortissements totalisent au 31/12/2013 la somme de 2 478 953,333 Dinars.

Le tableau des amortissements des actifs incorporels est présenté ci après :

Désignations	Valeur brute	Amort.Ant.	Amort.2013	Total Amort.	Valeur nette
Fonds de commerce	16 399 952,084	1 642 241,777	819 997,604	2 462 239,381	13 937 712,703
Logiciels	24 718,440	8 971,377	7 742,575	16 713,952	8 004,488
Total	16 424 670,524	1 651 213,154	827 740,179	2 478 953,333	13 945 717,191

AC2 – Actifs corporels d'exploitation

Les actifs corporels totalisent au 31/12/2013 la somme de 128 234,983 Dinars.

Les amortissements totalisent au 31/12/2013 la somme de 60 131,818 Dinars.

Le tableau des amortissements des actifs corporels d'exploitation est présenté ci après :

Désignations	Valeur brute	Amort.Ant.	Amort.2013	Total Amort.	Valeur nette
Matériel de Transport	72 500,000	13 228,767	14 500,000	27 728,767	44 771,233
Matériel Informatique	47 504,976	15 191,426	15 242,528	30 433,954	17 071,022
Matériel de Bureau	8 230,007	378,767	1 590,330	1 969,097	6 260,910
Total	128 234,983	28 798,960	31 332,858	60 131,818	68 103,165

AC3 – Placements

Les placements bruts totalisent au 31/12/2013 la somme de 82 224 566,436 Dinars.

Libelle	Placement Brut	Amort/Prov.	Placement Net 2013	Placement Net 2012
Titres à revenus variables	13 487 446,436	1 738 872,562	11 748 573,874	10 338 030,761
Titres à revenus fixes	68 737 120,000	3 458,219	68 733 661,781	55 012 710,000
Total	82 224 566,436	1 742 330,781	80 482 235,655	65 350 740,761

Il est à noter que le tableau de variation des postes AC1, AC2 et AC3 est présenté au niveau de l'annexe 8.

AC5 – Part des réassureurs dans les provisions techniques

La part des réassureurs dans les provisions techniques au 31/12/2013 est de 46 897,000 contre une valeur nulle au 31/12/2012.

AC6 – Créances

AC611 – Primes acquises et non émises

Les primes acquises et non émises totalisent en 2013 la somme de 1 987 998,039 Dinars.

Libelle	2013	2012
Primes acquises et non émises	1 994 113,165	2 163 038,168
Provision pour Annulation Primes	6 115,126	2 332,451
Total	1 987 998,039	2 160 705,717

AC612 – Autres créances nées d'opérations d'assurances directes

Ce poste totalise en 2013 la somme nette des primes à recevoir soit 880 007,233 Dinars contre une valeur de 832 122,829 Dinars au 31/12/2012.

AC63 – Autres créances

Les autres créances totalisent la somme de 185 865,439 Dinars en 2013 contre 304 387,986 en 2012.

Libellés	2013	2012
Personnel	2 578,747	2 455,702
Débiteurs divers	183 286,692	102 071,981
Etat, organisme de sécurité sociale	0,000	199 860,303
Total	185 865,439	304 387,986

AC7 – Autres éléments d'actif

AC71 – Avoir en banques, CCP, chèques et caisses

Le total de la trésorerie au 31/12/2013 s'élève à 2 814 921,591 Dinars.

Libelles	2013	2012
Banques	2 814 247,852	5 043 499,928
CCP	510,277	169 250,470
Caisses	163,462	1 063,184
Total	2 814 921,591	5 213 813,582

AC73 – Comptes de régularisation Actif

Les comptes de régularisation actifs totalisent la somme de 2 325 014,959 Dinars en 2013 contre 2 132 286,173 en 2012.

Libellés	2013	2012
Intérêts courus et non échus	2 258 503,386	1 981 271,703
Primes sur remboursement BTA	64 434,999	146 420,947
Autres charges constatées d'avance	451,067	449,668
Produits à recevoir	1 625,507	4 143,855
Total	2 325 014,959	2 132 286,173

CP - Capitaux propres

Les mouvements sur les capitaux propres de la société se détaillent comme suit :

(En Dinars)

	01/01/2013 avant affectation	Affectations et imputations	Réduction de Capital	Augmentation de Capital	Résultat 2013	Variation 2013	Situation au 31/12/2013
Capital social	5 000 000	-	-	3 000 000	-	-	8 000 000
Fonds social	49 697	150 000			-	-124 309	75 388
Réserves liées au capital social	14 000 000	-			-	-	14 000 000
Réserves légales	63 873	158 154			-	-	222 026
Réserves facultatives	-	-			-	-	0
Report à nouveau	1 063 579	1 791 340			-	-	2 854 919
Résultat de l'exercice	2 099 493	-2 099 493			2 113 304	-	2 113 304
Total	22 276 642	-	-	3 000 000	2 113 304	-124 309	27 265 637

Le résultat par action de la CARTE VIE en 2013 est de 2,642 Dinars.

Le capital social de la société « CARTE Vie » est composé de 800 000 actions dont la valeur nominale est égale à 10 Dinars.

Actionnaires	Nombre d'actions	Part dans le capital social
CARTE ASSURANCES	783 150	97,89%
COFITE SICAF	5 000	0,63%
COTIF SICAR	340	0,04%
CITE	170	0,02%
Mr Hassine Doghri	10 000	1,25%
Mr Mehdi Doghri	340	0,04%
Mme Afifa Boughzou	1 000	0,13%
Total	800 000	100%

PA3 – Provisions techniques brutes

Les provisions techniques brutes totalisent en 2013 la somme de 72 063 936,042 Dinars détaillées comme suit :

Libellés	2013	2012
Provisions Mathématiques	66 912 871,967	58 539 620,801
Provision pour participation aux bénéfiques	1 243 233,000	812 109,824
Provisions pour sinistres à payer	3 719 782,501	3 650 412,125
Provisions d'égalisations et équilibrage	188 048,574	148 550,511
Total	72 063 936,042	63 150 693,261

PA61 – Dettes nées d'opérations d'assurance directe

Les dettes nées d'opérations d'assurance directe totalisent en 2013 la somme de 2 877 812,335 Dinars.

Libellés	2013	2012
Commissions à payer	332 183,685	441 686,672
Comptes courants agents	4 402,825	13 322,601
Ristournes à payer	36 024,595	36 135,767
Primes en attente D'affectation	2 505 201,230	4 435 151,873
Total	2 877 812,335	4 926 296,913

PA62 – Dettes nées d'opérations de réassurance

Les dettes nées d'opérations de réassurances sont de 116 457,327 en 2013 contre une valeur de 43 343,120 au 31/12/2012.

PA63 – Autres dettes

Les autres dettes totalisent en 2013 la somme de 450 443,209 Dinars.

Libellés	2013	2012
Personnel	88 924,626	85 484,993
Etat, organisme de sécurité sociale, collectivités publiques	345 275,663	318 907,233
Créditeurs Divers	16 242,920	5 452,537
Total	450 443,209	409 844,763

PA7 – Autres comptes de régularisation Passif

Les autres comptes de régularisation passif représentent le montant des charges à payer.

IV - NOTES SUR LES COMPTES DE RESULTAT

PRV1 Primes :

Les primes émises et acceptées nettes de réassurances s'élèvent à 26 614 774,075 Dinars en 2013 contre 27 667 948,090 en 2012.

PRV2 Produits de placements :

Les produits de placements s'élèvent à 5 079 358,603 Dinars en 2013 contre 3 651 697,576 Dinars en 2012.

PRV4 Autres Produits Techniques :

Les autres produits techniques représentent la variation de la provision pour quittances arriérées.

CHV1 Charges de sinistres et prestations payées :

Les charges de sinistres et prestations payées totalisent la somme nette de 8 789 797,271 Dinars en 2013 contre 8 770 417,592 Dinars en 2012 détaillée comme suit :

Libellés	Opérations brutes	Cessions	Opérations nettes	Opérations nettes 2012
Sinistres et prestations payées payés	9 006 849,895	239 526,000	8 767 323,895	8 539 923,777
Var. Prov. RAR	69 370,376	46 897,000	22 473,376	230 493,815
Total	9 076 220,271	286 423,000	8 789 797,271	8 770 417,592

CHV2 Variation des autres provisions techniques :

Le poste Variation des autres provisions techniques représente les variations de la provision mathématiques et de la provision d'égalisation et s'élève à 8 412 749,192 Dinars en 2013 contre 9 100 019,622 Dinars en 2012.

CHV3 Participations aux bénéfiques et ristournes :

Le poste Participations aux bénéfiques et ristournes représente la variation de la provision pour participation aux bénéfiques.

CHV4 Frais d'exploitation:

Les frais d'exploitation totalisent la somme de 9 167 233,128 Dinars en 2013 contre 9 236 335,107 Dinars en 2012 détaillés comme suit :

Libellés	2013	2012
Frais d'acquisition	6 763 220,325	7 075 023,492
Frais d'administration	2 404 012,803	2 161 311,615
Total	9 167 233,128	9 236 335,107

CHV9 Charges de placements:

Les charges de placements s'élèvent à 1 888 005,342 Dinars en 2013 contre 1 157 798,357 Dinars en 2012.

CHV10 Moins values non réalisées sur placements:

Les moins values non réalisées sur placements s'élèvent à 40 285,948 Dinars en 2013 contre 45 122,389 Dinars en 2012.

RTV Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie :

Le résultat technique est de 2 981 420,254 en 2013 contre 3 009 952,599 Dinars en 2012.

PRNT2 Autres produits non techniques :

Les autres produits non techniques s'élèvent à 2 789,371 Dinars en 2013 contre 19 609,344 Dinars en 2013.

V - NOTES SUR L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE :

F 1 : Encaissements des primes reçues des assurés :

Il s'agit des encaissements des primes à recevoir et des acomptes de primes d'un montant de 27 437 593,303 Dinars.

F 2 : Sommes versées pour paiement des sinistres :

Il s'agit des Décaissements pour sinistres d'un montant de 9 006 849,895 Dinars.

F 3 : Commissions versées aux intermédiaires :

Les commissions versées aux intermédiaires s'élèvent à 6 763 220,325 Dinars.

F 4 : Sommes versées aux fournisseurs et au personnel :

Les sommes versées aux fournisseurs et au personnel s'élèvent à 981 055,164 Dinars.

F 6 : Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers :

- Emprunt obligataire : 6 500 000,000 Dinars

- Placement Bancaires : 8 500 000,000 Dinars

- Actions: 3 217 773,562 Dinars

- Certificat de Dépôt : 24 500 000,000 Dinars

-Bons de Trésors : 1 000 000,000 Dinars

F 7 : Encaissements liés à la cession de placements financiers:

- Actions: 2 437 490,868 Dinars

- Placements Bancaires : 2 500 000,000 Dinars

- Obligations : 2 930 590,000 Dinars

- Certificat de Dépôt : 19 725 410,000 Dinars

F 9 : Produits financiers reçus :

- Intérêts : 2 078 081,628 Dinars

- Dividendes : 323 640,322 Dinars

F 10 : Impôts sur les bénéfices payés :

Il s'agit de des trois acomptes provisionnels 2013.

F 11 : Autres mouvements :

- CNSS : 212 679,307 Dinars

- Autres impôts et taxes : 182 590.504 Dinars

F 12 : Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelle et corporelles :

- Matériel informatique : 13 983,000 Dinars

- Matériel de Bureau : 4 379,256 Dinars

VI Notes complémentaires :

1-Produits et charges de placements : Annexe N°11

2-Résultats techniques par catégorie d'assurance : Annexe N°12

3-Ventilation des charges du personnel :

-Les salaires : 860 890,399 Dinars

-Les charges sociales : 164 242,824 Dinars

4-Les charges de commissions :

- Commissions banques et poste : 6 579 122,141

- Commissions agents généraux : 81 988,226

- Commissions courtiers : 102 109,958

5-Provisions techniques d'assurance vie :

- Charges des provisions d'assurance vie à la clôture : 72 063 936,042 Dinars

- Charges des provisions d'assurance vie à l'ouverture: 63 150 693,261 Dinars

ANNEXE N°8
Mouvements ayant affecté les éléments de l'actif

Désignations	Valeur brute				Amortissements et provisions								VNC
	à l'ouverture	acquisitions	cessions	à la clôture	à l'ouverture		Augmentations		Diminutions		à la clôture		Cloture
					Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	
Actifs incorporels													
Concessions, brevets, licences, marques, logiciels	13 440,000	11 278,440		24 718,440	8 971,377		7 742,575				16 713,952		8 004,488
Fonds commercial	16 399 952,084			16 399 952,084	1 642 241,777		819 997,604				2 462 239,381		13 937 712,703
Total actifs incorporels	16 413 392,084	11 278,440	0,000	16 424 670,524	1 651 213,154	0,000	827 740,179	0,000	0,000	0,000	2 478 953,333	0,000	13 945 717,191
Actifs corporels d'exploitation													
Installations techniques et machines	72 500,000			72 500,000	13 228,767		14 500,000				27 728,767		44 771,233
Autres installations, outillage et mobilier	48 651,167	7 083,816		55 734,983	15 570,193		16 832,858				32 403,051		23 331,932
Total actifs corporels d'exploitation	121 151,167	7 083,816	0,000	128 234,983	28 798,960	0,000	31 332,858	0,000	0,000	0,000	60 131,818	0,000	68 103,165
Placements													
Terrains et constructions d'exploitation		495 000,000		495 000,000	0,000		3 458,219					3 458,219	491 541,781
Terrains et constructions d'exploitation et hors exploitation													
Autres placements financiers													
Actions, autres titres à revenu variable et part dans les FCP	11 190 467,538	8 415 112,899	6 118 134,001	13 487 446,436		852 436,777		1 738 872,562		852 436,777		1 738 872,562	11 748 573,874
Obligations et autres titres à revenus fixe	54 012 710,000	8 500 000,000	3 770 590,000	58 742 120,000									58 742 120,000
Autres prêts													
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	1 000 000,000	32 000 000,000	23 500 000,000	9 500 000,000									9 500 000,000
Placements des contrats en unité de compte													
Total placements	66 203 177,538	49 410 112,899	33 388 724,001	82 224 566,436	0,000	852 436,777	3 458,219	1 738 872,562	0,000	852 436,777	0,000	1 742 330,781	80 482 235,655
Total Général	82 737 720,789	49 428 475,155	33 388 724,001	98 777 471,943	1 680 012,114	852 436,777	862 531,256	1 738 872,562	0,000	852 436,777	2 539 085,151	1 742 330,781	94 496 056,011

ANNEXE N° 9
Etat récapitulatif des placements

Désignation	Valeur Brute	Valeur Nette	Juste Valeur	Plus ou moins value latente
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	495 000,000	491 541,781		3 458,219
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPVCM	13 487 446,436	11 748 573,874		1 738 872,562
Parts d'OPVCM détenant uniquement des titres à revenu fixe				
Autres parts d'OPVCM				
Obligations et autres titres à revenus fixe	58 742 120,000	58 742 120,000		
Prêts hypothécaires				
Autres prêts et effets assimilés				
Dépôts auprès des entreprises cédantes				
Autres dépôts	9 500 000,000	9 500 000,000		
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes				
Total placements	82 224 566,436	80 482 235,655	0,000	1 742 330,781
Dont montant de ces placements qui est admis à la représentation				
des provisions techniques	82 224 914,333	80 482 583,552		1 742 330,781
Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques				
autres que les placements ou la part des réassureurs dans les				
provisions techniques	3 252 959,011	3 252 959,011		
TOTAL	85 477 873,344	83 735 542,563	0,000	1 742 330,781

ANNEXE N° 10

Etat des règlements et des provisions pour sinistres (protection) à payer

Année d'inventaire	Exercice de survenance	Exercice de survenance	Exercice de survenance
	2 011	2 012	2 013
<i>Inventaire 2013</i>			
Règlements cumulés	365 376	1 698 933	1 270 713
Provisions pour sinistres	622 215	896 229	1 000 910
Total charges des sinistres	987 591	2 595 162,129	2 271 623
Primes acquises	16 843 490	16 996 611	17 166 086
% sinistres / primes acquises	5,86%	15,27%	13,23%

ANNEXE N° 11
Ventilation des charges et des produits des placements

	Revenus et frais financiers concernant les placements dans des entreprises liées et avec un lien de participations	Autres revenus & frais financiers	Total
Revenu des placements immobiliers			
Revenu des participations		323 640,322	323 640,322
Revenu des autres placements		3 763 980,631	3 763 980,631
Autres revenus financiers		83 149,009	83 149,009
Total produits des placements	0,000	4 170 769,962	4 170 769,962
Intérêts			
Frais externes		70 063,621	70 063,621
Autres frais			
Total charges des placements	0,000	70 063,621	70 063,621

ANNEXE N° 12
Résultat technique par catégorie d'assurance vie

LIBELLES	Temporaires Décès	Epargnes	TOTAL
Primes	17 166 085,835	9 961 715,855	27 127 801,690
Charges de prestations	-3 335 022,633	-5 671 827,266	-9 006 849,899
Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	-3 944 220,617	-4 969 022,164	-8 913 242,781
Solde de souscription	9 886 842,585	-679 133,575	9 207 709,010
Frais d'acquisition	-6 666 007,260	-97 213,065	-6 763 220,325
Autres charges de gestion nettes	-1 509 030,560	-875 711,202	-2 384 741,762
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-8 175 037,820	-972 924,267	-9 147 962,087
Produits nets de placements	1 260 426,925	1 890 640,388	3 151 067,313
Solde financier	1 260 426,925	1 890 640,388	3 151 067,313
Primes cédées et/ou retrocédées	-513 027,611		-513 027,611
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de prestations	239 526,000		239 526,000
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions	46 897,000		46 897,000
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires			0,000
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	-226 604,611		-226 604,611
Résultat technique	2 745 627,079	238 582,546	2 984 209,625
<u>Informations complémentaires</u>			
Montant des rachats			
Intérêts techniques bruts de l'exercice			
Provisions techniques brutes à la clôture	28 245 228,574	40 098 924,930	68 344 153,504
Provisions techniques brutes à l'ouverture (*)	26 723 307,406	36 427 385,855	63 150 693,261
A déduire			
Provisions devenues exigibles			

DECOMPTE FISCAL

(Chiffres en dinars tunisien)

I- Bénéfice comptable avant impôt :		2 984 209,625
II- Réintégrations :		1 826 959,924
- Provision pour créances douteuses	46 964,854	
- Provision pour annulation primes	3 782,675	
- Provision pour congés payés	47 844,006	
- Charges non déductibles(Amortissement Fonds de Commerce)	819 997,604	
- Timbres de Voyage	60,000	
- Provision pour dépréciation des titres cotés	886 435,785	
- Jetons de Presence	21 875,000	
III- Déductions :		436 431,364
- Reprise sur provision pour créances douteuses	64 974,348	
- Reprise sur provision pour annulation primes	2 332,451	
- Dividendes encaissés	323 640,322	
- Reprise sur provision des congés payés	45 484,243	
- Intérêts des comptes en devises	0,000	
- Reprise sur provision risques et charges	0,000	
- Plus Value des actions cotées en bourse	0,000	
IV- Bénéfice fiscal avant imputation des provisions fiscalement déductibles		4 374 738,185
- Déduction des provisions pour dépréciation des titres	886 435,785	
V- Bénéfice fiscal après imputation des provisions		3 488 302,400
- Déduction pour réinvestissement financier exonéré		
Limite autorisée	1 000 000,000	
V- Bénéfice fiscal imposable		2 488 302,400
Arrondi au dinars Supérieur		2 488 302,000
VI- Impôts sur les sociétés dû		870 905,700
Minimum d'impôt dû		697 660,480

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport général relatif au contrôle des états financiers de la société « ASSURANCES CARTE VIE », arrêtés au 31 Décembre 2013.

Les états financiers ci-joints font apparaître au 31 Décembre 2013, un total bilan net de 102 775 785,963 Dinars et un résultat bénéficiaire de l'exercice 2013 de 2 113 303,925 Dinars.

1 - Opinion sur les états financiers

Nous avons audité les états financiers de la société « ASSURANCES CARTE VIE » au 31 Décembre 2013. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, les états financiers ci-joints sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « ASSURANCES CARTE VIE » au 31 Décembre 2013 ainsi que les résultats de ses opérations et ses flux de trésorerie du 1er Janvier 2013 au 31 Décembre 2013 conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la Loi et les Normes Professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2013.

Nous avons aussi, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994, tel que modifié par la Loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du Décret n° 2001-2728 du 20 Novembre 2001, et dans l'attente de la signature du « Cahier des charges relatif à la tenue-conservation des comptes en valeurs mobilières », la société « ASSURANCES CARTE VIE » assure le suivi de la liste des actionnaires sur la base des informations reçues se rapportant aux transactions sur le capital.

Tunis, le 28 Avril 2014

P/CMC-DFK International

Chérif BEN ZINA

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

En application des dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous informer des conventions soumises aux dispositions des dits articles.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I- Conventions et opérations (autres que les rémunérations des dirigeants) :

- 1- Au 31 Décembre 2013, le compte « Entreprises liées : compte courant CARTE » affiche un solde débiteur de 152 064 DT. Ce compte n'est pas rémunéré.
- 2- La société a conclu un contrat de location avec la société mère « ASSURANCES CARTE » au titre duquel, la société « ASSURANCES CARTE VIE » paye annuellement un montant de 40 000 Dinars. Ce loyer est sujet à une augmentation de 5% chaque année. Ce contrat prend effet à partir du 09 Mai 2011 pour une période de trois années renouvelables. La charge de l'exercice 2013 est de 51 212 Dinars.

II-Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

La Direction Générale perçoit des rémunérations nettes pour 99 455 Dinars correspondant aux salaires et autres avantages de l'exercice 2013.

Le Président du Conseil d'Administration perçoit des rémunérations nettes pour 40 000 Dinars.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 28 Avril 2014

P/CMC-DFK International
Chérif BEN ZINA

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

SOCIETE MODERNE DE CERAMIQUE

SOMOCER

Siège social : Menzel Hayet-5033 Monastir.

La Société Moderne de Céramique -SOMOCER- publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 19 juin 2014. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mr Abderrahmen FENDRI et Mr Bacem GRATI.

Bilan au 31 Décembre 2013
(exprimé en dinar tunisien)

Actifs	Note	31.12.2013	31.12.2012
Actifs non courants			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles	IV.1	2 252 660	2 237 296
<i>Moins : amortissements</i>	IV.1	<u><1 028 101></u>	<u><914 669></u>
		1 224 559	1 322 627
Immobilisations corporelles	IV.2	89 871 057	82 384 315
<i>Moins : amortissements</i>	IV.2	<u><50 626 505></u>	<u><47 321 197></u>
		39 244 552	35 063 118
Immobilisations financières	IV.3	27 094 956	28 665 817
<i>Moins : Provisions</i>	IV.3	<u><1 826 053></u>	<u><46 938></u>
		25 268 903	28 618 879
Total des actifs immobilisés		65 738 014	65 004 624
Autres actifs non courants	IV.4	1 037 222	88 901
<u>Total des actifs non courants</u>		<u>66 775 236</u>	<u>65 093 525</u>
Actifs courants			
Stocks	IV.5	22 015 699	14 608 806
<i>Moins : Provisions</i>		<u><653 632></u>	<u><789 975></u>
		21 362 067	13 818 831
Clients et comptes rattachés	IV.6	26 389 621	28 805 999
<i>Moins : Provisions</i>	IV.6	<u><11 315 924></u>	<u><9 953 710></u>
		15 073 697	18 852 289
Autres actifs courants	IV.7	6 302 513	7 503 499
<i>Moins : Provisions</i>	IV.7	<u><594 111></u>	<u><601 334></u>
		5 708 402	6 902 165
Autres Actifs financiers	IV.8	5 700 000	-
Liquidités et équivalents de liquidité	IV.9	187 782	26 023
<u>Total des actifs courants</u>		<u>48 031 948</u>	<u>39 599 308</u>
<u>Total des actifs</u>		<u>114 807 184</u>	<u>104 692 833</u>

Bilan au 31 Décembre 2013
(exprimé en dinar tunisien)

Capitaux propres et passifs	Note	31.12.2013	31.12.2012
Capitaux propres			
Capital		28 831 880	27 273 400
Réserves		14 556 578	14 320 073
Autres capitaux propres		3 000 000	3 000 000
Résultat reportés		2 248 716	1 496 791
Capitaux propres avant résultat de la période	IV.10	48 637 174	46 090 264
<i>Résultat de l'exercice</i>		4 904 804	4 233 314
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>		<u>53 541 978</u>	<u>50 323 578</u>
Passifs non courants			
Provisions	IV.11	557 354	157 354
Emprunts	IV.12	13 699 706	8 700 222
<u>Total des passifs non courants</u>		<u>14 257 060</u>	<u>8 857 576</u>
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	IV.13	16 837 027	16 995 427
Autres passifs courants	IV.14	3 257 627	3 683 392
Autres passifs financiers	IV.15	19 930 780	16 678 040
Concours bancaires	IV.16	6 982 712	8 154 820
<u>Total des passifs courants</u>		<u>47 008 146</u>	<u>45 511 679</u>
<u>Total des passifs</u>		<u>61 265 206</u>	<u>54 369 255</u>
<u>Total des capitaux propres et passifs</u>		<u>114 807 184</u>	<u>104 692 833</u>

**Etat de résultat
(exprimé en dinar tunisien)**

	<i>Note</i>	<i>2013</i>	<i>2012</i>
<i>Produits d'exploitation</i>			
Revenus	V.1	68 725 391	67 747 336
Autres produits d'exploitation	V.1	430 210	444 096
<i>Total des produits d'exploitation</i>		<i>69 155 601</i>	<i>68 191 432</i>
<i>Charges d'exploitation</i>			
Variation stocks des produits finis	V.2	<4 904 547>	4 875 761
Achats d'approvisionnements consommés	V.3	41 105 774	37 690 193
Charges de personnel	V.4	11 670 457	8 902 683
Dotations aux amortissements et aux provisions	V.5	6 836 979	3 623 470
Autres charges d'exploitation	V.6	4 585 848	4 488 245
<i>Total des charges d'exploitation</i>		<i>59 294 511</i>	<i>59 580 352</i>
<i>Résultat d'exploitation</i>		<i>9 861 090</i>	<i>8 611 080</i>
Charges financières nettes	V.7	<6 744 751>	<4 753 492>
produits des placements	V.8	3 028 724	899 515
Autres gains ordinaires		108 778	301 474
Autres pertes ordinaires		<69 254>	<51 530>
<i>Résultat des activités ordinaires avant impôt</i>		<i>6 184 587</i>	<i>5 007 047</i>
Impôt sur les sociétés		<1 279 783>	<773 733>
<i>Résultat net de l'exercice</i>		<i>4 904 804</i>	<i>4 233 314</i>

**Etat de flux de trésorerie
(exprimé en dinar tunisien)**

	Déc. 2013	Déc. 2012
<i>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</i>		
Encaissements reçus des clients	80 125 181	71 479 839
Sommes versées aux fournisseurs	<61 143 240>	<54 254 282>
Sommes versées au personnel	<9 276 363>	<7 951 337>
Frais financiers payés	<2 646 676>	<1 979 136>
Impôts et taxes payés	<2 711 282>	<2 136 287>
<u>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</u>	<u>4 347 621</u>	<u>5 158 797</u>
<i>Flux de trésorerie liés à l'investissement</i>		
Décaissements affectés à l'acquisition D'immobilisations corporelles et incorporelles	<7 635 040>	<4 216 178>
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	826 529
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations Financières (VI-1)	<512 420>	<447 283>
<u>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</u>	<u><8 147 461></u>	<u><3 836 932></u>
<i>Flux de trésorerie liés au financement</i>		
Dividendes et autres distributions (VI-2)	520 625	525 547
Encaissement subvention d'investissement	37 904	-
Encaissements provenant des emprunts	9 260 000	-
Remboursement d'emprunts	<5 446 703>	<3 898 751>
Encaissements moyens de financements court terme (VI-3)	67 556 500	59 348 000
Décaissements moyens de financements court terme (VI-4)	<65 190 300>	<56 247 500>
Encaissements placement	1 130 446	600 000
Décaissements placement	<1 130 446>	<600 000>
Remboursement autres distributions	<1 754 807>	<1 427 319>
Effets remis à l'encaissement	154 487	
<u>Flux de trésorerie affecté aux activités de financement</u>	<u>5 137 707</u>	<u><1 700 022></u>
<i>Variation de trésorerie</i>	<i>1 337 867</i>	<i><378 157></i>
<i>Trésorerie au début de la période</i>	<i><8 132 797></i>	<i><7 754 640></i>
<u>Trésorerie à la clôture de la période</u>	<u><6 794 930></u>	<u><8 132 797></u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

I. Présentation de la société :

La Société Moderne de Céramique «SOMOCER» est une société anonyme, de nationalité tunisienne, régie par le droit tunisien.

Elle a été créée le 3 juillet 1985, son capital s'élève au 31 décembre 2013 à 28.831.880 DT divisé en 28.831.880 actions de valeur nominale de 1 DT chacune.

L'objet de la société est la fabrication de carreaux de faïence, grès et baignoires.

Son activité s'étend sur le marché tunisien et à l'exportation. L'ensemble de ses unités de production est implanté à Menzel Hayet.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles de droit commun. Elle est agréée par la loi 93-120 du 27 décembre 1993, portant promulgation du code d'incitations aux investissements.

II. Les faits significatifs de l'exercice :

- L'amélioration de la situation au niveau de la Lybie qui a entraîné une reprise des exportations de la SOMOCER sur ce marché;
- Prospection de nouveaux marchés : Liban, Russie, Algérie.
- L'achèvement des travaux relatifs à l'unité de production de la poudre atomisée

III. Principes, Règles et Méthodes Comptables :

Les états financiers de la société sont présentés selon les dispositions du système comptable des entreprises prévu par la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises.

Les conventions comptables fondamentales concernant les éléments des états financiers et les procédés de prise en compte de l'information financière, sont présentées conformément au cadre conceptuel de la comptabilité. Les méthodes comptables retenues par la société sont en conformité avec les normes comptables tunisiennes « NCT » mises en vigueur en 1997 par l'arrêté du ministre des finances du 30 décembre 1996.

Les conventions comptables de base et les méthodes les plus significatives appliquées pour la préparation des états financiers se résument comme suit :

III.1 Immobilisations :

Les immobilisations sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire. Par ailleurs, les biens immobilisés d'une valeur inférieure ou égale à 200 dinars, sont amortis intégralement.

Les taux d'amortissement pratiqués sont les suivants :

- Fonds de commerce	5%
- Logiciels	33%
- Construction	5%
- Installation technique, matériel et outillage industriel	10% / durée de vie technique
- Matériel de transport	20%
- Mobilier et matériel de bureau	10%
- Agencement, aménagement et installation	10%

Les immobilisations sont enregistrées à leur prix d'achat hors taxes déductibles augmenté des frais directs d'acquisition.

La méthode d'amortissement et la durée de vie restante sont revues par le management à l'occasion de chaque arrêté des états financiers

III.2 Les emprunts :

Les emprunts figurent au niveau des passifs du bilan pour la partie débloquée sous la rubrique passifs non courants.

La partie à échoir dans un délai inférieur à une année est reclassée parmi les passifs courants.

Les charges d'emprunts engagés au titre des actifs qualifiant sont capitalisées au niveau de la valeur de ces actifs. Les autres charges d'emprunt sont comptabilisées en tant que charges financières de l'exercice.

III.3 Stocks :

Les valeurs d'exploitation sont évaluées comme suit :

- Les matières premières, matières consommables et pièces de rechange sont valorisées au coût d'acquisition selon la méthode du coût moyen pondéré. Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, les droits de douane à l'importation et les taxes non récupérables par la société, ainsi que les frais de transport, d'assurance liée au transport, de réception et d'autres coûts directement liés à l'acquisition des éléments achetés ;
- Les produits finis sont valorisés au coût de production de l'année, qui comprend le coût des matières premières et la quote-part des frais directs et indirects rattachés à la production ; et
- Les produits semi-finis, sont valorisés au coût engagé en fonction de l'avancement du stade de fabrication.

Les stocks à rotation lente sont ramenés à leur valeur de réalisation nette. La valeur de réalisation nette est le prix de vente estimé dans le cours normal d'activité diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés pour réaliser la vente.

III.4 Revenus :

Les revenus sont comptabilisés au prix de vente net de remises et réductions commerciales consenties par la société et les taxes collectées pour le compte de l'Etat.

III.5 Règles de classification et méthode d'évaluation des placements :

1. Classification :

Les placements à court terme

Un placement que l'entreprise n'a pas l'intention de conserver pour plus d'un an et qui, de par sa nature, peut être liquidé à brève échéance.

Les placements à long terme

a- Les titres de participation :

Il s'agit des titres détenus dans l'intention de conservation durable en vue d'exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour protéger ou promouvoir des relations commerciales

b- Les titres immobilisés :

Il s'agit des titres autres que les titres de participation que l'entreprise a l'intention de conserver durablement notamment pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue période ainsi que les titres dont la conservation durable est subie plutôt que voulue sous l'effet de contraintes juridiques.

2. Evaluation :

Les placements à court terme

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Les placements à long terme

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des placements à long terme à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

III.6 Méthode d'amortissement des gains et pertes de change inscrits en écart de conversion

Les éléments monétaires non courants sont convertis au cours de clôture. Les gains et les pertes de change qui en résultent sont reportés et amortis sur la durée de vie restante de l'élément monétaire s'y rapportant (y compris l'année en cours).

L'amortissement tient compte de la durée pondérée par le montant restant à courir de l'élément en question.

L'écart de conversion est ajusté annuellement en fonction du cours de clôture et par rapport au cours historique de la date de l'opération. L'écart de conversion porté au bilan sera basé uniquement sur le gain ou la perte non matérialisé à la fin de l'année concernée.

Le résultat de la période comprend la portion d'amortissement applicable à l'année concernée ainsi que l'effet d'annulation des affectations antérieures.

Les gains et pertes de change inscrits en écart de conversion se présentent ainsi :

IV. Notes relatives au bilan :

IV.1 Immobilisations incorporelles (En DT):

Les immobilisations incorporelles nettes totalisent au 31 décembre 2013 un montant de 1.224.559 DT contre 1.322.627 DT au 31 décembre 2012. Elles se détaillent comme suit :

Désignation	Déc. 13	Déc. 12
Logiciels	278 732	263 368
Fonds de commerce SOMOCER	298 000	298 000
Fonds de commerce Hammamet	861 250	861 250
Fonds de commerce Hachicha Plus	694 185	694 185
Fonds de commerce Pyramide du lac	120 493	120 493
Immobilisations incorporelles brutes	2 252 660	2 237 296
Amortissements	<1 028 101>	<914 669>
Immobilisations incorporelles nettes	1 224 559	1 322 627

IV.2 Immobilisations corporelles (En DT):

Le solde net des immobilisations corporelles s'élève au 31 décembre 2013 à 39.244.552 DT contre 35.063.118 DT au 31 décembre 2012 et se détaille comme suit :

Désignation	Déc. 13	Déc. 12
Terrains	2 995 143	2 995 143
Construction	19 850 657	14 774 727
Installations techniques matériel et outillage	54 004 588	42 492 315
Matériel de transport	1 919 887	1 712 735
Installations générales agencements aménagements	6 899 299	5 929 702
Mobiliers Matériel de bureau	1 038 732	976 564
Constructions encours	-	3 964 148
Agencement encours	-	67 618
Matériel et outillage encours	-	6 773 058
Immobilisations à statut juridique particulier	3 162 751	2 698 305
Total des immobilisations corporelles	89 871 057	82 384 315
Amortissements des immobilisations	<49 991 420>	<46 686 112>
Provision des immobilisations	<635 085>	<635 085>
Immobilisations corporelles nettes	39 244 552	35 063 118

IV.3 Immobilisations financières (En DT):

Les immobilisations financières nettes s'élèvent au 31 décembre 2013 à 25.268.903 DT contre 28.618.879 DT au 31 décembre 2012 et elles sont détaillées comme suit :

Désignation	Déc. 13	Déc. 12
Titres de participations	26 356 000	28 047 800
Restant à payer sur participation	<22 500>	<22 500>
Dépôts et Cautionnements	761 456	640 517
<i>Immobilisations financières brutes</i>	27 094 956	28 665 817
Provision pour dépréciation	<1 826 053>	<46 938>
<i>Immobilisations financières nettes</i>	25 268 903	28 618 879

Les titres de participations au 31 décembre 2013 se détaillent comme suit :

Désignation	2013	2012
SOTEMAIL	12 810 390	14 477 190
A.B.C	5 875 000	5 875 000
SOMOSAN	3 200 000	3 200 000
I.N.C.O.M.A.	1 836 172	1 836 172
SANILIT	1 350 000	1 350 000
SOMOCER NEGOCE	1 140 000	1 140 000
Participation Ste EL AKKAR	75 000	75 000
SEDATS	30 000	30 000
Société Argile Médenine	26 400	26 400
BIOMASSE Power Génération	-	25 000
BTS	10 000	10 000
SOTIEX ALGER	3 038	3 038
Total	26 356 000	28 047 800

IV.4 Autres actifs non courants (En DT):

Les autres actifs non courants s'élèvent au 31 décembre 2013 à 1.037.222 DT contre 88.901 DT au 31 décembre 2012 et se détaillent comme suit :

Désignation	Déc. 13	Déc. 12
Ecart de conversion	210 447	88 901
Frais préliminaires	826 775	-
<i>Total des Autres actifs non courants</i>	1 037 222	88 901

Les frais préliminaires sont relatifs aux frais engagés au titre de la nouvelle unité de production de la poudre atomisée.

IV.5 Stocks (En DT):

Le solde net des stocks s'élève à 21.362.067 DT au 31 décembre 2013 contre 13.818.831 DT au 31 décembre 2012 et se détaille comme suit :

Désignation	Déc. 13	Déc. 12
Stocks de matières premières	10 486 490	8 335 534
Stock de matières consommables et pièces de rechange	2 601 353	2 249 963
Stock de produits finis	8 927 856	4 023 309
<i>Stocks brutes</i>	<i>22 015 699</i>	<i>14 608 806</i>
Provisions pour dépréciation	<653 632>	<789 975>
<i>Soldes nets</i>	<i>21 362 067</i>	<i>13 818 831</i>

IV.6 Clients et comptes rattachés (En DT):

Le solde net des clients et comptes rattachés s'élève au 31 décembre 2013 à 15.073.697 DT contre 18.852.289 DT au 31 décembre 2012 et se détaille comme suit :

Désignation	Déc. 13	Déc. 12
Clients ordinaires	11 927 122	13 661 351
Clients effets à recevoir	3 146 575	5 190 938
Clients douteux ou litigieux	11 315 924	9 953 710
<i>Total des clients bruts</i>	<i>26 389 621</i>	<i>28 805 999</i>
Provisions sur Clients	<11 315 924>	<9 953 710>
<i>Solde net des comptes clients</i>	<i>15 073 697</i>	<i>18 852 289</i>

IV.7 Autres actifs courants (En DT):

Le solde net des autres actifs courants s'élève au 31 décembre 2013 à 5.708.402 DT contre 6.902.165 DT au 31 décembre 2012 et se détaille comme suit :

Désignations	Déc. 13	Déc. 12
Personnel prêts et avances	965 723	979 170
Etat impôts et taxes	2 726 980	3 712 686
Débiteurs divers	1 698 371	1 805 909
Créances Factoring	-	89 474
Produits à recevoir	277 877	315 595
Blocage crédits documentaires	304 245	379 273
Charges constatées d'avance	329 317	221 392
<i>Total brut</i>	<i>6 302 513</i>	<i>7 503 499</i>
Provisions sur autres actifs courants	<594 111>	<601 334>
<i>Solde net des autres actifs courants</i>	<i>5 708 402</i>	<i>6 902 165</i>

IV.8 Placements courants & autres actifs financiers (En DT):

Le solde des placements courants et autres actifs financiers s'élève au 31 décembre 2013 à 5.700.000 DT contre un solde nul au 31 décembre 2012.

IV.9 Liquidités et équivalents de liquidités (En DT) :

Le solde des liquidités et équivalents de liquidités s'élève au 31 décembre 2013 à 187.782DT contre 26.023 DT au 31 décembre 2012 et se détaille comme suit :

Désignation	Déc. 13	Déc. 12
Banques	29 903	23 050
Caisse	3 392	2 973
Effets remis à l'escompte	154 487	-
Total des liquidités et équivalents de liquidités	187 782	26 023

IV.10 Capitaux propres (En DT):

Le solde des capitaux propres s'élève au 31 décembre 2013 à 53.541.978 DT contre 50.323.578 DT au 31 décembre 2012 et se détaille comme suit :

Désignations	Déc. 13	Déc. 12
Capital social	28 831 880	27 273 400
Réserve légale	2 259 170	1 972 665
Réserves statutaires	1 081 645	1 081 645
Prime d'émission	8 250 609	8 250 609
Prime de fusion	2 965 154	2 965 154
Réserves spéciale de réinvestissement	3 000 000	3 000 000
Réserves pour fonds social	-	50 000
Résultats reportés	2 248 716	1 496 791
Capitaux propres avant résultat	48 637 174	46 090 264
Résultat de l'exercice	4 904 804	4 233 314
Capitaux propres avant affectation	53 541 978	50 323 578

IV.11 Provisions pour risques et charges (En DT):

Le solde des provisions pour risques et charges s'élève à 557.354 DT au 31 décembre 2013 contre 157.354 DT au 31 décembre 2012.

IV.12 Emprunts (En DT):

Le solde des emprunts à long terme s'est élevé au 31 décembre 2013 à 13.699.706 DT contre un solde au 31 décembre 2012 de 8.700.222 DT. Le détail des emprunts à long terme se présente comme suit :

Désignation	Déc. 13	Déc. 12
Emprunt UTB (2 000 000)	-	331 713
Emprunt Fournisseur SACMI	1 909 144	3 017 266
Emprunt AMEN BANK (2 500 000)	2 500 000	-
Emprunt BNA (4 000 000)	3 035 715	-
Emprunt STB (2 760 000)	2 168 571	-
Emprunt T LEASING	663 794	682 674
Autres dettes (fiscales)	217 932	111 100
Emprunt UTB (1 000 000)	348 616	630 030
Emprunt STB (1 170 000)	250 714	417 857
Emprunt STB (330 000)	70 714	117 857
Emprunt STB (1 200 000)	514 286	685 714
Emprunt BNA (1 540 000)	880 000	1 100 000
Emprunt STB (347 000)	148 714	198 286
Emprunt UTB (1 250 000)	991 506	1 407 725
Total des Emprunts	13 699 706	8 700 222

IV.13 Fournisseurs et comptes rattachés (En DT):

Le solde des fournisseurs et comptes rattachés s'élève au 31 décembre 2013 à 16.837.027DT contre 16.995.427 DT au 31 décembre 2012 et se détaille comme suit :

Désignation	Déc. 13	Déc. 12
Fournisseurs d'exploitation	12 124 698	10 984 900
Fournisseurs d'exploitation effet à payer	4 509 997	5 568 595
Fournisseurs d'immobilisations	465	465
Fournisseurs d'immobilisations - retenue de garantie	75 746	125 936
Charge à payer	126 121	315 531
Total des Fournisseurs	16 837 027	16 995 427

IV.14 Autres passifs courants (En DT):

Le solde des autres passifs courants s'élève au 31 décembre 2013 à 3.257.627 DT contre 3.683.392 DT au 31 décembre 2012 et se détaille comme suit :

Désignation	Déc. 13	Déc. 12
Personnel	775 436	811 833
Etat, impôts et taxes	941 635	2 170 269
Etat, reconnaissance de dette	594 025	74 067
Autres créiteurs divers	946 531	627 223
<i>Total des Autres passifs courants</i>	<i>3 257 627</i>	<i>3 683 392</i>

IV.15 Autres passifs financiers (En DT):

Le solde des autres passifs financiers s'élève au 31 décembre 2013 à 19.930.780 DT contre 16.678.041 DT au 31 décembre 2012 et se détaille comme suit :

Désignation	Déc. 13	Déc. 12
Emprunts à moins d'un an	6 427 124	5 708 845
Emprunts leasing à moins d'un an	424 617	373 888
Intérêts courus	593 603	88 575
Charge à payer échelle d'intérêt	154 696	114 193
Préfinancement export	3 900 000	3 900 000
Préfinancement stock	4 600 000	4 600 000
Billets de trésorerie	3 700 000	1 000 000
Mobilisation de créances	130 740	892 540
<i>Total des autres passifs financiers</i>	<i>19 930 780</i>	<i>16 678 041</i>

IV.16 Concours bancaires (En DT):

Les concours bancaires s'élèvent au 31 décembre 2013 à 6.982.712 DT contre 8.154.820 DT au 31 décembre 2012 et correspondent à des découverts bancaires.

Désignation	Déc. 13	Déc. 12
Découverts bancaires	6 982 712	8 158 820
Crédit sur effets escomptés non échus en cours d'encaissement	-	<4 000>
<i>Total des Concours bancaires</i>	<i>6 982 712</i>	<i>8 154 820</i>

V. Notes relatives à l'état de résultat

V.1 Revenus (En DT):

Les revenus se sont élevés au 31 décembre 2013 à 68.725.391 DT contre 67.747.336 DT au 31 décembre 2012 et se détaillent comme suit :

Désignation	Déc. 13	Déc. 12
Ventes locales	52 606 834	49 876 368
Ventes à l'exportation	11 245 233	13 449 157
Autres ventes	4 873 324	4 421 811
Total des revenus	68 725 391	67 747 336

V.1 Autres produits d'exploitation (En DT) :

Les autres produits d'exploitation se sont élevés au 31 décembre 2013 à 430.210 DT contre 444.096 DT au 31 décembre 2012 et se détaillent comme suit :

Désignation	Déc. 13	Déc. 12
Loyers Centre Pyramide	417 245	419 158
Subvention d'exploitation	12 965	24 938
Total des Autres produits d'exploitation	430 210	444 096

V.2 Variation des stocks des produits finis et encours (En DT) :

Les stocks de produits finis et encours ont connu une variation négative de 4.904.547 DT au 31 décembre 2013 contre une variation positive de 4.875.761 DT au 31 décembre 2012.

V.3 Achats d'approvisionnements consommés (En DT) :

Les achats d'approvisionnements consommés se sont élevés au 31 décembre 2013 à 41.105.774 DT contre 37.690.193 DT au 31 décembre 2012 et se détaillent comme suit :

Désignation	Déc. 13	Déc. 12
Achats consommés de M.P et consommables	27 914 603	24 872 392
Consommations énergétiques	8 149 913	6 915 364
Achats non stockés	3 550 554	3 035 820
Achats sous-traitance	1 490 704	2 866 617
Total	41 105 774	37 690 193

V.4 Charges de personnel (En DT):

Les charges de personnel se sont élevées au 31 décembre 2013 à 11.670.457 DT contre 8.902.683 DT au 31 décembre 2012 et se détaillent comme suit :

Désignation	Déc. 13	Déc. 12
Appointements et salaires	10 079 945	7 503 294
Charges sociales et autres	1 590 512	1 399 389
<i>Total des Charges de personnel</i>	<i>11 670 457</i>	<i>8 902 683</i>

V.5 Dotations aux amortissements et aux provisions (En DT):

Les dotations aux amortissements et aux provisions se sont élevées au 31 décembre 2013 à 6.836.979 DT contre 3.623.470 DT au 31 décembre 2012 et se détaillent comme suit :

Désignation	Déc. 13	Déc. 12
Dotations aux amortissements des immobilisations	3 418 740	3 173 078
Dotations aux provisions	3 695 410	953 954
Reprises sur provisions	<277 171>	<503 562>
<i>Total des Reprises sur provisions</i>	<i>6 836 979</i>	<i>3 623 470</i>

V.6 Autres charges d'exploitation (En DT):

Les autres charges d'exploitation se sont élevées au 31 décembre 2013 à 4.585.848 DT contre 4.488.245 DT au 31 décembre 2012 et se détaillent comme suit :

Désignation	Déc. 13	Déc. 12
Loyers et charges locatives	211 245	212 475
Assurances	308 822	230 743
Entretiens et réparations	471 706	447 036
Honoraires	275 783	322 832
Publicité et propagande	639 159	625 254
Autres services extérieurs	355 388	392 004
Transport sur achats	31 713	3 259
Transport sur ventes à l'export	94 193	301 497
Transport sur ventes locales	25 058	70 045
Transports et déplacements	152 123	86 928
Carburant	155 324	140 388
Missions et réceptions	271 368	267 780
Dons et subventions	376 292	171 054
Jetons de présence	150 000	52 500
Services bancaires	638 183	540 621
Impôts et taxes	398 257	432 543
Commissions sur ventes	31 234	191 286
<i>Total des autres charges d'exploitation</i>	<i>4 585 848</i>	<i>4 488 245</i>

V.7 Charges financières nettes (En DT):

Les charges financières nettes se sont élevées au 31 décembre 2013 à 6.744.751 DT contre 4.753.493 DT au 31 décembre 2012 et se détaillent comme suit :

Désignation	Déc. 13	Déc. 12
Intérêts bancaires	4 973 818	4 174 336
Pertes de change	1 880 940	878 498
Gains de change	<110 007>	<299 341>
Total des Charges financières nettes	6 744 751	4 753 493

V.8 Produits des placements (En DT):

Les produits des placements se sont élevés au 31 décembre 2013 à 3.028.724 DT contre 899.515DT au 31 décembre 2012 et se détaillent comme suit :

Désignation	Déc. 13	Déc. 12
Autres produits financiers	3 028 724	71 523
Produits des participations	0	827 992
Total des Revenus des placements	3 028 724	899 515

VI. Notes sur l'état de flux de trésorerie :

VI.1 – Les décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations financières :

Les décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations financières se sont élevés à 512.420 DT au 31 décembre 2013 contre un décaissement de 477.283 DT au 31 décembre 2012.

Les décaissements de l'année 2013 sont relatifs au rachat de titres SOTEMAIL pour un montant de 512.420 DT et ce, dans le cadre de conventions de portage.

VI.2 – Encaissements dividendes et autres distributions

En 2013, la SOMOCER a encaissé des dividendes pour un montant de 520.625 DT alors qu'en 2012 les dividendes encaissés étaient de 525.547 DT. Ces dividendes correspondent à ceux encaissés de la part de la société SOTEMAIL.

VI.3 – Les encaissements provenant des moyens de financement à court terme :

Les encaissements provenant des moyens de financement à court terme se détaillent comme suit :

	<u>Déc -13</u>	<u>déc-12</u>
Encaissement billet de trésorerie	32 250 000	20 300 000
Encaissement M.C.N.E	928 500	2 748 000
Encaissement crédit préfinancement export	15 200 000	16 300 000
Encaissement crédit préfinancement stock	18 800 000	20 000 000
Encaissement crédit de financement en devise	378 000	-
	67 556 500	59 348 000

VI.4 – Les décaissements liés aux moyens de financement à court terme :

Les décaissements liés aux moyens de financement à court terme se détaillent comme suit :

	<u>Déc-13</u>	<u>déc-12</u>
Décaissement billet de trésorerie	29 500 000	17 300 000
Décaissement M.C.N.E	1 690 300	2 647 500
Décaissement crédit préfinancement export	15 200 000	16 300 000
Décaissement crédit préfinancement stock	18 800 000	20 000 000
	65 190 300	56 247 500

VII. Informations sur les parties liées :

VII.1 Ventes – clients :

Le chiffre d'affaires taxes comprises réalisé au cours de l'année 2013 avec les sociétés du groupe totalise un montant de 10.580.770 DT contre un montant de 11.656.214 DT au 31 décembre 2012 et se détaille comme suit :

	<u>Déc-13</u>	<u>Déc-12</u>
Société A.B.C.	4 036 158	6 123 346
Société AB CORPORATION	16 884	-
Société SANIMED	-	13 442
Société SOTEMAIL	5 746 313	5 230 043
Société SOMOCER NEGOCE	705 940	240 665
Société SOMOSAN	75 475	48 718

VII.2 Achats - fournisseurs :

Les achats taxes comprises effectués auprès des sociétés du groupe au cours de l'année 2013 se détaillent comme suit :

	<u>déc-13</u>	<u>déc-12</u>
Société A.B.C.	1 191	16 165
Société SOTEMAIL	1 792 061	5 435 259

VII.3 Titres de participation :

Courant l'année 2013, la SOMOCER a souscrit dans le capital de la société SOTEMAIL pour un montant de 386.336 DT et ce, dans le cadre de conventions de portage.

VII.4 Autres transactions avec les parties liées :

- Courant l'année 2013, la SOMOCER a constaté des produits relatifs au loyer de la boutique de la Pyramide du Lac pour la société ABC et à la salle sise à Menzel Hayet pour un montant de 32.977 DT (2012 : 32 977 DT);
- Courant l'année 2013, la SOMOCER a constaté des produits relatifs au loyer du dépôt sis à RADES pour la société ABC pour un montant de 42.712 DT (2012 : 42 712 DT);
- Courant l'année 2013, la SOMOCER a constaté des produits relatifs à la location de son siège social au profit de la société SOTEMAIL pour un montant de 1.200 DT (En 2012 : 1 200 DT).
- SOMOCER a fait appel à l'émission de billets de trésorerie pour des fins de financement à court terme. Le détail de ce financement courant l'exercice 2013 est consigné ci-dessous :

Etablissement financier	Montant	Echéance	Solde au 31/12/2013
ATD SICAR	3 700 000	30/12/2013	3 700 000
BNA	2 050 000	07/02/2014	2 050 000
UBCI	378 000	12/02/2014	3780

- Le conseil d'administration a autorisé en date du 30 mai 2012 les cautions solidaires de SOMOCER au profit de SOMOSAN en couverture des crédits bancaires à contracter par cette dernière et qui sont détaillés comme suit :
 - STB : CMT 2.000 KDT et crédit de gestion de 750 KDT.
 - BNA : CMT 4.000 KDT et crédit de gestion de 1.550 KDT
 - BH : CMT 2.000 KDT et crédit de gestion : 750 KDT ;
 - TF Bank : CMT 1.000 K€

VII.5 Soldes avec les parties liées :

Les soldes des parties liées se présentent ainsi :

	Solde Débit	Solde Crédeur
Société A.B.C.	508 551	18
Société AB CORPORATION	14 627	-22 085
Société SANIMED	95 333	
Société SOTEMAIL	843 343	224 374
Société SOMOCER NEGOCE	288 750	
Société SOMOSAN	41 804	
Total	1 792 408	202 307

VII.5 Soldes avec les parties liées :

Les rémunérations des dirigeants sont fixées par décision du conseil d'administration. Les éléments de rémunérations des dirigeants sont définis comme suit :

- Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence déterminés par le conseil d'administration et soumis à l'approbation de l'assemblée générale. En 2013, l'assemblée générale du 25 juin 2013 a décidé l'allocation au profit des administrateurs d'un montant net annuel de jetons de présence égal à 120.000 DT;
- Les membres du comité permanent d'audit sont rémunérés par des jetons de présence déterminés par le conseil d'administration et soumis à l'approbation de l'assemblée générale. En 2013, aucune rémunération n'a été allouée aux membres du comité permanent d'audit ;
- La rémunération nette du Directeur Général au titre de l'exercice 2013 est de 215.460 DT ; D'autre part, le Directeur Général a reçu d'autres rémunérations nettes de la société SOMOCER Négoce pour 18.009 DT.
- La rémunération nette du Directeur Général Adjoint au titre de l'exercice 2013 est de 109.230 dinars. D'autre part, le Directeur Général Adjoint reçoit d'autres rémunérations de la société SOMOCER Négoce pour un montant net de 18.997 DT.
- Le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint bénéficient des avantages en nature liés à leurs fonctions (voitures et charges connexes).

VIII. Autres notes complémentaires :

VIII.1 Etat des placements

(montants exprimés en dinar tunisien)

Placements à Long terme dans des sociétés autres que filiales :

<i>Société</i>	<i>Coût d'acquisition</i>	<i>Pourcentage de détention</i>	<i>Provision constituée</i>
SANILIT	1 350 000	20,00%	-1 350 000
INCOMA	1 836 171	9,18%	-429 115
EL AQAR	75 000	50,00%	-
SEADATS	7 500	NA	-7 500
Argiles Mednine	26 400	40,00%	-26 400
BTS	10 000	0,03%	-10 000
SOTEX ALGER	3 039	NA	-3 038
Total	3 308 110		- 1 826 053

Placements à long terme dans des sociétés filiales

<i>Société</i>	<i>Coût d'acquisition</i>	<i>Pourcentage de détention</i>	<i>Provision constituée</i>
SOTEMAIL	12 810 390	58,28%	-
ABC	5 875 000	68,04%	-
SOMOCER Négoce	1 140 000	99,13%	-
SOMOSAN	3 200 000	27,12%	-
Total	23 025 390		-

Placements à court terme

<i>Société</i>	<i>Valeur comptable</i>	<i>Coût d'acquisition</i>	<i>+/- Value</i>
SOTEMAIL	5 000 000	2 000 000	3 000 000
AB CORPORATION	700 000	700 000	-
Total	5 700 000	2 700 000	3 000 000

VIII.2 Gains et pertes de change inscrits en écart de conversion

(montants exprimés en dinar tunisien)

<i>Nature</i>	<i>Gain de change</i>	<i>Perte de change</i>	<i>Total</i>
U.T.B 1 000 000 Euro	-	11 755	11 755
U.T.B 2 000 000 Euro	-	1 051	1 051
U.T.B 1 250 000 Euro	-	46 224	46 224
SACMI 1 474 210 Euro	-	151 418	151 418
Total :	-	210 448	210 447

VIII. 3 Evènements postérieurs à la date de clôture

Le management de la société n'a identifié aucun évènement survenu entre la date de clôture de l'exercice et la date de publication des états financiers et qui est lié à des conditions existants à la date de clôture et qui peut entraîner une modification importante des actifs ou des passifs de la société ou qui risque d'avoir des répercussions importantes sur ses activités futures.

VIII. 4 Résultat par action

Le résultat par action est passé de 0,155 DT au 31 décembre 2012 à 0,170 DT en 2013.

Désignation	2013	2012
Résultat net	4 909 804	4 233 314
Nombre d'actions	28 831 880	27 273 400
Résultat par action	0,170	0,155

VIII.5 Solde intermédiaires de gestion

Tableau des Soldes intermédiaires de gestion
(montants exprimés en dinar tunisien)

Produits	31.12.2013	31.12.2012	Charges	31.12.2013	31.12.2012	Soldes	31.12.2013	31.12.2012
CA Local	52 606 834	49 876 368	Stockage	4 904 547	- 4 875 761			
CA Export	11 245 233	13 449 157						
Autres Ventes	4 873 324	4 421 810						
Total	68 725 391	67 747 336	Total	4 904 547	- 4 875 761	Production	73 629 938	62 871 575
Production	73 629 938	62 871 575	Achats consommés	41 105 774	37 690 193	Marge sur coût matière	32 524 164	25 181 381
Marge sur coût matière	32 524 164	25 181 381	Autres charges externes	4 187 592	4 055 702	Valeur ajoutée	28 336 572	21 125 679
Valeur ajoutée	28 336 572	21 125 679	Charges de personnel	11 670 457	8 902 683	Excédent brut d'exploitation	16 267 859	11 790 454
			Impôts et taxes	398 256	432 543			
			Total	12 068 713	9 335 225			
Excédent brut d'exploitation	16 267 859	11 790 454	Charges financières nettes	6 744 751	4 753 493			
Autre produits ordinaires	538 988	745 571	Autres charges ordinaires	69 254	51 530			
Produits de placement	3 028 724	899 515	Dotations aux amort et prov	6 836 979	3 623 470	Résultat des activités ordinaires	4 904 804	4 233 314
			Impôt sur les bénéfices	1 279 783	773 733			
Total	19 835 571	13 435 539	Total	14 930 767	9 202 226			
Résultat des activités ordinaires	4 904 804	4 233 314				Résultat après modifications comptables	4 904 804	4 233 314
Gains extraordinaires	-	-	Pertes extraordinaires	-	-			
Total	4 904 804	4 233 314	Total	-	-			

VIII.6 Tableau de variation des capitaux propres

En TND	Solde au 31.12.2012	Résultats reportés	Réserves légales	Augmentation de capital	Distributions de dividendes	Fond social	Résultat de l'exercice	Solde au 31-12-2013
Capital social	27 273 400			1 558 480				28 831 880
Réserves légales	1 972 665		286 505					2 259 170
Réserves statutaires	1 081 645							1 081 645
Réserves spécial de réinvestissements	3 000 000							3 000 000
Résultats reportés	1 496 791	910 405		-158 480				2 248 716
Prime d'émission	8 250 609							8 250 609
Prime de fusion	2 965 154							2 965 154
Réserves pour fond social	50 000					-50 000		-
Capitaux Propres	46 090 264	910 405	286 505	1 400 000	-	-50 000	-	48 637 174
Résultat de l'exercice	4 233 314	-910 405	-286 505	-1 400 000	-1 636 404	-	4 904 804	4 904 804
Total capitaux propres	50 323 578	-	-	-	-1 636 404	-50 000	4 904 804	53 541 978

VIII.7 Tableau de variation des immobilisations

DÉSIGNATION	VALEURS BRUTES			AMORTISSEMENTS/PROVISIONS			V C N	
	31/12/2012	ACQUISIT	31/12/2013	31/12/2012	DOTATION	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2013
<u>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</u>								
Fond de commerce	1 973 928	0	1 973 928	724 285	83 796	808 081	1 249 643	1 165 847
Logiciel	263 368	15 364	278 732	190 384	29 636	220 019	72 984	58 713
<u>TOTAL DES IMMOB. INCORPORELLES</u>	2 237 296	15 364	2 252 660	914 669	113 432	1 028 101	1 322 627	1 224 559
<u>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</u>								
Terrain	2 995 143	0	2 995 143	635 085		635 085	2 360 058	2 360 058
Construction	14 774 727	5 075 930	19 850 657	9 467 223	707 335	10 174 559	5 307 504	9 676 099
Install. générale agenc.aménag.divers	6 252 637	969 598	7 222 235	5 082 565	239 239	5 321 804	1 170 072	1 900 431
Matériel industriel	42 169 379	11 512 273	53 681 652	29 147 508	1 830 946	30 978 453	13 021 871	22 703 199
Matériel de transport	1 712 735	207 152	1 919 887	1 233 304	132 001	1 365 305	479 431	554 582
Équipement de bureau	325 402	11 062	336 464	247 858	13 180	261 037	77 544	75 427
Matériel informatique	651 163	51 105	702 268	527 891	34 924	562 815	123 272	139 453
Matériel et outillage à statut juridique particulier	1 232 483	0	1 232 483	152 976	82 166	235 141	1 079 508	997 342
Immob corp en cours (en cours)	10 804 824	-10 804 824	0	0	0	0	0	0
Matériel de transport/leasing	1 465 822	464 446	1 930 268	826 786	265 520	1 092 306	639 036	837 962
<u>TOTAL DES IMMOB. CORPORELLES</u>	82 384 315	7 486 742	89 871 057	47 321 196	3 305 311	50 626 505	24 258 296	39 244 553
<u>TOTAL DES IMMOBILISATIONS</u>	84 621 611	18 306 930	92 123 717	48 235 865	3 418 743	51 654 606	25 580 923	40 469 112

VIII.8 Note sur les immobilisations acquises par voie de leasing

<i>Année</i>	<i>Contrat N°</i>	<i>Catégorie</i>	<i>Valeur Brute</i>	<i>Valeur résiduelle</i>	<i>Échéance à moins d'1 an</i>	<i>Échéance à plus d'1 an</i>
2008	25250	Matériel et outillage	298 987	1	0	0
2010	64180	Matériel de transport	36 405	1	0	0
2010	64080	Matériel de transport	39 174	1	0	0
2010	59210	Matériel de transport	304 701	1	73 777	0
2011	311150	Matériel de transport	44 999	1	9 599	0
2011	243250	Matériel de transport	77 091	1	16 529	0
2011	239220	Matériel de transport	52 000	1	4 849	0
2011	73840	Matériel de transport	207 540	1	58 976	5 171
2012	328170	Matériel de transport	45 000	1	11 279	18 503
2012	333970	Matériel de transport	33 590	1	7 763	15 134
2012	335890	Matériel et outillage	628 695	1	99 301	269 450
2012	343300	Matériel de transport	70 000	1	17 205	33 266
2012	348420	Matériel de transport	55 884	1	13 468	30 069
2013	365510	Matériel de transport	113 480	1	22 883	55 932
2013	113668	Matériel de transport	107 000	1	25 356	81 644
2013	389380	Matériel de transport	30 975	1	6 938	22 409
2013	361710	Matériel de transport	85 000	1	20 146	49 439
2013	371260	Matériel de transport	30 000	1	13 093	17 839
2013	380130	Matériel de transport	101 073	1	23 454	64 937
	Total :		2 361 594	19	424 617	663 794

VIII.9 Tableau de variation des emprunts

Emprunts	Solde au 31.12.2012			Mouvements de la période		Solde 31.12.2013		
	Total début de période	Échéance à +1 an (FY12)	Échéance à -1 an (FY12)	Additions	Règlement échéance	Total Fin de période	Échéance à +1 an (FY13)	Échéance à -1 an (FY13)
BNA 4MDT 1ère Tranche	0	0	0	2 000 000	-214 287	1 785 713	1 499 997	285 716
BNA 4MDT 2ème Tranche	0	0	0	1 000 000	-107 142	892 858	750 002	142 856
BNA 4MDT 3ème Tranche	0	0	0	1 000 000	-71 428	928 572	785 716	142 856
BNA 1540KDT	1 320 000	1 100 000	220 000	0	-220 000	1 100 000	880 000	220 000
STB 330KDT	165 000	117 857	47 143	0	-47 143	117 857	70 714	47 143
STB 1170KDT	585 000	417 857	167 143	0	-167 143	417 857	250 714	167 143
STB 1200KDT	942 857	685 714	257 143	0	-171 429	771 429	514 286	257 143
STB 347000	272 643	198 286	74 357	0	-49 571	223 071	148 714	74 357
STB 220KDT	0	0	0	220 000	-15 714	204 286	172 857	31 429
STB 900KDT	0	0	0	900 000	-64 286	835 714	707 143	128 571
STB 880KDT	0	0	0	880 000	-62 857	817 143	691 429	125 714
STB 232KDT	0	0	0	232 000	-16 571	215 429	182 286	33 143
STB 356KDT	0	0	0	356 000	-25 429	330 571	279 714	50 857
STB 172KDT	0	0	0	172 000	-12 286	159 714	135 143	24 571
STB 30KDT	6 482	0	6 482	0	-4 321	2 161	0	2 161
Amen Bank 2500KDT	0	0	0	2 500 000	0	2 500 000	2 500 000	0
Amen Bank 1500KDT	147 691	0	-147 691	0	-147 691	0	0	0
Total	3 439 673	2 519 714	624 577	9 260 000	-1 397 298	11 302 375	9 568 715	1 733 660

IX. Engagements hors bilan

IX.1 Engagements donnés au titre des opérations de portage

Convention de portage avec «ATD SICAR» relative à la participation au capital de la société «SOTEMAIL» pour un montant de 2.000.000 DT; l'engagement de la société à la date du 31 décembre 2013 s'élève à 1.272.753DT ;

Convention de portage avec «ATD SICAR» relative à la participation au capital de la société «SOTEMAIL» pour un montant de 5.000.000 DT ;

IX.2 Engagements donnés : Effets escomptés non échus

Le montant des effets escomptés et non échus au 31 décembre 2013 est de l'ordre de 13.328.654DT.

IX.3 Engagements donnés au profit de sociétés du groupe:

Le conseil d'administration a autorisé en date du 30 mai 2012 les cautions solidaires de SOMOCER au profit de SOMOSAN en couverture des crédits bancaires à contracter par cette dernière et qui sont détaillés comme suit :

- STB : CMT 2.000 KDT et crédit de gestion de 750 KDT.
- BNA : CMT 4.000 KDT et crédit de gestion de 1.550 KDT
- BH : CMT 2.000 KDT et crédit de gestion : 750 KDT ;
- TF Bank : CMT 1.000 K€

IX.4 Engagements donnés relatifs aux emprunts

1 - Titre foncier n° 70048 Tunis sis à El-bouhaira Tunis " Mayssa I " d'une superficie de 1348 m²

(En DT)

Nature du crédit	Montant du crédit	Banque	Solde au 31 décembre 2013
Crédits de gestion	18 000 000	STB	16 127 155
CMT	2 750 000	STB/BDET	0
Aval UTB	3 000 000	STB/BDET	0
CMT/AFD	800 000	STB	0
CMT	30 250	STB	2 160
CMT	1 170 000	STB	417 857
CMT	330 000	STB	117 857
CMT STB 1200	1 200 000	STB	771 429
CMT STB 347	347 000	STB	223 071
CMT STB 900	900 000	STB	835 714
CMT STB 220	220 000	STB	204 286
CMT STB 232	232 000	STB	215 429
CMT STB 880	880 000	STB	817 143
CMT STB 356	356 000	STB	330 571
CMT STB 172	172 000	STB	159 714
	30 387 250		20 222 386
Crédit de gestion	3 650 000	AB	2 992 575
CMT/AFD	600 000	AB	3 335 060
CMT	1 500 000	AB	0
CMT 2500	2 500 000	AB	2 500 000
	8 250 000		8 827 635
Crédit de gestion	6 120 000	BNA	10 900 614
CMT 1540	1 540 000	BNA	1 100 000
CMT/AFD	600 000	BNA	0
CMT 2000	2 000 000	BNA	1 785 713
CMT 1000	1 000 000	BNA	892 858
CMT 1000	1 000 000	BNA	928 572
	12 260 000		15 607 757
Crédit de gestion	3 040 000	UIB	2 016 245
CMT	210 000	UIB	0
CMT	1 000 000	UIB	0
	4 250 000		2 016 245
Crédit de gestion	3 740 000	BIAT	4 159 027
	3 740 000		4 159 027
CMT	1 700 000	BTEI	
	1 700 000		0
CMT 1000	2 046 700	TFB	697 231
CMT 2000	4 093 400		367 142
CMT 1250	2 558 375		1 558 081
	2 046 700		2 622 454
Crédit de gestion	2 800 000	UBCI	2 397 732
	2 800 000		2 609 942
Total général	65 433 950	-	56 065 446

2 - Titre foncier n° 70046 Tunis sis à El-bouhaira Tunis " Mayssa II " d'une superficie de 499 m²

(En DT)

Nature du crédit	Montant du crédit	Banque	Solde au 31 décembre 2013
Crédits de gestion	18 000 000	STB	16 127 155
CMT	2 750 000	STB/BDET	0
Aval UTB	3 000 000	STB/BDET	0
CMT/AFD	800 000	STB	0
CMT	30 250	STB	2 160
CMT	1 170 000	STB	417 857
CMT	330 000	STB	117 857
CMT STB 1200	1 200 000	STB	771 429
CMT STB 347	347 000	STB	223 071
CMT STB 900	900 000	STB	835 714
CMT STB 220	220 000	STB	204 286
CMT STB 232	232 000	STB	215 429
CMT STB 880	880 000	STB	817 143
CMT STB 356	356 000	STB	330 571
CMT STB 172	172 000	STB	159 714
	30 387 250		20 222 386
Crédit de gestion	3 650 000	AB	2 992 575
CMT/AFD	600 000	AB	3 335 060
CMT	1 500 000	AB	0
CMT 2500	2 500 000	AB	2 500 000
	8 250 000		8 827 635
Crédit de gestion	6 120 000	BNA	10 900 614
CMT 1540	1 540 000	BNA	1 100 000
CMT/AFD	600 000	BNA	0
CMT 2000	2 000 000	BNA	1 785 713
CMT 1000	1 000 000	BNA	892 858
CMT 1000	1 000 000	BNA	928 572
	12 260 000		15 607 757
Crédit de gestion	3 040 000	UIB	2 016 245
CMT	210 000	UIB	0
CMT	1 000 000	UIB	0
	4 250 000		2 016 245
Crédit de gestion	3 740 000	BIAT	4 159 027
	3 740 000		4 159 027
CMT	1 700 000	BTEI	0
	1 700 000		0
CMT	2 046 700	TFB	697 231
	2 046 700		697 231
Crédit de gestion	2 800 000	UBCI	2 397 732
	2 800 000		2 397 732
Total général	65 433 950	-	53 928 013

**3 - Titre foncier n° 70047 Tunis sis à El-bouhaira Tunis Mayssa III
d'une superficie de 505 m²**

(En DT)

Nature du crédit	Montant du crédit	Banque	Solde au 31 décembre 2013
Crédits de gestion	18 000 000	STB	16 127 155
CMT	2 750 000	STB/BDET	0
Aval UTB	3 000 000	STB/BDET	0
CMT/AFD	800 000	STB	0
CMT	30 250	STB	2 160
CMT	1 170 000	STB	417 857
CMT	330 000	STB	117 857
CMT STB 1200	1 200 000	STB	771 429
CMT STB 347	347 000	STB	223 071
CMT STB 900	900 000	STB	835 714
CMT STB 220	220 000	STB	204 286
CMT STB 232	232 000	STB	215 429
CMT STB 880	880 000	STB	817 143
CMT STB 356	356 000	STB	330 571
CMT STB 172	172 000	STB	159 714
	30 387 250		20 222 386
Crédit de gestion	3 650 000	AB	2 992 575
CMT/AFD	600 000	AB	3 335 060
CMT	1 500 000	AB	0
CMT 2500	2 500 000	AB	2 500 000
	8 250 000		8 827 635
Crédit de gestion	6 120 000	BNA	10 900 614
CMT 1540	1 540 000	BNA	1 100 000
CMT/AFD	600 000	BNA	0
CMT 2000	2 000 000	BNA	1 785 713
CMT 1000	1 000 000	BNA	892 858
CMT 1000	1 000 000	BNA	928 572
	12 260 000		15 607 757
Crédit de gestion	3 040 000	UIB	2 016 245
CMT	210 000	UIB	0
CMT	1 000 000	UIB	0
	4 250 000		2 016 245
Crédit de gestion	3 740 000	BIAT	4 159 027
	3 740 000		4 159 027
CMT	1 700 000	BTEI	0
	1 700 000		0
CMT	2 046 700	TFB	697 231
	2 046 700		697 231
Crédit de gestion	2 800 000	UBCI	2 397 732
	2 800 000		2 397 732
Total général	65 433 950		53 928 013

4 - Terrain situé à Menzel Hayet d'une superficie de 77600 m² , objet de deux actes SSP Enregistrés à Zermeddine le 22 06 99 à distraire du titre foncier n° 215100

(En DT)

Nature du crédit	Montant du crédit	Banque	Solde au 31 décembre 2013
Crédits de gestion	18 000 000	STB	16 127 155
CMT	30 250	STB	2 160
CMT	1 170 000	STB	417 857
CMT	330 000	STB	117 857
CMT STB 1200	1 200 000	STB	771 429
CMT STB 347	347 000	STB	223 071
CMT STB 900	900 000	STB	835 714
CMT STB 220	220 000	STB	204 286
CMT STB 232	232 000	STB	215 429
CMT STB 880	880 000	STB	817 143
CMT STB 356	356 000	STB	330 571
CMT STB 172	172 000	STB	159 714
	23 837 250		20 222 386
Crédit de gestion	6 120 000	BNA	10 900 614
CMT 1540	1 540 000	BNA	1 100 000
CMT 2000	2 000 000	BNA	1 785 713
CMT 1000	1 000 000	BNA	892 858
CMT 1000	1 000 000	BNA	928 572
Crédit de gestion	3 740 000	BIAT	4 159 027
Crédit de gestion	3 650 000	AB	2 992 575
Engagement par signature	2 300 000	BFT	1 475 226
MCNE ET ESCOMPTE COMMERCIAL	900 000	BFT	731 310
	3 200 000		2 206 536
CMT	2 046 700	TFB	697 231
CMT 1250 £	2 437 500	TFB	1 558 081
	4 484 200		2 255 312
Crédit de gestion	2 800 000	UBCI	2 397 732
	2 800 000		2 397 732
Total général	47 831 450		45 134 182

5 - Terrain sis à Menzel Hayet d'une superficie de 40000 m², objet d'un acte notarié enregistré le 19 01 95 à distraire du titre foncier n° 215100

(En DT)

Nature du crédit	Montant du crédit	Banque	Solde au 31 décembre 2013
Crédits de gestion	18 000 000	STB	16 127 155
CMT	2 750 000	STB/BDET	0
Aval UTB	3 000 000	STB/BDET	0
CMT/AFD	800 000	STB	0
CMT	30 250	STB	2 160
CMT	1 170 000	STB	417 857
CMT	330 000	STB	117 857
CMT STB 1200	1 200 000	STB	771 429
CMT STB 347	347 000	STB	223 071
CMT STB 900	900 000	STB	835 714
CMT STB 220	220 000	STB	204 286
CMT STB 232	232 000	STB	215 429
CMT STB 880	880 000	STB	817 143
CMT STB 356	356 000	STB	330 571
CMT STB 172	172 000	STB	159 714
	30 387 250		20 222 386
Crédit de gestion	3 650 000	AB	2 992 575
CMT/AFD	600 000	AB	3 335 060
CMT 2500	2 500 000	AB	2 500 000
	6 750 000		8 827 635
Crédit de gestion	6 120 000	BNA	10 900 614
CMT 1540	1 540 000	BNA	1 100 000
CMT/AFD	600 000	BNA	0
CMT 2000	2 000 000	BNA	1 785 713
CMT 1000	1 000 000	BNA	892 858
CMT 1000	1 000 000	BNA	928 572
	12 260 000		15 607 757
Crédit de gestion	3 040 000	UIB	2 016 245
CMT	210 000	UIB	0
CMT	1 000 000	UIB	0
	4 250 000		2 016 245
Crédit de gestion	3 740 000	BIAT	4 159 027
	3 740 000		4 159 027
CMT	1 700 000	BTEI	0
	1 700 000		0
Engagement par signature	2 300 000	BFT	1 475 226
MCNE	900 000	BFT	731 310
	3 200 000		2 206 536
CMT	2 046 700	TFB	697 231
CMT 1250 £	2 437 500	TFB	1 558 081
	4 484 200		2 255 312
Crédit de gestion	2 800 000	UBCI	2 397 732
	2 800 000		2 397 732
Total général	69 571 450		57 692 630

6 - Terrain sis à Menzel Hayet d'une superficie d 28890 m² , objet d'un acte notarié enregistré à Jammel le 18 12 84 et d'un acte de précision enregistré à Jammel le 15 04 87 à distraire du titre foncier n° 215100

(En DT)

Nature du crédit	Montant du crédit	Banque	Solde au 31 décembre 2013
Crédits de gestion	18 000 000	STB	16 127 155
CMT	2 750 000	STB/BDET	0
Aval UTB	3 000 000	STB/BDET	0
CMT/AFD	800 000	STB	0
CMT	30 250	STB	2 160
CMT	1 170 000	STB	417 857
CMT	330 000	STB	117 857
CMT STB 1200	1 200 000	STB	771 429
CMT STB 347	347 000	STB	223 071
CMT STB 900	900 000	STB	835 714
CMT STB 220	220 000	STB	204 286
CMT STB 232	232 000	STB	215 429
CMT STB 880	880 000	STB	817 143
CMT STB 356	356 000	STB	330 571
CMT STB 172	172 000	STB	159 714
	30 387 250		20 222 386
Crédit de gestion	3 650 000	AB	2 992 575
CMT/AFD	600 000	AB	3 335 060
CMT 2500	2 500 000	AB	2 500 000
	6 750 000		8 827 635
Crédit de gestion	6 120 000	BNA	10 900 614
CMT 1540	1 540 000	BNA	1 100 000
CMT/AFD	600 000	BNA	0
CMT 2000	2 000 000	BNA	1 785 713
CMT 1000	1 000 000	BNA	892 858
CMT 1000	1 000 000	BNA	928 572
	12 260 000		15 607 757
Crédit de gestion	3 040 000	UIB	2 016 245
CMT	210 000	UIB	0
CMT	1 000 000	UIB	0
	4 250 000		2 016 245
Crédit de gestion	3 740 000	BIAT	4 159 027
	3 740 000		4 159 027
CMT	1 700 000	BTEI	0
	1 700 000		0
Engagement par signature	2 300 000	BFT	1 475 226
MCNE	900 000	BFT	731 310
	3 200 000		2 206 536
CMT	2 046 700	TFB	697 231
CMT 1250 £	2 437 500	TFB	1 558 081
	4 484 200		2 255 312
Crédit de gestion	2 800 000	UBCI	2 397 732
	2 800 000		2 397 732
Total général	69 571 450		57 692 630

7 - Terrain sis à Menzel Hayet Zeramdine, nommé souk essayadi, sous le n° 50557 Monastir, superficie 9684 m2

(En DT)

Nature du crédit	Montant du crédit	Banque	Solde au 31 décembre 2013
Crédits de gestion	18 000 000	STB	16 127 155
CMT/AFD	800 000	STB	0
CMT	30 250	STB	2 160
CMT	1 170 000	STB	417 857
CMT	330 000	STB	117 857
CMT STB 1200	1 200 000	STB	771 429
CMT STB 347	347 000	STB	223 071
CMT STB 900	900 000	STB	835 714
CMT STB 220	220 000	STB	204 286
CMT STB 232	232 000	STB	215 429
CMT STB 880	880 000	STB	817 143
CMT STB 356	356 000	STB	330 571
CMT STB 172	172 000	STB	159 714
	24 637 250		20 222 386
Crédit de gestion	6 120 000	BNA	10 900 614
CMT 1540	1 540 000	BNA	1 100 000
CMT 2000	2 000 000	BNA	1 785 713
CMT 1000	1 000 000	BNA	892 858
CMT 1000	1 000 000	BNA	928 572
	11 660 000		15 607 757
CMT	2 046 700	TFB	697 231
CMT 1250 £	2 437 500	TFB	1 558 081
	4 484 200		2 255 312
Crédit de gestion	2 800 000	UBCI	2 397 732
	2 800 000		2 397 732
Total général	43 581 450	-	40 483 187

8 - Les éléments corporels et incorporels composant un fonds de commerce et d'industrie

(En DT)

Nature du crédit	Montant du crédit	Banque	Solde au 31 décembre 2013
Crédits de gestion	18 000 000	STB	16 127 155
CMT/AFD	800 000	STB	0
CMT	30 250	STB	2 160
CMT	1 170 000	STB	417 857
CMT	330 000	STB	117 857
CMT STB 1200	1 200 000	STB	771 429
CMT STB 347	347 000	STB	223 071
CMT STB 900	900 000	STB	835 714
CMT STB 220	220 000	STB	204 286
CMT STB 232	232 000	STB	215 429
CMT STB 880	880 000	STB	817 143
CMT STB 356	356 000	STB	330 571
CMT STB 172	172 000	STB	159 714
	24 637 250		20 222 386
Crédit de gestion	3 650 000	AB	2 992 575
CMT/AFD	600 000	AB	3 335 060
CMT 2500	2 500 000	AB	2 500 000
	6 750 000		8 827 635
Crédit de gestion	6 120 000	BNA	10 900 614
CMT 1540	1 540 000	BNA	1 100 000
CMT/AFD	600 000	BNA	0
CMT 2000	2 000 000	BNA	1 785 713
CMT 1000	1 000 000	BNA	892 858
CMT 1000	1 000 000	BNA	928 572
	12 260 000		15 607 757
Crédit de gestion	3 040 000	UIB	2 016 245
CMT	210 000	UIB	0
CMT	1 000 000	UIB	0
	4 250 000		2 016 245
Crédit de gestion	3 740 000	BIAT	4 159 027
	3 740 000		4 159 027
CMT	1 700 000	BTEI	0
	1 700 000		0
CMT	2 046 700	TFB	697 231
CMT 1250 £	2 437 500	TFB	1 558 081
	4 484 200		2 255 312
Crédit de gestion	2 800 000	UBCI	2 397 732
	2 800 000		2 397 732
Total général	60 621 450		55 486 094

Rapport Général

**Messieurs les actionnaires
de la Société Moderne de Céramique
SOMOCER**

Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport général sur l'audit des états financiers de la Société Moderne de Céramique «SOMOCER» relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013 ainsi que sur les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société Moderne de Céramique, joints au présent rapport et comprenant le bilan au 31 décembre 2013, ainsi que l'état de résultat et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 53.541.978 DT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice qui s'élève à 4.904.804 DT.

Responsabilité du conseil d'administration pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Les états financiers ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Justification de l'opinion avec réserve

L'examen des créances clients au 31 décembre 2013 a révélé l'existence d'une créance sur un client opérant sur le marché Libyen, à savoir AL MAWADA, dont le solde est de 2.314 mille DT et dont l'antériorité est supérieure à une année. Une reconnaissance de dette a été obtenue en date du 28 février 2014 de la part de la société Libyenne AL AQUARIA, société apparentée à la société AL MAWADA et cliente de SOMOCER, au titre de ladite créance.

Cette créance demeure non provisionnée du fait que le management de SOMOCER l'estime recouvrable et ce, compte tenu de la reconnaissance de dette émise par AL AQUARIA, jugée solvable.

Opinion avec réserve

A notre avis, sous réserve de l'incidence sur les états financiers de la situation évoquée dans le paragraphe «Justification de l'opinion avec réserve», les états financiers donnent une image fidèle de la situation financière de la Société Moderne de Céramique SOMOCER au 31 décembre 2013, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables tunisiennes.

II. Rapport sur les vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels de la Société Moderne de Céramique.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et n'avons pas d'observations à formuler sur la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la Société Moderne de Céramique eu égard à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 13 mai 2014

Conseil Audit Formation

**La compagnie Tunisienne des experts
comptables-CTEC**

Abderrahmen Fendri

Bacem Grati

Rapport Spécial

**Messieurs les actionnaires
de la Société Moderne de Céramique
SOMOCER**

Messieurs,

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous vous soumettons notre rapport sur les conventions conclues et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013 (autres que les rémunérations des dirigeants)

Nous vous informons que votre conseil d'administration nous a avisés de l'existence des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice 2013 et visées aux articles 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales :

1. Emprunts

La société SOMOCER a obtenu au cours de l'exercice 2013 de nouveaux emprunts et a conclu des contrats de leasing pour 9.074.070 DT, se détaillant comme suit :

<u>En DT</u>	<u>Long terme</u>	<u>Court terme</u>	<u>Total</u>	<u>Taux d'intérêt</u>
Emprunt AMEN BANK (2 500 KDT)	2 500 000	-	2 500 000	5,73%
CMT BNA 4MD (première tranche)	1 499 997	285 716	1 785 713	6,61%
CMT BNA 4 MD (deuxième tranche)	750 002	142 856	892 858	6,7%
CMT BNA 4MD (troisième tranche)	785 716	142 856	928 572	7,2%
EMPRUNT STB (900 000 DT)	707 143	128 571	835 714	7,7%
EMPRUNT STB (220 000 DT)	172 857	31 429	204 286	7,69%
EMPRUNT STB (232 000 DT)	182 286	33 143	215 429	7,74%
EMPRUNT STB (880 000 DT)	691 429	125 714	817 143	7,73%
EMPRUNT STB (356 000 DT)	279 714	50 857	330 571	7,72%
EMPRUNT STB (172 000 DT)	135 143	24 571	159 714	7,72%
Leasing (85 KDT)	81 644	25 356	107 000	11,63%
Leasing (93 KDT)	49 439	20 146	69 585	8,13%
Leasing (40 KDT)	55 932	22 883	78 815	7,90%
Leasing (101 KDT)	17 839	13 093	30 932	8,02%
Leasing (36 KDT)	64 937	23 454	88 391	8,18%
Leasing (120 KDT)	22 409	6 938	29 347	8,69%
Total	7 996 487	1 077 583	9 074 070	

Il convient de noter que ces emprunts sont assortis des garanties suivantes :

- Un nantissement de premier rang sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels composant le fonds de commerce de la société ;
- Une hypothèque immobilière de premier rang sur les parcelles de terrains sises aux Berges du lac – Tunis ; et
- Une hypothèque immobilière de rang utile dans les parts indivises revenant à la SOMOCER dans les titres fonciers des terrains sis à Menzel Hayet ainsi que sur la construction.

2. Ventes à des sociétés du groupe

Le chiffre d'affaires taxes comprises réalisé au cours de l'année 2013 avec les sociétés du groupe SOMOCER totalise un montant de 10.580.770 DT et se détaille comme suit :

<u>En DT</u>	<u>Montant</u>
Société A.B.C.	4 036 158
Société SOTEMAIL	5 746 313
Société SOMOCER NEGOCE	705 940
Société SOMOSAN	75 475
Société AB CORPORATION	16 884
Total	<u>10 580 770</u>

3. Achats auprès des sociétés du groupe

Les achats taxes comprises réalisés au cours de l'année 2013 auprès des sociétés du groupe SOMOCER totalisent un montant de 1.793.252 DT et se détaillent comme suit :

<u>En DT</u>	<u>Montant</u>
Société A.B.C.	1 191
Société SOTEMAIL	1 792 061
Total	<u>1 793 252</u>

B- Opérations réalisées et relatives à des conventions antérieures

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013. Ces conventions sont détaillées comme suit :

1. La société SOMOCER a constaté des produits relatifs au loyer de la boutique sise à la Pyramide du Lac et la salle sise à «Menzel Hayet» au profit de la société ABC pour un montant total annuel TTC de 32.977 DT ;
2. La société SOMOCER a constaté des produits relatifs au loyer du dépôt sis à Radès au profit de la société ABC pour un montant TTC de 42.712 DT ;
3. La société SOMOCER a enregistré des produits relatifs à la location d'un bureau au profit de la société SOTEMAIL pour un montant de 1.200 DT TTC ;
4. Le solde des emprunts bancaires ainsi que les dettes de leasing contractés antérieurement à l'exercice 2013, et restant à régler au 31 décembre 2013 s'élève à un montant total de 8.831.445 DT se détaillant comme suit :

<u>En DT</u>	<u>Long terme</u>	<u>Court terme</u>	<u>Total</u>	<u>Taux d'intérêt</u>
EMPRUNT STB (1 170 000 DT)	250 714	167 143	417 857	7,19%
EMPRUNT STB (1 200 000 DT)	514 286	257 143	771 429	7,3%
EMPRUNT U.T.B (1 000 000 €)	348 615	348 615	697 231	4,815%
EMPRUNT BNA (1 540 000 DT)	880 000	220 000	1 100 000	5,32%
EMPRUNT SACMI (1 474 K€)	1 909 144	954 572	2 863 716	6,5%
EMPRUNT UTB (1250 000 €)	991 506	595 134	1 586 641	4,06%
EMPRUNT S.T.B FODEP (30 250 DT)	-	2 161	2 161	6%
EMPRUNT UTB (2 000 000 €)	-	367 142	367 142	3,37%
EMPRUNT STB (330 000 DT)	70 714	47 143	117 857	6,26%
EMPRUNT STB (347 000 DT)	148 714	74 357	223 071	7,25%
EMPRUNTS LEASING	371 594	312 748	684 342	
Total	5 485 287	3 346 158	8 831 445	

Il convient de noter que ces emprunts sont assortis des garanties suivantes :

- Un nantissement de premier rang sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels composant le fonds de commerce de la société ;
- Une hypothèque immobilière de premier rang sur les parcelles de terrains sises aux Berges du Lac – Tunis ;
- Une hypothèque immobilière de rang utile dans les parts indivises revenant à la société SOMOCER dans les titres fonciers des terrains sis à Menzel Hayet ainsi que sur la construction ; et
- Un nantissement de premier rang sur l'ensemble des équipements et matériels.

5. La SOMOCER a renouvelé durant l'exercice 2013 les engagements de financement à court terme dont le détail est comme suit :

En DT	Solde au 31/12/2013
Préfinancement à l'exportation	3 900 000
Préfinancement de stocks	4 600 000
Mobilisation des créances nées sur l'étranger	131 200

6. La SOMOCER a fait appel à l'émission de billets de trésorerie pour des fins de financement à court terme. Le détail de ce financement courant l'exercice 2013 est consigné ci-dessous :

Etablissement financier	Montant	Echéance	Solde au 31/12/2013
ATD SICAR	3 700 000	30/12/2013	3 700 000
BNA	2 050 000	07/02/2014	2 050 000
UBCI	378 000	12/02/2014	378 000

7. Le conseil d'administration a autorisé en date du 30 mai 2012 les cautions solidaires de SOMOCER au profit de SOMOSAN en couverture des crédits bancaires à contracter par cette dernière et qui sont détaillés comme suit :

- STB : Crédit moyen terme (CMT) 2.000KDT et crédit de gestion de 750 KDT.
- BNA : Crédit moyen terme (CMT)4.000KDT et crédit de gestion de1.550 KDT
- BH : Crédit moyen terme (CMT) 2.000KDT et crédit de gestion : 750 KDT ;
- TF Bank : Crédit moyen terme (CMT)1.000K€

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les rémunérations des dirigeants sont fixées par décision du conseil d'administration. Les éléments de rémunérations des dirigeants sont définis comme suit :

- Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence déterminés par le conseil d'administration et soumis à l'approbation de l'assemblée générale. L'assemblée générale du 25 juin 2013 a décidé l'allocation d'un montant net annuel de jetons de présence net d'impôt égal à 120.000 DT.
- Les membres du comité permanent d'audit sont rémunérés par des jetons de présence déterminés par le conseil d'administration et soumis à l'approbation de l'assemblée générale. En 2013, aucune rémunération n'a été allouée aux membres du comité permanent d'audit ;
- La rémunération nette du Directeur Général au titre de l'exercice 2013 est de 215.460 DT ; D'autre part, le Directeur Général a reçu d'autres rémunérations nettes de la société SOMOCER Négoce pour 18.009 DT.
- La rémunération nette du Directeur Général Adjoint au titre de l'exercice 2013 est de 109.230 dinars. D'autre part, le Directeur Général Adjoint reçoit d'autres rémunérations de la société SOMOCER Négoce pour un montant net de 18.997 DT.
- Le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint bénéficient des avantages en nature liés à leurs fonctions (voitures et charges connexes).

Par ailleurs et en dehors des conventions et opérations précitées, nos diligences n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations qui entrent dans le cadre des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 13 mai 2014

Conseil Audit Formation

**La compagnie Tunisienne des
experts comptables-CTEC**

Abderrahmen Fendri

Bacem Grati

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD

Siège social : Rue Elfouledh, 2013 Z.I. Ben Arous.

L'Accumulateur Tunisien ASSAD publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2013. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mrs Mahmoud ZAHAF et Walid BOUCHOUCHA.

L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD

Z I BEN AROUS

BILAN

(Exprimé en dinars)

ACTIFS	NOTES	2013	2012
ACTIFS NON COURANTS		Au 31/12/2013	Au 31/12/2012
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles	A1	1 069 829,810	1 045 839,677
Moins : amortissement		<u>-895 778,735</u>	<u>-825 144,646</u>
<i>S/Total</i>		174 051,075	220 695,031
Immobilisations corporelles	A2	65 005 805,137	57 793 242,422
Moins : amortissement		<u>-33 332 477,223</u>	<u>-28 450 799,504</u>
<i>S/Total</i>		31 673 327,914	29 342 442,918
Immobilisations financières	A3	4 820 099,353	5 790 020,595
Moins : Provisions		<u>-44 273,224</u>	<u>-37 065,394</u>
<i>S/Total</i>		4 775 826,129	5 752 955,201
Total des actifs immobilisés		36 623 205,118	35 316 093,150
Autres actifs non courants		0,000	0,000
Total des actifs non courants		36 623 205,118	35 316 093,150
ACTIFS COURANTS			
Stocks	A4	24 584 639,529	26 820 211,682
Moins : Provisions		<u>-158 034,490</u>	<u>-259 463,040</u>
<i>S/Total</i>		24 426 605,039	26 560 748,642
Clients et comptes rattachés	A5	29 323 485,122	27 817 653,291
Moins : Provisions		<u>-1 216 137,853</u>	<u>-1 101 899,844</u>
<i>S/Total</i>		28 107 347,269	26 715 753,447
Autres actifs courants	A6	6 920 553,897	6 951 028,819
Moins : Provisions		<u>-32 039,739</u>	<u>0,000</u>
<i>S/Total</i>		6 888 514,158	6 951 028,819
Placement et autres actifs financiers	A7	384 553,473	0,000
Moins : Provisions		0,000	0,000
Liquidités et équivalens de liquidités	A8	42 889,758	135 999,705
Total des actifs courants		59 849 909,697	60 363 530,613
Total des actifs		96 473 114,815	95 679 623,763

L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD

Z I BEN AROUS

BILAN

(Exprimé en dinars)

<i>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</i>	NOTES	2013	2012
		Au 31/12/2013	Au 31/12/2012
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	P1	12 000 000,000	12 000 000,000
Réserves	P1	16 981 263,461	15 951 263,461
Autres capitaux propres	P1	423 490,505	221 374,606
Resultats reportés	P1	4 000 956,931	2 524 942,313
Total des capitaux propres avant resultat de l'exercice		33 405 710,897	30 697 580,380
Résultat de l'exercice	P1	7 040 927,801	7 066 014,618
Total des capitaux propres avant affectation		40 446 638,698	37 763 594,998
PASSIFS			
Passifs non courants			
Emprunts	P2	16 648 816,582	12 126 943,143
Autres passifs financiers		0,000	0,000
Provisions	P3	1 270 838,157	1 376 423,000
Total des passifs non courants		17 919 654,739	13 503 366,143
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	P4	7 291 437,414	15 421 348,495
Autres passifs courants	P5	4 244 611,985	3 524 775,701
Concours banc. et autres passifs financiers	P6	26 570 771,979	25 466 538,426
Total des passifs courants		38 106 821,378	44 412 662,622
Total des passifs		56 026 476,117	57 916 028,765
Total des capitaux propres et des passifs		96 473 114,815	95 679 623,763

L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD

Z I BEN AROUS

ETAT DE RESULTAT

(Exprimé en dinars)

	NOTES	2013 Au 31/12/2013	2012 Au 31/12/2012
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	R1	62 016 234,593	68 120 632,759
Ventes locales		26 778 431,182	26 404 248,587
Ventes a l'exportation		35 237 803,411	41 716 384,172
Autres produits d'exploitation	R2	470 819,776	360 679,742
<i>Total des produits d'exploitation</i>		<u>62 487 054,369</u>	<u>68 481 312,501</u>
CHARGES D'EXPLOITATION			
Variation des stocks des produits finis et des encours (+ou-)	R3	-3 422 574,348	105 018,840
Achats d'approvisionnements consommés	R4	36 175 742,549	42 418 280,941
Charges de personnel	R5	11 713 248,871	10 463 641,656
Dotations aux amortissements et provisions	R6	5 041 401,154	4 599 791,603
Autres charges d'exploitation	R7	3 652 575,296	3 081 935,319
<i>Total des charges d'exploitation</i>		<u>53 160 393,522</u>	<u>60 668 668,359</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION		9 326 660,847	7 812 644,142
Produits des placements	R8	2 098 822,100	1 744 431,500
Charges financières nettes	R9	-3 714 808,601	-2 227 093,937
Autres gains ordinaires	R10	122 057,555	203 428,109
Autres pertes ordinaires		0,000	0,000
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		7 832 731,901	7 533 409,814
Impôt sur les bénéfices	R11	791 804,100	467 395,196
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		7 040 927,801	7 066 014,618
Gains extraordinaires		0,000	0,000
Pertes extraordinaires		0,000	0,000
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		7 040 927,801	7 066 014,618

L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD

Z I BEN AROUS

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(Exprimé en dinars)

	NOTES	2013 Au 31/12/2013	2012 Au 31/12/2012
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION			
- Resultat net		7 040 927,801	7 066 014,618
- Ajustements pour :			
. Amortissements & provisions	F1	5 788 634,861	5 754 782,295
. Reprises sur provision et amortissements	F2	-747 233,707	-1 154 990,692
. Variation des stocks	F3	2 235 572,153	-7 581 553,371
. Variation des créances	F4	-1 505 831,831	6 114 996,307
. Variation des autres actifs	F5	30 474,922	-3 293 774,411
. Variation des autres actifs financiers		-384 553,473	0,000
. Variation des fournisseurs		-8 129 911,081	3 859 121,321
. Variation des autres passifs		733 059,144	-49 161,529
. Plus ou moins value de cession	F6	-51 500,000	-137 644,275
. Quote part subvention d'investissement		-110 412,600	-77 552,900
. Transfert de charges			
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		4 899 226,189	10 500 237,363
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
- Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		-7 095 325,454	-5 031 250,533
- Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		51 500,000	267 570,558
- Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	F7	-95 118,371	-2 281 044,434
- Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières	F8	1 065 039,613	404 846,549
- Encaissement subvention d'investissement		328 597,000	0,000
Flux de trésorerie provenant de (affectés aux) activités d'investissement		-5 745 307,212	-6 639 877,860
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES FINANCEMENT			
- Acquisition / cession actions propres	F9	-16 068,501	-12 824,949
- Dividendes et autres distributions	F10	-4 573 222,860	-4 359 632,840
- Encaissement provenant des emprunts	F11	7 500 000,000	2 163 157,176
- Remboursement d'emprunts	F12	-2 340 182,367	-1 459 340,924
Flux de trésorerie provenant de (affectés aux) activités de financement		570 526,272	-3 668 641,537
INCIDENCES DES VARIATIONS DES TAUX DE CHANGE SUR LES LIQUIDITES ET EQUIVALENT DE LIQUIDITES			
VARIATION DE TRESORERIE		-275 554,751	191 717,966
<i>Trésorerie au début de l'exercice</i>	F13	-23 350 961,805	-23 542 679,771
<i>Trésorerie à la clôture de l'exercice</i>	F14	-23 626 516,556	-23 350 961,805

PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de la société «*L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD*», arrêtés au 31 décembre 2013 sont établis en respect du Système Comptable Tunisien avec toutes ses normes.

1. Le bilan : fournit l'information sur la situation financière de l'entreprise et particulièrement sur les ressources économiques qu'elle contrôle ainsi que sur les obligations et les effets des transactions, évènements et circonstances susceptibles de modifier les ressources et les obligations.

Les éléments inclus dans le bilan sont les actifs, les capitaux propres et les passifs.

La présentation des actifs et des passifs dans le corps du bilan fait ressortir la distinction entre les éléments courants et les éléments non courants.

2. L'état de résultat : fournit les renseignements sur la performance de la société.

Les charges et les produits sont présentés selon la méthode autorisée basée sur la provenance et la nature des charges.

3. L'état de flux de trésorerie : renseigne sur la manière avec laquelle la société a obtenu et a dépensé des liquidités à travers ses activités d'exploitation, de financement et d'investissement.

Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation sont présentés en utilisant la méthode indirecte (méthode autorisée) qui consiste à présenter ces flux en corrigeant le résultat net de l'exercice pour tenir compte des opérations n'ayant pas un caractère monétaire, de tout report en régularisation d'encaissements ou de décaissements passés ou futurs et des éléments de produits ou de charges associés aux flux de trésorerie concernant les investissements ou le financement.

4. Les notes aux états financiers : comprennent les informations détaillant et analysant les montants figurants aux états financiers ainsi que les informations supplémentaires utiles aux utilisateurs.

Elles comprennent les informations dont la publication est requise par les normes tunisiennes et d'autres informations qui sont de nature à favoriser la pertinence.

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

I – PRESENTATION DE LA SOCIETE :

La société «L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD» a été constituée en 1938 sous la forme de société à responsabilité limitée pour un capital de 9.000 Dinars. Elle s'est transformée en une société anonyme par décision extraordinaire du 26 septembre 1968.

Depuis, la société a augmenté à maintes reprises son capital qui s'élève actuellement à 12.000.000,000 Dinars divisé en 12.000.000 Actions nominatives de 1 Dinars chacune entièrement libérées.

La dernière augmentation de capital a été réalisée en 2012 par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 Mai 2012 par incorporation de réserves d'un montant de 500.000,000 Dinars. Ainsi le capital est passé de 11.500.000,000 Dinars à 12.000.000,000 Dinars.

L'objet de la société consiste essentiellement en la fabrication, réparation et la vente d'accumulateurs électriques.

II – LE RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES :

Les états financiers sont exprimés en Dinars Tunisiens et ont été établis conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière et les normes comptables Tunisiennes en vigueur.

III – LES BASES DE MESURE

III-1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises par la société sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement selon les taux ci-après :

Logiciels	33,33 %
Autres immobilisations incorporelles	33,33% - 100 %

III-2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises par la société sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement selon les taux ci-après basés sur la durée probable d'utilisation :

Constructions	5 %
Matériels et outillages industriels	10 %
Matériel de transport	20 %
Equipements de bureau	10 %
Matériel informatique	15 %
Agencements Aménagements Installations	10 %

Les dotations aux amortissements sur les acquisitions de l'exercice sont calculées en respectant la règle du prorata temporis.

Toutefois, des taux d'amortissement économiques ont été pratiqués sur certaines immobilisations afin de refléter au mieux le rythme de consommation des avantages économiques futurs.

III-3 Immobilisations financières

Elles sont comptabilisées au coût historique d'acquisition. A la clôture, elles sont évaluées selon la juste valeur. Les plus values dégagées ne sont pas constatées alors que les moins-values potentielles font l'objet de provisions pour dépréciation.

III-4 Stocks

Le stock de produits finis et des encours est évalué au coût de production.

Le stock de matières premières et de matières consommables est évalué au coût d'achat moyen pondéré.

III-5 Clients et comptes rattachés

Sont logés dans ce compte les créances ordinaires, les créances contentieuses et les créances matérialisées par des effets.

III-6 Dettes en monnaies étrangères

Les opérations effectuées en monnaies étrangères ont été converties en Dinar Tunisien à la date de l'opération, selon le taux de change en vigueur à cette date.

Les soldes de clôture sont actualisés au cours de d'arrêté des comptes.

III-7 Liquidités et équivalents de liquidités/concours bancaires

Les comptes banques présentant un solde comptable débiteur figurent à l'actif du bilan. Ceux présentant un solde comptable créditeur sont logés au passif du bilan.

III-8 Emprunts

Les échéances à plus d'un an et celles à moins d'un an relatives au principal des emprunts contractés par la société sont portées respectivement parmi les passifs non courants et les passifs courants.

Les intérêts courus et échus au titre de ces emprunts sont imputés aux comptes de charges de l'exercice de leur rattachement.

III-9 Prise en compte des revenus

Les revenus provenant de la vente de produits finis sont pris en compte dès la livraison aux clients.

III -10 Acquisition d'actions propres

Les acquisitions par la société de ses propres actions, sont inscrites sous une rubrique distincte en déduction de l'avoir des actionnaires jusqu'à la revente ou l'annulation des dites actions.

IV – LES PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

Les états financiers de la société arrêtés au 31 décembre 2012 ont été élaborés en conformité avec les principes comptables généralement admis. Ils ont été établis compte tenu des conventions comptables exigées en la matière dont notamment :

- Convention du coût historique ;
- Convention de prudence ;
- Convention de rattachement des charges aux produits ;
- Convention de l'unité monétaire ;
- Convention de réalisation des revenus.

V – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE

La société «*L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD*» a signé une convention d'émission et de souscription d'obligations convertibles en actions avec la société «*LEO HOLDING LIMITED*» filiale de la société «*ABRAAJ INVESTMENT*», la convention porte sur deux cent cinquante mille (250.000) obligations convertibles en actions ordinaires nouvelles de la société «*L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD*» pour un montant de vingt-cinq millions (25.000.000) de Dinars Tunisiens. Cette convention a été soumise à l'autorisation préalable de la Banque Centrale de Tunisie et sera soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

VI – INFORMATIONS DETAILLEES

A- ACTIF

A1- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2013 un montant net de 174.051,075 DT contre 220.695,031 DT au 31 décembre 2012 et se détaille comme suit :

Valeurs Brutes	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012	Variation
Logiciels	871 763,525	847 773,392	23 990,133
Autres immobilisations incorporelles	183 566,285	183 566,285	-
Immobilisations incorporelles en cours	14 500,000	14 500,000	-
Total Immob.Incorporelles	1 069 829,810	1 045 839,677	23 990,133

Amortissements	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012	Variation
Logiciels	(712 212,450)	(641 578,361)	(70 634,089)
Autres immobilisations incorporelles	(183 566,285)	(183 566,285)	-
Total Amortissement	(895 778,735)	(825 144,646)	(70 634,089)
Total Immob.Incorporelles Nettes	174 051,075	220 695,031	(46 643,956)

A2- IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2013 un montant net de 31.673.327,914 DT contre 29.342.442,918 DT au 31 décembre 2012 et se détaille comme suit :

Valeurs Brutes	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012	Variation
Terrains	4 710 550,940	4 697 980,940	12 570,000
Bâtiments	8 455 782,744	8 455 782,744	-
Installations générales des bâtiments	2 519 084,329	2 333 149,391	185 934,938
Matériel et outillage industriel	35 789 930,526	33 026 196,200	2 763 734,326
AAI du matériel et outillage industriel	1 174 417,395	1 096 625,100	77 792,295
Matériel de transport	1 574 818,585	1 537 031,471	37 787,114
AAI généraux	4 340 478,199	4 216 051,843	124 426,356
Equipement de bureaux	688 514,558	649 461,986	39 052,572
Matériel informatique	966 634,443	918 256,231	48 378,212
Immobilisations en cours	4 269 498,660	594 199,604	3 675 299,056
Immobilisations à statut juridique particulier (Leasing)	516 094,758	268 506,912	247 587,846
Total Immobilisations Corporelles	65 005 805,137	57 793 242,422	7 212 562,715

Amortissements	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012	Variation
Bâtiments	(4 455 215,530)	(4 054 864,475)	(400 351,055)
Installations générales	(1 728 323,529)	(1 562 229,897)	(166 093,632)
Matériel et outillage industriel	(21 946 256,023)	(18 633 832,513)	(3 312 423,510)
AAI du matériel et outillage industriel	(760 715,168)	(674 944,905)	(85 770,263)
Matériel de transport	(1 022 276,946)	(950 526,580)	(71 750,366)
AAI généraux	(1 859 096,690)	(1 292 310,312)	(566 786,378)
Equipement de bureaux	(529 248,265)	(458 595,920)	(70 652,345)
Matériel informatique	(1 031 345,072)	(823 494,902)	(207 850,170)
Total Amortissements	(33 332 477,223)	(28 450 799,504)	(4 881 677,719)
Total Immob.Corporelles Nettes	31 673 327,914	29 342 442,918	2 330 884,996

Le tableau présenté ci-après met en relief, par nature d'immobilisations, les valeurs d'origine, les mouvements de l'exercice, les amortissements pratiqués et les valeurs comptables nettes arrêtées à la date de clôture du bilan :

L'ACCUMULATEUR TUNISIEN "ASSAD"

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS AU 31 DECEMBRE 2013

DESIGNATION	VALEURS D'ORIGINES				AMORTISSEMENTS				V.C.N. AU 31/12/2013	
	AU 31/12/2012	ACQUISITIONS	Reclass./Remb.	Cession/M. en Rebus	AU 31/12/2013	ANTERIEUR	REPR./CESSION	DOTATIONS AU 31/12/2013		CUMUL
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES										
Logiciel	847 773,392	23 990,133	0,000	0,000	871 763,525	641 578,361	0,000	70 634,089	712 212,450	159 551,075
Autres immobilisations Incorporelles	183 566,285	0,000	0,000	0,000	183 566,285	183 566,285	0,000	0,000	183 566,285	0,000
Immobilisations Incorporelles en cours	14 500,000	0,000	0,000	0,000	14 500,000	0,000	0,000	0,000	0,000	14 500,000
<i>Sous total</i>	1 045 839,677	23 990,133	0,000	0,000	1 069 829,810	825 144,646	0,000	70 634,089	895 778,735	174 051,075
IMMOBILISATIONS CORPORELLES										
Terrain	4 697 980,940	4 765,000	0,000	0,000	4 702 745,940	0,000	0,000	0,000	0,000	4 702 745,940
Aménagement Terrain	0,000	7 805,000	0,000	0,000	7 805,000	0,000	0,000	47,044	47,044	7 757,956
Batiments	8 455 782,744	0,000	0,000	0,000	8 455 782,744	4 054 864,475	0,000	400 304,010	4 455 168,485	4 000 614,259
Installations générales Agenc. et Aménagements	2 333 149,391	185 934,938	0,000	0,000	2 519 084,329	1 562 229,897	0,000	166 093,633	1 728 323,530	790 760,799
Matériel Industriels	28 450 918,144	2 555 931,804	0,000	0,000	31 006 849,948	16 235 833,510	0,000	2 679 399,455	18 915 232,965	12 091 616,983
Outillage Industriel	4 575 278,056	207 802,522	0,000	0,000	4 783 080,578	2 397 999,003	0,000	633 024,056	3 031 023,059	1 752 057,519
Agenc. et Am. Matériels et Outillages Industriels	1 096 625,100	77 792,295	0,000	0,000	1 174 417,395	674 944,905	0,000	85 770,263	760 715,168	413 702,227
Matériels de Transports de Biens	899 501,989	178 964,000	0,000	-77 895,028	1 000 570,961	562 013,415	-77 895,028	132 448,462	616 566,849	384 004,112
Matériels de Transports de Personnes	637 529,482	0,000	0,000	-63 281,858	574 247,624	388 513,165	-63 281,858	80 478,790	405 710,097	168 537,527
Installations Générales Agc. et Am. Divers	4 216 051,843	124 426,356	0,000	-1 440,275	4 339 037,924	1 292 310,312	-1 440,275	566 786,378	1 857 656,415	2 481 381,509
Equipement de Bureau	649 461,986	39 052,572	0,000	0,000	688 514,558	458 595,920	0,000	70 652,345	529 248,265	159 266,293
Matériels Informatiques	918 256,231	49 818,487	0,000	0,000	968 074,718	760 680,557	0,000	82 161,279	842 841,836	125 232,882
Immobilisations A statut Juridique Particulier	268 506,912	247 587,846	0,000	0,000	516 094,758	62 814,345	0,000	127 129,165	189 943,511	326 151,247
Immobilisations Corporelles en cours	594 199,604	6 635 850,832	-2 960 551,776	0,000	4 269 498,660	0,000	0,000	0,000	0,000	4 269 498,660
<i>Sous total</i>	57 793 242,422	10 315 731,652	-2 960 551,776	-142 617,161	65 005 805,137	28 450 799,504	-142 617,161	5 024 294,880	33 332 477,223	31 673 327,914
Total Immob CORP & INCORP	58 839 082,099	10 339 721,785	-2 960 551,776	-142 617,161	66 075 634,947	29 275 944,150	-142 617,161	5 094 928,969	34 228 255,958	31 847 378,989

A3- IMMOBILISATIONS FINANCIERES

La valeur nette des immobilisations financières s'élève au 31 décembre 2013 à 4.775.826,129 DT contre 5.752.955,201 DT au 31 décembre 2012 et se détaille comme suit :

Valeurs Brutes	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012	Variation
Titres de participations	3 719 311,218	3 674 311,218	45 000,000
Prêts au personnel	382 966,581	711 990,883	(329 024,302)
Dépôts et cautionnements	67 821,554	186 718,494	(118 896,940)
Prêt Accordé	650 000,000	1 217 000,000	(567 000,000)
Total Immob. Financières Brutes	4 820 099,353	5 790 020,595	(969 921,242)
Provision sur Immob. Financières	(44 273,224)	(37 065,394)	(7 207,830)
Total Immob. Financières Nettes	4 775 826,129	5 752 955,201	(977 129,072)

A3-1 TITRES DE PARTICIPATION

Les titres de participations se détaillent comme suit:

Valeurs Brutes	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012	Variation
Assad International	1 301 026,800	1 301 026,800	-
GEELEC	49 800,000	49 800,000	-
ACE	155 900,000	155 900,000	-
Torus Europe	28 268,138	28 268,138	-
BTS	15 000,000	15 000,000	-
Consortium Tunisien des Composants Automobiles	12 500,000	12 500,000	-
Société Algero Tunisienne de batteries	303 765,280	303 765,280	-
S.M.U (suite partage Sicaf Assad)	120 000,000	120 000,000	-
Sté Rea.Tun.Car (suite partage Sicaf Assad)	1,000	1,000	-
Energys Assad Sarl	1 688 050,000	1 688 050,000	-
Mediterranean Institute of Technologie (MIT)	90 000,000	-	90 000,000
Montant Non Libéré (MIT)	(45 000,000)	-	(45 000,000)
Total Titres de Participations Brutes	3 719 311,218	3 674 311,218	45 000,000

A3-2 PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Ces provisions se détaillent comme suit :

Valeurs Brutes	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012	Variation
Provision pour dépréciation autres immobilisations financières	(44 273,224)	(37 065,394)	(7 207,830)
Total	(44 273,224)	(37 065,394)	(7 207,830)

A4- STOCKS

La valeur nette des stocks s'élève au 31 décembre 2013 à 24.426.605,039 DT contre 26.560.748,642 DT au 31 décembre 2012 et se détaille comme suit:

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012	Variation
Matières premières	9 005 031,191	14 775 854,750	(5 770 823,559)
Matières consommables	1 005 889,346	1 647 474,171	(641 584,825)
Pièces de rechange	2 928 942,771	2 174 680,888	754 261,883
Produits finis	2 032 520,185	1 627 709,405	404 810,780
Produits intermédiaires	9 612 256,036	6 594 492,468	3 017 763,568
(-) Provisions	(158 034,490)	(259 463,040)	101 428,550
Total Stocks	24 426 605,039	26 560 748,642	(2 134 143,603)

A5- CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

La valeur nette de la rubrique «clients et comptes rattachés» se détaille comme suit:

Valeurs Brutes	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012	Variation
Clients ordinaires	27 419 046,671	25 812 732,117	1 606 314,554
Clients douteux	364 695,990	622 489,825	(257 793,835)
Clients effets en portefeuille	1 539 742,461	1 382 431,349	157 311,112
Total Clients Bruts	29 323 485,122	27 817 653,291	1 505 831,831
Provisions	(1 216 137,853)	(1 101 899,844)	(114 238,009)
Total Clients Nets	28 107 347,269	26 715 753,447	1 391 593,822

A6- AUTRES ACTIFS COURANTS

Les autres actifs courants se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012	Variation
Fournisseurs avances et acomptes	52 963,897	63 405,899	(10 442,002)
Personnel avances et acomptes	21 268,374	10 171,259	11 097,115
Etat, acomptes provisionnels	-	169 012,626	(169 012,626)
Etat, retenues à la source	2 265 909,436	1 812 017,133	453 892,303
Etat, TVA déductible	1 529 633,372	2 632 906,848	(1 103 273,476)
Créances intergroupes et autres produits à recevoir	2 836 712,670	1 973 901,849	862 810,821
Charges constatées d'avance	101 910,843	163 944,433	(62 033,590)
Autres débiteurs	90 398,637	58 237,705	32 160,932
Créances et intérêts courus / sociétés du groupe	-	834,719	(834,719)
Produits à recevoir	21 756,668	66 596,348	(44 839,680)
Provisions comptes débiteurs	(32 039,739)	-	(32 039,739)
Total	6 888 514,158	6 951 028,819	(62 514,661)

A7- PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012	Variation
Prêts au personnel (échéance à -1an)	379 142,673	-	379 142,673
Bons de trésor	5 410,800	-	5 410,800
Total	384 553,473	-	384 553,473

A8- LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Les liquidités se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012	Variation
Effets remis à l'encaissement	28 508,168	24 579,627	3 928,541
Banque du sud 2631	4 622,896	4 618,747	4,149
UBCI Megrine Ex. Nerva	900,436	900,436	-
BTE	3 076,418	4 638,940	(1 562,522)
Autres organismes financiers (AFC)	86,840	64,752	22,088
Attijari Bank Bouargoub	-	51 066,703	(51 066,703)
Caisses	5 695,000	28 895,000	(23 200,000)
Titres SICAV	-	21 235,500	(21 235,500)
Total	42 889,758	135 999,705	(71 874,447)

P- CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

P1- CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012	Variation
Capital social	12 000 000,000	12 000 000,000	-
Réserves légales	1 200 000,000	1 150 000,000	50 000,000
Réserves réglementées	1 147 551,461	167 551,461	980 000,000
Réserves extraordinaire	10 000 000,000	10 000 000,000	-
Boni de fusion	2 977 712,000	2 977 712,000	-
Prime d'émission	1 656 000,000	1 656 000,000	-
Subvention d'investissement	521 054,700	302 870,300	218 184,400
Action propres	(76 820,943)	(74 308,805)	(2 512,138)
Autre complément d'apport	(20 743,252)	(7 186,889)	(13 556,363)
Résultats reportés	4 000 956,931	2 524 942,313	1 476 014,618
Résultats de l'exercice	7 040 927,801	7 066 014,618	(25 086,817)
Total	40 446 638,698	37 763 594,998	2 683 043,700

Le tableau des mouvements des capitaux propres se présente comme suit au 31 décembre 2013:

L'ACCUMULATEUR TUNISIEN "ASSAD"

Tableau de variation des capitaux propres au 31/12/2013

Désignation	Capital	Réserve légale	Réserves	Réserve spéciale d'investissement	Réserves Extraordinaires	Autres capitaux propres	Résultats reportés	Dividendes	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2012	12 000 000,000	1 150 000,000	4 633 712,000	167 551,461	10 000 000,000	221 374,606	2 524 942,313	-	7 066 014,618	37 763 594,998
Affectation Résultat 2012	-	50 000,000	-	980 000,000	-	-	1 476 014,618	4 560 000,000	-7 066 014,618	-0,000
Subv. inscrite au Compte de Résultat	-	-	-	-	-	218 184,400	-	-	-	218 184,400
Dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-4 560 000,000	-	-4 560 000,000
Action propres	-	-	-	-	-	-16 068,501	-	-	-	-16 068,501
Résultat au 31/12/2013	-	-	-	-	-	0,000	-	-	7 040 927,801	7 040 927,801
Solde au 31/12/2013	12 000 000,000	1 200 000,000	4 633 712,000	1 147 551,461	10 000 000,000	423 490,505	4 000 956,931	0,000	7 040 927,801	40 446 638,698

Résultat de base par action de 1 D de nominale

2013	2012
0,587	0,589

P2- EMPRUNTS

L'encours des emprunts non courants dus par la société se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012	Variation
CMT BIAT 400 000 DU 24/03/2008	12 005,402	82 049,736	(70 044,334)
CMT Attijari 4 000 000 DU 21/10/2008	2 143 588,188	2 627 568,761	(483 980,573)
CMT ATB 2 000 000 DU 22/10/2008	969 696,963	1 212 121,207	(242 424,244)
CMT ATB 2 000 000 DU 25/12/2008	1 000 000,000	1 250 000,000	(250 000,000)
CMT BIAT 3 500 000 DU 01/10/2010	2 774 008,642	3 147 723,520	(373 714,878)
CMT UBCI 2 500 000 DU 01/12/2010	1 666 666,672	1 944 444,448	(277 777,776)
CMT UBCI 1 358 934,399 DU 28/02/2012	962 578,530	1 189 067,598	(226 489,068)
CMT UBCI 641 065,601 DU 28/02/2012	454 088,132	560 932,400	(106 844,268)
CMT Attijari 5 500 000 DU 14/06/2013	4 514 638,608	-	4 514 638,608
CMT BIAT 2 000 000 DU 02/10/2013	2 000 000,000	-	2 000 000,000
UBCI Leasing	116 803,155	67 914,083	48 889,072
Attijari Leasing	34 742,290	45 121,390	(10 379,100)
Total	16 648 816,582	12 126 943,143	4 521 873,439

Le tableau de variation des emprunts se détaille comme suit:

Désignation	Solde au 31/12/2012	Nouveaux emprunts	Echéance à - 1 an	Solde au 31/12/2013
ATB 4 000 000	2 462 121,207	-	492 424,244	1 969 696,963
ATTIJARI 4 000 000	2 627 568,761	-	483 980,573	2 143 588,188
BIAT 400 000	82 049,736	-	70 044,334	12 005,402
UBCI 2 500 000	1 944 444,448	-	277 777,776	1 666 666,672
BIAT 3 500 000	3 147 723,520	-	373 714,878	2 774 008,642
UBCI 1 358 934	1 189 067,598	-	226 489,068	962 578,530
UBCI 641 065	560 932,400	-	106 844,268	454 088,132
ATTIJARI 5 500 000	-	5 500 000,000	985 361,392	4 514 638,608
BIAT 2 000 000	-	2 000 000,000	0,000	2 000 000,000
Leasing	113 035,473	247 588,914	209 078,942	151 545,445
TOTAL	12 126 943,143	7 747 588,914	3 225 715,475	16 648 816,582

P3- PROVISIONS

Les provisions se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012	Variation
Provisions pour risques et charges	981 030,113	1 056 686,000	(75 655,887)
Provisions pour garanties données	289 808,044	319 737,000	(29 928,956)
Total	1 270 838,157	1 376 423,000	(105 584,843)

P4- FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

Les fournisseurs et comptes rattachés se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012	Variation
Fournisseurs locaux et étrangers	6 615 089,196	15 862 994,913	(9 247 905,717)
Fournisseurs retenue de garantie	45 174,356	30 672,298	14 502,058
Fournisseurs effets à payer	1 018 032,785	1 169 406,394	(151 373,609)
Fournisseur factures non parvenues	(386 858,923)	(1 641 725,110)	1 254 866,187
Total	7 291 437,414	15 421 348,495	(8 129 911,081)

P5- AUTRES PASSIFS COURANTS

Cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012	Variation
Etat impôts sur les bénéfices	791 804,100	467 395,196	324 408,904
Personnel autres charges à payer	1 393 782,985	1 386 527,392	7 255,593
CCA dettes et intérêts	34 203,907	34 203,907	-
Dividendes à payer	63 859,580	50 636,720	13 222,860
Prêts personnel CNSS	904,470	660,784	243,686
Charges à payer	283 432,218	390 818,600	(107 386,382)
Comptes d'attente BIAT (solde)	5 314,616	5 314,616	-
Compte d'attente STB (solde)	12 551,619	12 551,619	-
Compte d'attente UBCI (solde)	1 377,687	1 377,687	-
Comptes d'attente BIAT51 (solde)	2 205,986	2 205,986	-
Rémunérations dues	558 300,620	421 606,517	136 694,103
Créditeurs divers	9 660,000	4 515,000	5 145,000
Autres	870,000	870,000	-
Etat autres impôts et taxes	12 722,624	33 978,161	(21 255,537)
CNSS	1 073 621,573	712 113,516	361 508,057
Total	4 244 611,985	3 524 775,701	719 836,284

P6- CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012	Variation
Echéances à moins d'un an sur crédits	2 698 697,943	1 891 416,696	807 281,247
Crédits à Echéances M - d'1 an	166 411,016	88 160,220	78 250,796
Intérêts courus	36 256,706	-	36 256,706
Crédits mobilisation des créances commerciales	18 304 781,215	17 428 840,932	875 940,283
BIAT agence des affaires	3 161 049,275	2 633 354,221	527 695,054
ABC	66,441	56,731	9,710
ATB	528 538,109	545 589,609	(17 051,500)
UBCI Megrine	628 062,164	1 509 657,752	(881 595,588)
BIAT Al Jazira 2	39 224,387	39 224,387	-
Attijari Bank Megrine	664 249,140	1 041 129,639	(376 880,499)
STB Ben Arous	298 407,276	253 338,226	45 069,050
BIAT Al Jazira	41 422,397	35 770,013	5 652,384
Attijari Bank Bouargoub	3 605,910	-	3 605,910
Total	26 570 771,979	25 466 538,426	1 104 233,553

R – ETAT DE RESULTAT

R1– REVENUS

Cette rubrique se détaille comme suit :

Valeurs Brutes	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012	Variation
Ventes locales batteries de démarrage	26 173 976,326	25 520 153,955	653 822,371
Ventes locales batteries industrielles	26 827,000	374 555,547	(347 728,547)
Autres revenus locaux	577 627,856	509 539,085	68 088,771
Ventes à l'exportation de batteries de démarrage	19 767 350,559	28 634 291,117	(8 866 940,558)
Ventes à l'exportation de batteries industrielles	-	61 654,036	(61 654,036)
Ventes à l'exportation de plaques	14 461 659,777	12 415 623,472	2 046 036,305
Ventes à l'export de Plomb	627 475,632	276 512,938	350 962,694
Autres revenus à l'export	381 317,443	328 302,609	53 014,834
Total	62 016 234,593	68 120 632,759	(6 104 398,166)

R2– AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012	Variation
Quote part subventions	110 412,600	77 552,900	32 859,700
Loyer et autres services	351 683,842	270 241,754	81 442,088
Jeton de présence	8 723,334	12 885,088	(4 161,754)
Total	470 819,776	360 679,742	110 140,034

R3– VARIATIONS STOCKS PRODUITS FINIS ET DES ENCOURS

Cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012	Variation
Produits finis	(404 810,780)	(738 014,544)	333 203,764
Produits intermédiaires	(3 017 763,568)	843 033,384	(3 860 796,952)
Total	(3 422 574,348)	105 018,840	(3 527 593,188)

R4- ACHATS CONSOMMES

Cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012	Variation
Achats matières premières	30 168 644,519	49 716 530,401	(19 547 885,882)
Achats matières consommables	348 951,529	388 322,751	(39 371,222)
Variations stocks matières premières	5 770 823,559	(6 344 766,319)	12 115 589,878
Variations stocks matières consommables	(112 677,058)	(1 341 805,892)	1 229 128,834
Total	36 175 742,549	42 418 280,941	(6 242 538,392)

R5- CHARGES DE PERSONNEL

Cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012	Variation
Salaires et indemnités représentatives	9 602 621,007	8 505 867,224	1 096 753,783
Cotisation de sécurité sociale	1 870 619,439	1 710 256,919	160 362,520
Autres charges de personnel	240 008,425	247 517,513	(7 509,088)
Total	11 713 248,871	10 463 641,656	1 249 607,215

R6- DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

Cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012	Variation
Dot. Amort. logiciel	70 634,089	43 233,335	27 400,754
Dot. Amort. autres immobilisations incorporelles	-	38 448,269	(38 448,269)
Dot. Amort. bâtiments	400 351,055	394 330,743	6 020,312
Dot. Amort. agencement et aménagement	818 650,273	746 410,489	72 239,784
Dot. Amort. matériel et outillage industriel	3 312 423,510	2 988 262,070	324 161,440
Dot. Amort. matériel de transport	212 927,252	231 855,331	(18 928,079)
Dot. Amort. équipement de bureau	70 652,345	51 311,330	19 341,015
Dot. Amort. matériel informatique	209 290,445	144 870,269	64 420,176
Dot. aux provisions clients douteux	122 271,676	315 250,309	(192 978,633)
Dot. aux prov. pour dép. des autres actifs courants	32 039,739	56 530,162	(24 490,423)
Dot. aux provisions pour dépréciation des stocks	158 034,490	183 518,128	(25 483,638)
Dot. aux provisions pour risques et charges	374 152,157	560 761,860	(186 609,703)
Dot. aux provisions pour dépréciation immo. fin.	7 207,830	-	7 207,830
SOUS TOTAL 1	5 788 634,861	5 754 782,295	33 852,566
<i>Reprises sur provisions pour dépréciation des stocks</i>	<i>(259 463,040)</i>	<i>(66 759,459)</i>	<i>(192 703,581)</i>
<i>Reprises sur provisions pour dépréciation des clients</i>	<i>(8 033,667)</i>	<i>(264 439,795)</i>	<i>256 406,128</i>
<i>Reprises pour risque et charges</i>	<i>(160 000,000)</i>	<i>(340 656,322)</i>	<i>180 656,322</i>
<i>Reprises sur provisions garantie donnée</i>	<i>(319 737,000)</i>	<i>(483 135,116)</i>	<i>163 398,116</i>
SOUS TOTAL 2	(747 233,707)	(1 154 990,692)	407 756,985
Total	5 041 401,154	4 599 791,603	441 609,551

R7- AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012	Variation
Loyer	163 506,408	94 441,013	69 065,395
Leasing	456,400	308,000	148,400
Entretiens et réparations	500 830,232	375 367,583	125 462,649
Assurances	157 712,563	161 417,189	(3 704,626)
Etudes, recherches et rémunérations d'int	396 527,427	345 491,824	51 035,603
Frais de séminaires et congrès	88 885,492	86 429,020	2 456,472
Personnel extérieur (travaux en régie)	135 483,920	93 585,520	41 898,400
Publicité et propagandes	827 902,588	737 645,892	90 256,696
Transports sur achats	12 770,000	(2 040,000)	14 810,000
Autres transports	177 849,490	116 303,698	61 545,792
Voyages, déplacements, mission et réceptions	151 599,434	191 072,615	(39 473,181)
Frais postaux	149 882,632	82 969,674	66 912,958
Divers frais de services bancaires	339 984,502	338 248,038	1 736,464
Dons accordés	16 490,000	15 957,500	532,500
Jetons de présence	110 000,000	120 000,000	(10 000,000)
T.F.P. et FOPROLOS	188 935,006	166 973,859	21 961,147
TCL	69 854,381	66 852,606	3 001,775
Taxes de circulation	34 058,387	29 091,092	4 967,295
Droit d'enregistrement et autres taxes	16 257,381	12 236,926	4 020,455
Autres charges d'exploitation	113 589,053	49 583,270	64 005,783
Total	3 652 575,296	3 081 935,319	570 639,977

R8- PRODUITS DES PARTICIPTIONS

Cette rubrique se détaille comme suit:

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012	Variation
Dividendes Assad international	1 419 459,600	1 419 444,000	15,600
Dividendes Assad Algérie	529 462,500	175 087,500	354 375,000
Dividendes A.C.E	149 900,000	149 900,000	-
Total	2 098 822,100	1 744 431,500	354 390,600

R9- CHARGES FINANCIERES NETTES

Cette rubrique se détaille comme suit:

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012	Variation
Échelles d'intérêts	726 042,186	340 470,704	385 571,482
Agios sur escomptes	221 100,480	93 857,929	127 242,551
Intérêts sur crédits bancaires	1 090 663,678	830 064,956	260 598,722
Gains de change	(39 382,850)	(105 547,866)	66 165,016
Pertes de change	794 226,954	419 658,734	374 568,220
Intérêts sur crédits à moyen et long terme	961 762,763	711 122,019	250 640,744
Intérêt des prêts	(52 032,699)	(64 284,086)	12 251,387
Intérêt des autres dettes	12 428,089	1 751,547	10 676,542
Total	3 714 808,601	2 227 093,937	1 487 714,664

R10- GAINS ORDINAIRES

Cette rubrique se détaille comme suit:

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012	Variation
Produit de cession	51 500,000	137 644,275	(86 144,275)
Ristourne TFP, et autres profits	70 557,555	65 783,834	4 773,721
Reprise sur provisions pour risques financiers	-	-	-
Total	122 057,555	203 428,109	(81 370,554)

R11– IMPOT SUR LES SOCIETES

Cette rubrique se détaille comme suit:

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012	Variation
Impôts sur les sociétés	791 804,100	467 395,196	324 408,904
Total	791 804,100	467 395,196	324 408,904

F – ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

F1 Ajustements pour amortissements et provisions

Ces ajustements pour 5.788.634,861 DT sont détaillés comme suit:

Désignation	MONTANT
Dot. Amort. logiciel	70 634,089
Dot. Amort. bâtiments	400 351,055
Dot. Amort. agencement et aménagement	818 650,273
Dot. Amort. matériel et outillage industriel	3 312 423,510
Dot. Amort. matériel de transport	212 927,252
Dot. Amort. équipement de bureau	70 652,345
Dot. Amort. matériel informatique	209 290,445
Dot. aux provisions clients douteux	122 271,676
Dot. aux prov. pour dép. des autres actifs courants	32 039,739
Dot. aux provisions pour dépréciation des stocks	158 034,490
Dot. aux provisions pour risques et charges	374 152,157
Dot. aux provisions pour dépréciation immo. fin.	7 207,830
Total	5 788 634,861

F2 Reprises sur Amortissements et provisions :

Cette reprise est de (747.233,707) DT, elle se détaille comme suit:

Désignation	Montant
Reprises sur provisions pour dépréciation des stocks	259 463,040
Reprises sur provisions pour dépréciation des clients	8 033,667
Reprises pour risque et charges	160 000,000
Reprises sur provisions garantie donnée	319 737,000
Total	747 233,707

F3 Variation des stocks :

Elle affiche une variation négative de (2.235.572,153) DT détaillée comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2012	Solde au 31/12/2013	Variation
Matières premières	14 775 854,750	9 005 031,191	5 770 823,559
Matières consommables	1 647 474,171	1 006 502,327	640 971,844
Pièces de rechange	2 174 680,888	2 928 329,790	(753 648,902)
Produits finis	1 627 709,405	2 032 520,185	(404 810,780)
Produits intermédiaires	6 594 492,468	9 612 256,036	(3 017 763,568)
Total	26 820 211,682	24 584 639,529	2 235 572,153

F4 Variation des créances :

Elle affiche une variation négative de (1.505.831,831) DT détaillée comme suit:

Désignation	Solde au 31/12/2012	Solde au 31/12/2013	Variation
Clients ordinaires	25 812 732,117	27 419 046,671	(1 606 314,554)
Clients douteux	622 489,825	364 695,990	257 793,835
Clients effets en portefeuille	1 382 431,349	1 539 742,461	(157 311,112)
Total Clients Bruts	27 817 653,291	29 323 485,122	(1 505 831,831)

F5 Variation des Autres Actifs Courants

Elle affiche une variation positive de 30.474,922 DT qui se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2012	Solde au 31/12/2013	VARIATION
Fournisseurs avances et acomptes	63 405,899	52 963,897	10 442,002
Personnel avances et acomptes	10 171,259	21 268,374	(11 097,115)
Etat, acomptes provisionnels	169 012,626	0,000	169 012,626
Etat, retenues à la source	1 812 017,133	2 265 909,436	(453 892,303)
Etat, TVA déductibles	2 632 906,848	1 529 633,372	1 103 273,476
Créances intergroupes et autres produits à recevoir	1 973 901,849	2 836 712,670	(862 810,821)
Charges constatées d'avance	163 944,433	101 910,843	62 033,590
Autres débiteurs	58 237,705	90 398,637	(32 160,932)
Créances et intérêts courus / sociétés du groupe	834,719	0,000	834,719
Produit à recevoir	66 596,348	21 756,668	44 839,680
Total	6 951 028,819	6 920 553,897	30 474,922

F6 Plus-value de cession

La plus value nette est détaillée comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2013
<u>Plus value sur cession des immobilisations corporelles</u>	
Valeur brute	142 617,161
Amortissements cumulés	-142 617,161
VCN	0,000
Prix de cession	51 500,000
Plus value	51 500,000

F7 Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations financières

Ces décaissements sont détaillés comme suit :

Désignation	Montant
Décaissement titres Mediterranean Institute of Technologie	45 000,000
Décaissement prêts au personnel (solde)	50 118,371
Total	95 118,371

F8 Encaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations financières

Ces encaissements sont détaillés comme suit:

Désignation	Montant
Encaissement prêts GEELEC	567 000,000
Encaissement dépôts et cautionnements	118 896,940
Ajustement Reclassement échéance à moins d'un an	379 142,673
Total	1 065 039,613

F9 Acquisition/ Cession actions propres

Les mouvements des actions propres se détaillent comme suit:

Désignation	Montant
Valeur d'acquisition titre assad (solde)	(17 558,643)
Plus values cession actions assad (solde)	1 490,142
Total cession	(16 068,501)

F10 Dividendes et autres distributions

Ces décaissements sont détaillés comme suit:

Désignation	Montant
Décaissements dividendes 2012 / 4.560.000,000 DT	(4 573 222,860)
Total	(4 573 222,860)

F11 Encaissement d'emprunts

Les encaissements emprunt se détaillent comme suit:

Désignation	Montant
ATTIJARI 5.500.000	5 500 000,000
BIAT 2.000.000	2 000 000,000
Leasing	247 588,914
	7 747 588,914
Ajustement Leasing	(247 588,914)
Total	7 500 000,000

F12 Remboursement d'emprunts

Les remboursements emprunts se détaillent comme suit :

Désignation	Montant
ATB	492 424,244
ATTIJARI BANK	771 657,147
BIAT	417 496,120
UBCI	527 777,778
Leasing	130 827,078
Total	2 340 182,367

F11 Trésorerie au début de l'exercice

La trésorerie au début de l'exercice se détaille ainsi:

Désignation	Montant
Crédits mobilisation des créances commerciales	(17 428 840,932)
Effets remis à l'encaissement	24 579,627
ABC	(56,731)
ATB	(545 589,609)
Attijari Bank Bouargoub	51 066,703
Attijari Bank Megrine	(1 041 129,639)
Banque du sud 2631	4 618,747
BIAT Al Jazira	(35 770,013)
BIAT Al Jazira 2	(39 224,387)
BIAT Centre d'Affaires 51	(2 633 354,221)
BTE	4 638,940
STB Ben Arous	(253 338,226)
UBCI Megrine	(1 509 657,752)
UBCI Megrine EX NERVA	900,436
Caisses	28 895,000
Bon de caisse	21 235,500
Autres Organismes Financiers (AFC)	64,752
Total	(23 350 961,805)

F12 Trésorerie à la clôture de l'exercice

La trésorerie à la clôture de l'exercice se détaille ainsi:

Désignation	Montant
Crédits mobilisation des créances commerciales	(18 304 781,215)
ABC	(66,441)
ATB	(528 538,109)
ATTIJARI BANK BOUARGOUB	(3 605,910)
UBCI Megrine	(628 062,164)
BIAT Al Jazera 2	(39 224,387)
BIAT Centre d'Affaires	(3 161 049,275)
Attijari Bank Megrine	(664 249,140)
STB Ben Arous	(298 407,276)
BIAT Al Jazera	(41 422,397)
Effets remis à l'encaissement	28 508,168
Autres organismes financiers (AFC)	86,840
Attijari Bank	4 622,896
UBCI Megrine (Ex Nerva)	900,436
BTE	3 076,418
Caisses	5 695,000
Total	-23 626 516,556

VII - INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES

Au cours de l'exercice 2013, votre société a réalisé des opérations commerciales et financières avec des parties liées. Le détail de ces opérations est le suivant:

	Solde 31/12/2012	Achat	Vente	Prêt	intérêt	Location	Service	Notes de débit	Décaissement	Encaissement	Solde 31/12/2013
Clients											
ASSAD INTERNATIONAL	14 167 587,871		30 918 938,648			45 946,134				31 732 564,192	13 399 908,461
A . C . E	1 056 514,690		-6 251,946							1 065 896,204	-15 633,460
ENERSYS ASSAD S.A.R.L	646 098,158		3 533 854,271			300 341,208	174 000,000	322 958,926		3 760 753,684	1 216 498,879
ASSAD ALGERIE	24 480,000										24 480,000
ENERSYS ASSAD INDUSTRIAL	116 000,237		35 734,925							20 880,000	130 855,162
GEELEC	196 318,518		23 269,832							52 496,796	167 091,554
	16 206 999,474	0,000	34 505 545,730	0,000	0,000	346 287,342	174 000,000	322 958,926	0,000	36 632 590,876	14 923 200,596
Fournisseurs											
ENERSYS ASSAD SARL	15 968,763								15 968,763		0,000
GEELEC	31 023,579	36 485,493							61 902,456		5 606,616
ENERSYS ASSAD INDUSTRIEL		158 285,550							141 841,540		16 444,010
	46 992,342	194 771,043	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	219 712,759	0,000	22 050,626
Débiteur créditeurs divers											
GEELEC	1 268 563,014			383 000,000	40 387,639						1 691 950,653
GEELEC	137 621,080						37 686,174				175 307,254
ASSAD INTERNATIONAL CC D	834,719										834,719
	1 407 018,813	0,000	0,000	383 000,000	40 387,639	0,000	37 686,174	0,000	0,000	0,000	1 868 092,626

VIII - ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan au 31 décembre 2013 se détaillent comme suit :

Engagements donnés	Valeur	Tiers
<i>Intérêts sur crédits et emprunts bancaires</i>		
* Intérêts CMT/ATB	420 768,716	ATB
* Intérêts CMT/ATTIJARI BANK	1 620 249,498	ATTIJARI BANK
* Intérêts CMT/BIAT	1 297 009,528	BIAT
* Intérêts CMT/UBCI	647 743,609	UBCI
SOUS-TOTAL 3 985 771,351		
<i>Effets escomptés non échus au 31/12/2013</i>		
* ATB	1 466 659,899	ATB
* ATTIJARI BANK	1 071 067,618	ATTIJARI BANK
* BIAT	1 728 779,985	BIAT
* UBCI	1 238 553,382	UBCI
SOUS-TOTAL 5 505 060,884		
<i>Engagements par signature</i>		
* ATB	124 300,000	ATB
* ATTIJARI BANK	2 539 000,000	ATTIJARI BANK
* BIAT	1 083 732,000	BIAT
* UBCI	890 000,000	UBCI
SOUS-TOTAL 4 637 032,000		
TOTAL GENERAL	14 127 864,235	

L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD
ZONE INDUSTRIELLE BEN AROUS

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE 2013

Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société «L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD» arrêtés au 31 Décembre 2013 comprenant le bilan, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date couvrant la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2013 et des notes aux états financiers.

Responsabilité de la direction

Les états financiers qui font apparaître un total net de bilan de **96.473.114,815 TND**, un résultat bénéficiaire net de **7.040.927,801 TND**, ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Le Conseil est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementations en vigueur et aux clauses statutaires de la Société «L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD». Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du

caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers sont sincères et réguliers et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société «*L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD*» au 31 décembre 2013, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications et Informations Spécifiques

Nous avons également, procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

En application de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen du rapport du conseil d'administration sur les comptes de la société au 31 décembre 2013 et nous n'avons pas relevé de remarques particulières sur les informations y figurant.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

Fait à Tunis le 12 Mai 2014

Les Commissaires Aux Comptes

Mahmoud ZAHAF

Walid BOUCHOUCHA

L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD
ZONE INDUSTRIELLE BEN AROUS

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE 2013

_/)/_essieurs les actionnaires,

En application des articles 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et sur celles obtenues à travers nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions et opérations autorisés au cours de l'exercice :

La société «L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD» a contracté, au cours de l'exercice 2013 deux crédits auprès des banques «Attijari Bank» et «BIAT» pour des montants respectifs de 5.500.000,000 Dinars et 2.000.000,000 Dinars.

II. Conventions approuvées au cours des exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice en cours

- 1) Une caution solidaire de 200.000,000 Dinars donnée au profit de la BIAT pour le compte de la filiale «ASSAD INTERNATIONAL»;
- 2) Une convention de relation financière a été signée en 2012 entre la société «L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD» et sa filiale la société «GEELEC» pour un montant de 1.500.000,000 Dinars et pour un taux d'intérêt de 5%. Le solde des avances encaissées par la société «GEELEC» s'élève au 31.12.2013 à 650.000,000 Dinars. Le produit d'intérêt au titre de l'exercice 2013 est de 40.388,039 Dinars;
- 3) Location de bureaux sis aux berges du lac de Tunis à la société «ASSAD INTERNATIONAL ». Le montant des loyers en 2013 s'élève à 45.946,134 Dinars;
- 4) Location d'un local sis à Ben Arous à la filiale «ENERSYS-ASSAD». Le montant des loyers en 2013 s'élève à 300.341,208 Dinars;

- 5) Convention d'assistance et de gestion avec la société «GEELEC». Le montant facturé par «L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD» au titre de l'exercice 2013 s'élève à 37.686,174 Dinars hors taxes;
- 6) Convention d'assistance avec la société «ENERSYS-ASSAD». Le montant facturé mensuellement par «L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD» au titre de l'exercice 2013 est de 14.500,000 Dinars hors taxes;
- 7) A l'occasion des emprunts contractés par votre société, des garanties et sûretés réelles ont été accordées aux organismes prêteurs.

III. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants concernant leur rémunération tels que visés par l'article 200 II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Président du Conseil d'Administration courant l'exercice 2013 totalise un montant brut de 109.347,297 Dinars auprès de «L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD»,
Sa rémunération en qualité de Président Directeur Général de la société « ASSAD INTERNATIONAL » filiale de la société «L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD» totalise un montant de 52.000,000 Dinars courant l'exercice 2013. En outre il a été mis à sa disposition une voiture de fonction avec la prise en charge des frais y afférents ainsi que les frais de télécommunication.
- La rémunération du Directeur Général courant l'exercice 2013 se compose d'une rémunération annuelle brute de 178.058,750 Dinars, d'une prime de bilan brute de 41.290,465 Dinars et d'une indemnité représentative brute de 52.080,000 Dinars. En outre il a été mis à sa disposition une voiture de fonction avec la prise en charge des frais y afférents ainsi que les frais de télécommunication.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux ont révélé l'existence d'opérations habituelles tels que des achats, des ventes et des prestations de services entre votre société et les sociétés «ASSAD INTERNATIONAL», «A.C.E», «GEELEC», «ENERSYS-ASSAD», «TORUS» et «SPA BATTERIE ASSAD ALGERIE».

Telles sont, Messieurs les actionnaires, les remarques à vous faire sur ce point particulier.

Fait à Tunis le 12 Mai 2014

Les Commissaires Aux Comptes

Les Commissaires Aux Comptes

Mahmoud ZAHAF

Walid BOUCHOUCHA

FCP SAFA

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2013

Rapport Général du Commissaire aux Comptes

Exercice clos le 31 décembre 2013

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par la convention de création du FCP SAFA conclue entre la société de gestion SMART Asset management et le dépositaire AMEN BANK en date du 29 Octobre 2010, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du FCP SAFA arrêtés au 31 décembre 2013, comprenant le bilan faisant ressortir un total actif de **756 601** dinars, ainsi que le compte de résultat faisant ressortir des sommes distribuables négatives de **925** dinars, et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date faisant apparaître un actif net de **698 460** dinars, pour **6 838** actions, aboutissant à une valeur liquidative par action de **102,144** dinars, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire du FCP SAFA est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie ainsi que de la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du FCP SAFA au 31 décembre 2013, ainsi que de la performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

La composition de l'actif du FCP SAFA n'a pas respecté de manière permanente au cours de l'exercice 2013 le taux de 80% d'emploi des actifs en valeurs mobilières préconisé par le décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 relatif à la composition du portefeuille des organismes de placement collectif.

La composition de l'actif du FCP SAFA n'a pas respecté de manière permanente au cours de l'exercice 2013 le taux de 20% d'emploi des actifs en liquidités et quasi-liquidités préconisé par le décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 relatif à la composition du portefeuille des organismes de placement collectif.

Conformément à la loi 2001-83 du 24 Juillet 2001, nous avons procédé à la vérification du rapport sur la gestion du fonds et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance des informations d'ordre comptable données dans le rapport avec les états financiers.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre audit, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 24 avril 2014

**Le Commissaire aux Comptes
Cabinet MS Louzir - Membre de DTTL**

Mohamed LOUZIR

Bilan Arrêté au 31.12.2013
(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Notes	31/12/2013	31/12/2012
PORTEFEUILLE-TITRES	AC.1	540 929	673 332
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		540 929	673 332
Obligations et valeurs assimilées		0	0
Autres valeurs		0	0
Placements monétaires et disponibilités	AC.2	193 180	203 911
Placements monétaires		20 559	20 335
Disponibilités		172 621	183 576
Créances d'exploitation	AC.3	22 492	8 123
Autres actifs		0	0
TOTAL ACTIF		756 601	885 366
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	PA.1	3 816	5 616
Autres créditeurs divers	PA.2	54 325	26 215
TOTAL PASSIF		58 141	31 831
<u>ACTIF NET</u>			
Capital	CP.1	713 720	869 515
Sommes distribuables	CP.2	-15 260	-15 980
Sommes distribuables des exercices antérieurs		-14 335	-7 320
Sommes distribuables de l'exercice		-925	-8 660
ACTIF NET		698 460	853 535
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		756 601	885 366

Etat de Résultat de l'exercice 2013
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Du 01/01/2013 au 31/12/2013	Du 01/01/2012 au 31/12/2012
Revenus de portefeuille-titres	PR.1	19 554	13 895
Dividendes		19 554	13 895
Revenus des obligations et valeurs assimilées		0	0
Revenus des autres valeurs		0	0
Revenus des placements monétaires	PR.2	412	409
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		19 966	14 304
Charges de gestion des placements	CH.1	16 928	15 321
REVENU NET DES PLACEMENTS		3 038	-1 017
Autres produits		0	0
Autres charges	CH.2	3 586	3 500
RESULTAT D'EXPLOITATION		-548	-4 517
Régularisations du résultat d'exploitation		-377	-4 143
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		-925	-8 660
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		377	4 143
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-30 232	-7 519
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		-42 394	41 099
Frais de négociation		-1 035	-1 389
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		-74 209	27 674

**Etat de variation de l'actif net de l'exercice 2013
(Montants exprimés en dinars)**

Libellé	Du 01/01/2013 au 31/12/2013	Du 01/01/2012 au 31/12/2012
<u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	<u>-74 209</u>	<u>27 674</u>
Résultat d'exploitation	-548	-4 517
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-30 232	-7 519
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-42 394	41 099
Frais de négociation de titres	-1 035	-1 389
<u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	0	0
<u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>		
Souscriptions	32 010	547 757
Capital	31 714	506 339
Régularisation des sommes non distribuables	890	52 206
Régularisation des sommes distribuables	-594	-10 788
Rachats	-112 876	-179 579
Capital	-121 152	-167 133
Régularisation des sommes non distribuables	5 249	-19 631
Régularisation des sommes distribuables	1 862	3 623
Droits de sortie	1 165	3 562
VARIATION DE L'ACTIF NET	-155 075	395 852
<u>ACTIF NET</u>		
En début de l'exercice	853 535	457 683
En fin de l'exercice	698 460	853 535
<u>NOMBRE DE PARTS</u>		
En début de l'exercice	7 622	4 395
En fin de l'exercice	6 838	7 622
VALEUR LIQUIDATIVE	102,144	111,983
TAUX DE RENDEMENT	-8,79%	7,53%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
Arrêtées au 31/12/2013
(Exprimées en dinars)

I. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables tunisiennes 16, 17 et 18 relatives aux OPCVM.

II. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

II.1. Evaluation du portefeuille titre

a- Evaluation des actions

Les actions admises à la côte sont évaluées à leur valeur de marché. La valeur de marché correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative, ou de la date antérieure la plus récente.

b- Evaluation des droits attachés aux actions

Droits attachés aux actions admises à la côte : ces droits sont évalués conformément aux règles d'évaluation des actions, c'est à dire à la valeur de marché.

II.2. CESSION DES PLACEMENTS

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

III. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

AC.1 Portefeuille titres

Au 31 décembre 2013, le portefeuille titres se compose d'actions et valeurs rattachées. Le solde de ce poste s'élève à **540 929** dinars détaillée comme suit :

a- Les actions et valeurs rattachées

Les titres actions et valeurs rattachées s'élèvent à 540 929 au 31 décembre 2013 et se détaillent comme suit :

DESIGNATION DU TITRE	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Val au 31/12/2013	% Actif
ADWYA	3 568	22 838	24 748	3,27%
AIR LIQ	161	52 491	43 467	5,75%
BEST LEASE	996	2 092	2 108	0,28%
CITY CARS	751	8 218	8 220	1,09%
ENNAKL	6 979	68 203	69 420	9,18%
ESSOUKNA	5 538	50 796	45 816	6,06%
EURO-CYCLES	2 475	22 916	22 800	3,01%
GIF	1 346	7 216	5 576	0,74%
ICF	366	12 080	15 734	2,08%
ICF NS	881	27 706	33 707	4,46%
NEW BODY LINE	793	5 674	5 399	0,71%
ONE TECH	6 265	40 841	40 616	5,37%
SERVICOM	1 250	13 906	27 875	3,68%
SOTEMAIL	9 873	24 683	24 683	3,26%
SOTETEL	3 991	22 932	14 292	1,89%
SOTUVER	7 836	52 854	51 749	6,84%
SYPHAX AIRLINES	1 700	17 000	14 348	1,90%
TELNET	6 815	58 082	39 070	5,15%
TPR	12 040	60 943	51 301	6,77%
Total	73 624	571 471	540 929	71,49%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres" se présentent comme suit :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus nets	Plus (moins) values latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) values réalisées
Soldes de départ	673 642	0	-310	673 332	-
Acquisitions de l'exercice					
Actions	819 643	-	-	819 643	-
Cessions de l'exercice					
Actions	-921 814	-	-	-921 814	-42 394
Variation des plus ou moins-value sur portefeuilles titres	-	-	-30 232	-30 232	-
Variation des intérêts courus sur obligations	-	-	-	-	-
Total	571 471	0	-30 542	540 929	-42 394

AC.2 Placements monétaires et disponibilités

Les placements monétaires et disponibilités s'élèvent à 193 180 dinars au 31 décembre 2013 et se présentent comme suit :

Placements monétaires et disponibilités	Au 31.12.2013	% de l'actif	Au 31.12.2012	% de l'actif
Placements monétaires - Dépôts à vue auprès de la Zitouna Bank	20 559	2,72%	20 335	2,30%
Disponibilités - Compte courant auprès de l'Amen Bank	172 621	22,82%	183 576	20,73%
TOTAL	193 180	25,53%	203 911	23,03%

AC.3 Créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élève au 31 décembre 2013 à 22 492 dinars et se composent exclusivement des montants à recevoir de la STICODEVAM au titre des opérations de vente réalisées au cours des 3 derniers jours ouvrables de l'année 2013. Les créances d'exploitation représentent 2,97% de l'actif total du FCP.

PA.1 Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2013 à 3 816 dinars et s'analyse comme suit :

Opérateurs créditeurs	Au 31.12.2013	Au 31.12.2012
Frais de gestion à payer	3 072	3 628
Frais du dépositaire à payer	744	385
Commission de performance à payer	0	1603
Total	3 816	5 616

PA.2 Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2013 à 54 325 dinars et se détaille comme suit :

Autres créditeurs Divers	Au 31.12.2013	Au 31.12.2012
Achat – Titres à payer	33 013	19 350
Opérations de Souscription/Rachat non dénouées	18 763	4 405
Retenue à la source à opérer sur dépôts à vue	20	20
Retenue à la source opérée sur commissions	221	60
Redevances CMF à payer	61	72
Honoraires du commissaire aux comptes à payer	2 247	2 308
Total	54 325	26 215

CP.1 Capital

Les mouvements sur le capital de la société enregistrés durant l'année 2013 se détaillent ainsi :

Capital au 01/01/2013

Montant	869 515
Nombre de parts émises	7 622
Nombre de copropriétaires	32

Souscriptions réalisées

Montant	31 714
Nombre de parts émises	278
Nombre de copropriétaires nouveaux	2

Rachats effectués

Montant	-121 152
Nombre de parts rachetées	1 062
Nombre de copropriétaires sortants	8

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	-30 232
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	-42 394
Frais de négociation	-1 035
Commission de rachat	1 165
Régularisation des sommes non distribuables	6 139

Capital au 31-12-2013

Montant	713 720
Nombre de parts	6 838
Nombre de copropriétaires	26

CP.2 Sommes distribuables

Les sommes distribuables de l'exercice s'élèvent à -15 260 dinars et se détaillent comme suit :

Sommes distribuables	Au 31.12.2013	Au 31.12.2012
Sommes distribuables des exercices antérieurs	-14 335	-7 320
Sommes distribuables de l'exercice	-925	-8 660
Total	-15 260	-15 980

PR.1 Revenus du portefeuille titres

Au titre de l'exercice 2013, les revenus du portefeuille-titres s'élèvent à 19 554 dinars et se détaillent comme suit :

	Du 01/01/2013	Du 01/01/2012
	Au 31/12/2013	Au 31/12/2012
Dividendes	19 554	13 895
Total	19 554	13 895

PR.2 Les revenus de placements monétaires

Les revenus de placements monétaires s'élèvent à 412 dinars en 2013 et se détaillent comme suit :

	Du 01/01/2013 Au 31/12/2013	Du 01/01/2012 Au 31/12/2012
Revenus du placement monétaire Zitouna Bank	412	409
TOTAL	412	409

CH.1 Charges de gestion des placements

La gestion du "FCP SAFA" est confiée à la société "SMART ASSET MANAGEMENT". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative, commerciale, comptable et financière du Fonds. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,5% hors taxe de l'actif employé en actions et 1% hors taxes du reste de l'actif.

En outre, il est prévu de distribuer au gestionnaire, s'il y'a lieu, une commission de succès au cas où le Fonds réaliserait, un rendement supérieur à 6% l'an. Cette commission de succès est calculée, après déduction de tous les frais et les commissions, sur la base de 10% de la différence entre le taux de rendement réalisé et le taux de 6%. Le règlement effectif de ladite commission se fera à la clôture de chaque exercice comptable.

La société "AMEN BANK", assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,15% HT de l'actif avec un minimum annuel de 5.000 dinars HT applicable dès la 3ème année.

Au titre de l'exercice 2013, les charges des placements se sont élevées à 16 928 dinars et se détaillent comme suit :

	Du 01/01/2013 Au 31/12/2013	Du 01/01/2012 Au 31/12/2012
Commission de gestion et de distribution	13 538	12 365
Commission de performance	0	1 603
Rémunération du dépositaire	3 390	1 353
TOTAL	16 928	15 321

CH.2 Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2013 à 3 586 dinars et se détaillent comme suit :

Autres Charges	Du 01/01/2013 Au 31/12/2013	Du 01/01/2012 Au 31/12/2012
Rémunération du commissaire aux comptes	2 373	2 455
Redevance du CMF	821	764
Commission bancaire	150	114
RS / DAV	82	82
Etat impôts / Taxes	60	85
Frais de publication	100	0
TOTAL	3 586	3 500

IV. Autres informations

Données par part et ratios pertinents	Du 01/01/2013 au 31/12/2013	Du 01/01/2012 au 31/12/2012
Revenus des placements	2,920	1,877
Charges de gestion des placements	-2,476	-2,010
Revenu net des placements	0,444	-0,133
Autres charges	-0,524	-0,459
Résultat d'exploitation (1)	-0,080	-0,593
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,055	-0,544
Sommes distribuables de L'exercice	-0,135	-1,136
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,055	0,544
Variation des plus ou moins-values potentielles /Titres	-4,421	-0,987
Plus-Values réalisées sur cession de titres	-6,200	5,392
Frais de négociation	-0,151	-0,182
Variation des plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	-10,772	4,223
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	-10,853	3,631
Droits de sortie	0,170	0,467
Résultat non distribuable de l'exercice	-10,602	4,690
Régularisation du résultat non distribuable	0,898	4,274
Sommes Non distribuables de l'exercice	-9,704	8,964
Valeur Liquidative	102,144	111,983
Ratios de gestion des placements		
Charges de gestion des placements / Actif net moyen	2,18%	2,34%
Autres charges / Actif net moyen	0,46%	0,53%
Résultat distribuable de l'exercice / Actif net moyen	-0,12%	-1,32%

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

GROUPE L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD

Siège social : Rue Elfouledh, 2013 Z.I. Ben Arous.

Le Groupe l'Accumulateur Tunisien ASSAD publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2013. Ces états sont accompagnés du rapport général des commissaires aux comptes, Mrs Mahmoud ZAHAF et Walid BOUCHOUCHA.

GROUPE "L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD"
ZONE INDUSTRIELLE BEN AROUS

BILAN CONSOLIDE

(Arrondi en dinar)

ACTIFS	Notes	2013 Au 31/12/13	2012 Au 31/12/12
ACTIFS NON COURANTS			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		1.172.626	1.134.127
Moins : Amortissements		-979.948	-904.235
Sous total	1	<u>192.678</u>	<u>229.892</u>
Immobilisations corporelles		71.107.988	63.451.281
Moins : Amortissements		-37.097.898	-31.647.441
Sous total	2	<u>34.010.090</u>	<u>31.803.840</u>
Immobilisations financières		964.802	1.445.386
Moins : Provisions		-52.094	-44.886
Sous total	3	<u>912.708</u>	<u>1.400.500</u>
Total des actifs immobilisés		35.115.476	33.434.232
Autres actifs non courants	4	10.484	9.546
Total des actifs non courants		35.125.960	33.443.778
ACTIFS COURANTS			
Stocks		30.799.077	30.714.070
Moins : Provisions		-638.347	-545.422
Sous total	5	<u>30.160.730</u>	<u>30.168.648</u>
Clients et comptes rattachés		42.050.091	36.981.901
Moins : Provisions		-3.260.379	-2.186.245
Sous total	6	<u>38.789.712</u>	<u>34.795.656</u>
Autres actifs courants		5.626.005	7.765.503
Moins : Provisions		-17.258	-102.951
Sous total	7	<u>5.608.747</u>	<u>7.662.552</u>
Placements et actifs financiers	8	484.553	232.452
Liquidités et équivalents de liquidités	9	4.681.838	4.609.092
Total des actifs courants		79.725.580	77.468.400
Total des actifs		114.851.540	110.912.178

GROUPE "L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD"
ZONE INDUSTRIELLE BEN AROUS

BILAN CONSOLIDE

(Arrondi en dinar)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Notes	2013 Au 31/12/13	2012 Au 31/12/12
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		12.000.000	12.000.000
Réserves consolidés		26.638.335	24.345.735
Autres capitaux propres	10	933.326	221.375
Total des capitaux propres consolidés avant Rst de l'exercice		39.571.661	36.567.110
Résultat de l'exercice consolidé		7.416.630	7.745.352
Total des capitaux propres consolidés avant affectation	11	46.988.291	44.312.462
INTÉRÊTS MINORITAIRES			
Réserves des minoritaires		1.097.267	1.183.871
Résultat des minoritaires		675.880	589.106
Total des intérêts minoritaires	11	1.773.147	1.772.977
PASSIFS			
Passifs non courants			
Emprunts	12	16.684.662	12.126.943
Autres passifs financiers		0	69.915
Provisions	13	1.474.977	1.567.881
Total des passifs non courants		18.159.639	13.764.739
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	14	14.139.927	19.255.378
Autres passifs courants	15	5.906.788	5.544.644
Concours bancaires et autres passifs financiers	16	27.883.748	26.261.978
Total des passifs courants		47.930.463	51.062.000
Total des passifs		66.090.102	64.826.739
Total des capitaux propres, intérêts minoritaires et des passifs		114.851.540	110.912.178

GROUPE "L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD"
ZONE INDUSTRIELLE BEN AROUS

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE

(Arrondi en dinar)

	Notes	2013 Au 31/12/13	2012 Au 31/12/12
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	1	83.461.640	92.732.307
Production immobilisée	2	34.318	0
Autres produits d'exploitation	3	268.983	204.263
Total des produits d'exploitation		83.764.941	92.936.570
CHARGES D'EXPLOITATION			
Variation des stocks des produits finis et des en cours	4	-3.827.396	660.978
Achats d'approvisionnements consommés	5	45.114.796	54.881.687
Charges de personnel	6	14.407.490	12.315.171
Dotations aux amortissements et aux provisions	7	6.485.958	6.003.892
Autres charges d'exploitation	8	9.166.655	8.580.327
Total des charges d'exploitation		71.347.503	82.442.055
RESULTAT D'EXPLOITATION		12.417.438	10.494.515
Produits des placements	9	13.574	7.668
Charges financières nettes	10	-2.942.858	-1.451.642
Autres gains ordinaires	11	139.474	206.930
Autres pertes ordinaires	12	-10.635	0
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		9.616.993	9.257.471
Impôts sur les bénéfices	13	1.524.483	923.013
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		8.092.510	8.334.458
Quote-part des intérêts minoritaires		675.880	589.106
RESULTAT NET (PART DU GROUPE)		7.416.630	7.745.352

GROUPE "L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD"
ZONE INDUSTRIELLE BEN AROUS

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

(Arrondi en dinar)

	Notes	2013 Au 31/12/13	2012 Au 31/12/12
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION			
- Résultat net de l'ensemble consolidé		8.092.510	8.334.458
- Ajustements pour :			
. Dotation aux amortissements & provisions		6.485.958	6.003.892
. Variation des stocks		585	-6.735.891
. Variation des créances		-3.678.652	1.994.745
. Variation des autres actifs		-448.466	-3.268.592
. Variation des fournisseurs		-6.736.158	5.738.486
. Variation des autres passifs		1.738.522	-623.881
. Plus ou moins value de cession		-50.863	-133.492
. Modification comptable		0	-19.635
. Quote-part subvention d'investissement		-110.413	-77.553
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		5.293.023	11.212.537
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
- Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		-7.499.851	-6.151.064
- Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		60.075	267.571
- Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations financières		-164.794	-1.739.304
- Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières		1.074.198	421.277
- Décaissement provenant de l'acquisition d'actifs non courants		317.919	-14.319
Flux de trésorerie provenant de (affectés aux) activités d'investissement		-6.212.453	-7.215.839
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES FINANCEMENT			
- Encaissement suit à l'émission d'actions		0	0
- Acquisition/cession actions propres		-16.069	-12.825
- Dividendes et autres distributions	1	-4.573.363	-4.512.464
- Encaissement provenant des emprunts		7.500.000	2.700.159
- Remboursement d'emprunts		-2.944.245	-1.501.233
Flux de trésorerie provenant de (affectés aux) activités de financement		-33.677	-3.326.363
Incidences des variations des taux de change sur les établissements étrangers	2	140.819	29.795
Ajustement de trésorerie lié a la variation du périmètre de consolidation	3	213.278	0
VARIATION DE TRESORERIE		-599.010	700.130
Trésorerie au début de l'exercice		-19.673.309	-20.373.439
Trésorerie à la clôture de l'exercice	4	-20.272.319	-19.673.309

NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2013

I- PRESENTATION DU GROUPE

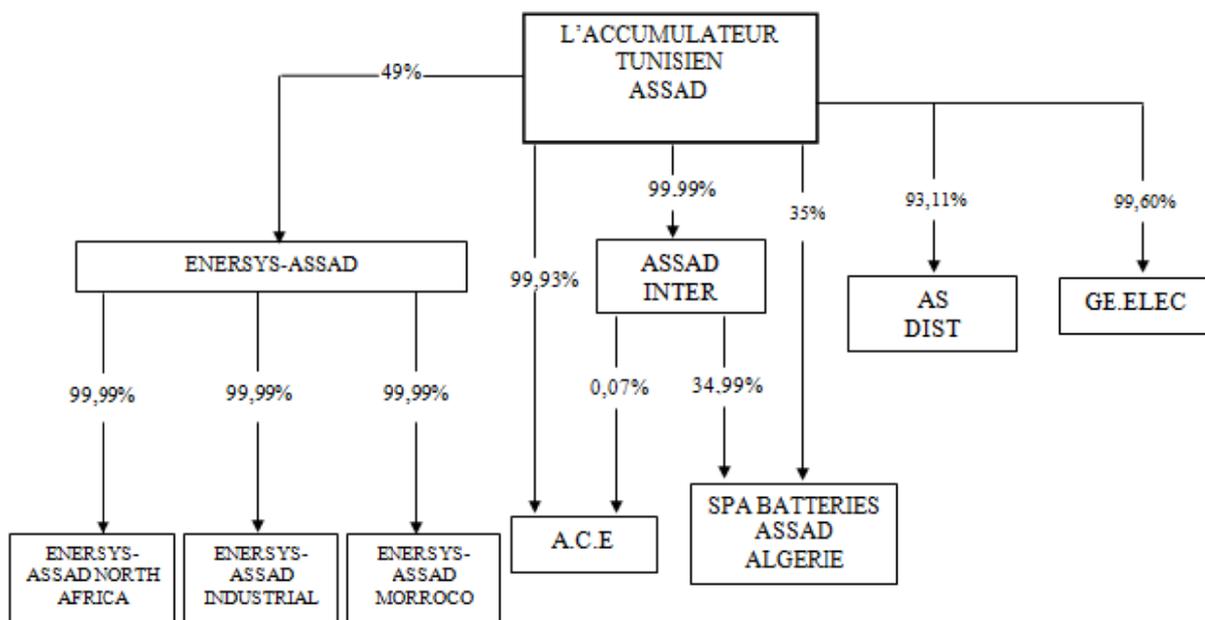
En vertu des dispositions de l'article 461 du Code des Sociétés Commerciales, le groupe de sociétés est un ensemble de sociétés ayant chacune sa personnalité juridique mais liées par des intérêts communs en vertu desquels la société mère tient les autres sociétés sous son pouvoir de droit ou de fait et y exerce son contrôle. Selon le même article, le contrôle est présumé dès lors qu'une société détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre société et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

Le groupe « Assad » est composé à la date du 31 décembre 2013 de dix sociétés :

- **L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD**, société mère ;
- **ASSAD INTERNATIONAL**, société filiale ;
- **A.C.E**, société filiale ;
- **GE.ELEC**, société filiale ;
- **AS DISTRIBUTION**, société filiale de droit français ;
- **SPA BATTERIES**, société filiale de droit algérien ;
- **ENERSYS ASSAD**, co-entreprise ;
- **ENERSYS NORTH AFRICA**, co-entreprise ;
- **ENERSYS ASSAD INDUSTRIAL**, co-entreprise;
- **ENERSYS ASSAD MORROCO**, co-entreprise de droit marocain.

II- INFORMATIONS RELATIVES AU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

L'organigramme de l'ensemble consolidé se présente comme suit :



La liste des sociétés consolidées se présente comme suit :

Société	% de contrôle			% d'intérêt	Nature de contrôle	Méthode de consolidation
	Direct	Indirect	Total			
L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD	-	-	-	100,00%	Société mère	Intégration globale
A.C.E	99,93%	0,07%	100,00%	100,00%	Exclusif	Intégration globale
ASSAD INTERNATIONAL	99,99%	-	99,99%	99,99%	Exclusif	Intégration globale
SPA BATTERIES	35,00%	34,99%	69,99%	69,99%	Exclusif	Intégration globale
GE.ELEC	99,60%	-	99,60%	99,60%	Exclusif	Intégration globale
AS DISTRIBUTION	93,11%	-	93,11%	93,11%	Exclusif	Intégration globale
ENERSYS ASSAD	49,00%	-	49,00%	49,00%	Conjoint	Intégration proportionnelle
ENERSYS NORTH AFRICA	-	49,00%	49,00%	49,00%	Conjoint	Intégration proportionnelle
ENERSYS ASSAD INDUSTRIAL	-	49,00%	49,00%	49,00%	Conjoint	Intégration proportionnelle
ENERSYS ASSAD MORROCO	-	49,00%	49,00%	49,00%	Conjoint	Intégration proportionnelle

III- REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers consolidés sont exprimés en Dinar Tunisien. Ils ont été établis conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière et les normes comptables tunisiennes en vigueur en tenant compte des hypothèses susvisées.

Les états financiers de la société mère, de ses filiales et des co-entreprises, servant à l'établissement des états financiers consolidés sont établis à la même date.

Les informations utilisées pour l'établissement des états financiers consolidés ont été extraites des états financiers individuels revus par les commissaires aux comptes des sociétés du groupe ainsi que du système d'information et comptable des dites sociétés. L'élimination des opérations réciproques a été effectuée sur cette base d'information.

IV- RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES

Les états financiers sont exprimés en dinar tunisien et ont été préparés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière ainsi que les normes comptables tunisiennes.

V- METHODES ET REGLES D'EVALUATION

Les principales règles et méthodes comptables appliquées par le Groupe se détaillent comme suit:

1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles subissent, le cas échéant un amortissement linéaire sur une durée de trois ans.

Les autres immobilisations incorporelles correspondant aux frais d'étude sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties au taux de 33,33% et 100%.

2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont amorties linéairement sur la base des taux suivants:

Constructions	5 %
Matériels et outillages industriels	10 %
Matériel de transport	20 %
Equipements de bureau	10 %
Matériel informatique	15 %
Agencements Aménagements Installations	10 %

Le principe de prorata temporis est respecté pour les biens acquis au cours de l'exercice 2013.

Toutefois, des taux d'amortissement économiques ont été pratiqués sur certaines immobilisations de la société mère afin de refléter au mieux le rythme de consommation des avantages économiques futurs.

3. Immobilisations financières

Y figurent à leur coût d'acquisition, les titres de participation des sociétés non retenues dans le périmètre de consolidation ainsi que les autres immobilisations financières.

4. Stock

Les méthodes d'évaluation du stock se résument comme suit :

- Les pièces de rechange et matières premières sont évaluées à leur coût moyen pondéré. Ce coût est calculé après chaque entrée.
- Les produits semi - finis et produits finis sont évalués à leur coût de revient.

5. Clients et comptes rattachés

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable.

VI- PROCEDURES SUIVIES POUR LA PREPARATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Après avoir déterminé le périmètre de consolidation et le pourcentage d'intérêt, la démarche suivie pour la préparation des états financiers consolidés est passée par les étapes suivantes :

- L'ajustement et l'homogénéisation des comptes individuels;
- L'intégration des comptes ou le cumul des comptes;
- L'élimination des opérations ayant impact sur le résultat;
- L'élimination des opérations réciproques;
- L'élimination des titres détenus par la société mère et la répartition des capitaux propres des sociétés consolidées;
- Etablissement des comptes consolidés.

1) l'homogénéisation et l'ajustement des comptes individuels

L'homogénéisation vise à corriger les divergences entre les méthodes et pratiques comptables utilisées par les sociétés du groupe. Il s'agit d'un retraitement dans les comptes individuels.

L'opération d'ajustement fait partie de cette étape. Elle est importante dans le processus de consolidation et intervient aussi bien dans les comptes de la société consolidée que dans ceux de la société mère.

Les travaux effectués et les retraitements opérés ont concernés principalement:

- L'homogénéisation de la nomenclature des comptes individuels;
- Le rapprochement des soldes des comptes réciproques entre les sociétés du groupe;
- L'homogénéisation dans la présentation des états financiers;
- L'impact, le cas échéant, de l'effet de l'impôt différé sur les écritures d'ajustement et d'homogénéisation.

Par ailleurs, il était nécessaire de créer des écritures d'ajustements dans chacune des sociétés du groupe afin de préparer l'étape d'élimination des comptes réciproques.

2) La conversion des comptes des filiales étrangères

Dans le cadre du processus de consolidation, la conversion des comptes des établissements étrangers «AS DISTRIBUTION» et «ENERSYS ASSAD MOROCCO» est effectuée après retraitements d'homogénéité.

L'approche de conversion imposée par IAS 21 exige l'utilisation des procédures suivantes :

- Les actifs et les passifs de chaque bilan présenté doivent être convertis au cours de clôture à la date de chacun de ces bilans ;
- Les produits et les charges de chaque compte de résultat doivent être convertis au cours de change en vigueur aux dates des transactions ;
- Tous les écarts de change en résultant doivent être comptabilisés en tant que différence de change inscrite dans le compte « Autres capitaux propres ».

A cet effet, les éléments de l'état de résultats ont été convertis ; le résultat ainsi obtenu a été reporté au bilan. Pour des raisons pratiques, un cours approchant les cours de change aux dates des transactions, soit le cours moyen pour la période, a été utilisé pour convertir les éléments de produits et charges.

3) L'intégration des comptes

Pour les sociétés contrôlées d'une manière exhaustive, l'étape d'intégration consiste à cumuler rubrique par rubrique les comptes des sociétés (mère et filiales) après l'étape d'homogénéisation et d'ajustement.

L'intégration des comptes consiste à reprendre :

- Au bilan de la société consolidante, tous les éléments composant l'actif et le passif des sociétés filiales ;
- Au compte de résultat, toutes les charges et tous les produits concourant à la détermination du bénéfice de l'exercice.

Il s'agit donc de cumuler les différents postes du bilan, de l'état de résultat et de l'état de flux de trésorerie des différentes sociétés du groupe intégrées globalement ou proportionnellement.

Pour les sociétés ENERSYS ASSAD, ENERSYS ASSAD NORTH AFRICA, ENERSYS ASSAD INDUSTRIAL et ENERSYS ASSAD MORROCO, contrôlées conjointement avec le groupe «ENERSYS», l'intégration est faite proportionnellement au prorata du pourcentage de détention de la société consolidante.

4) L'élimination des comptes réciproques

Dans le souci de présenter le groupe comme une entité économique unique, il y a lieu d'éliminer toutes les opérations réciproques entre les sociétés du groupe. Ces opérations résultent des échanges de biens et services d'une part, et des échanges financiers d'autre part.

L'étape d'homogénéisation a permis d'identifier les opérations réciproques (échanges de biens et services et facturation de quotes-parts dans les charges communes) ainsi que les comptes dans lesquels elles ont été constatées dans les sociétés du groupe.

Les opérations réciproques entre les sociétés du groupe consistent en des échanges de biens et services et des facturations de quote-part dans les charges communes.

Cette étape nécessite auparavant l'élimination des profits internes sur cessions d'immobilisations, des marges internes sur stock acquis auprès des sociétés de groupe, ainsi que des dividendes intragroupe.

5) Détermination de l'écart de première consolidation

L'écart de première consolidation est la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part dans les capitaux propres à la date de la prise de contrôle avec ajustement par rapport aux résultats réalisés postérieurement.

L'écart d'acquisition est obtenu par différence entre les actifs et les passifs identifiables valorisés à la date de prise de contrôle et le coût d'acquisition des titres. Il correspond ainsi à des éléments non affectables ou susceptibles d'être revendus. Cet écart inclut toute une série d'éléments subjectifs qui entrent dans l'évaluation de la juste valeur des éléments d'actifs et de passifs identifiables.

6) Répartition des capitaux propres et élimination des titres :

Cette étape de la consolidation consiste dans la comptabilisation de la part de L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD dans les capitaux propres des sociétés consolidées qui impose d'éliminer, en contrepartie, les titres de participations y afférents.

Celle-ci étant comptabilisée à son coût d'acquisition (Achat ou apport), il en résulte un écart appelé « écart de consolidation » qui a pour origine :

- L'écart de première consolidation qui s'explique par l'existence d'un goodwill;
- La part de la société mère dans la variation des capitaux propres de la filiale depuis cette date;
- La partie restante est affectée aux intérêts minoritaires.

VII- EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

La société mère «L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD» a signé une convention d'émission et de souscription d'obligations convertibles en actions avec la société «LEO HOLDING LIMITED» filiale de la société «ABRAAJ INVESTMENT», la convention porte sur deux cent cinquante mille (250.000) obligations convertibles en actions ordinaires nouvelles de la société «L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD» pour un montant de vingt-cinq millions (25.000.000) de Dinars Tunisiens. Cette convention a été soumise à l'autorisation préalable de la Banque Centrale de Tunisie et sera soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

VIII- INFORMATIONS DETAILLEES

A. NOTES RELATIVES AU BILAN

1. Immobilisations incorporelles

Désignation	Solde au 31/12/2013
Assistances techniques	4.320
Autres immobilisations incorporelles	183.566
Immobilisations en cours	14.500
Logiciels	970.240
Sous total	1.172.626
Amort. Assistances techniques	-4.320
Amort. Autres immobilisations incorporelles	-183.566
Amort. Logiciels	-792.062
Sous total	-979.948
Total	192.678

2. Immobilisations corporelles

Désignation	Solde au 31/12/2013
Agencement, Aménagement & Installation	4.514.069
Construction	11.231.707
Immobilisations en cours	4.454.874
Matériel de transport	2.924.665
Matériel et outillage industriel	41.031.404
Matériel informatique	1.208.133
Mobilier de bureau	1.040.390
Terrains	4.702.746
Sous total	71.107.988
Amort. Agencement, Aménagement & Installation	-1.989.066
Amort. Construction	-6.247.360
Amort. Matériel de transport	-1.938.323
Amort. Matériel et outillage industriel	-25.128.368
Amort. Matériel informatique	-1.051.218
Amort. Mobilier de bureau	-743.563
Sous total	-37.097.898
Total	34.010.090

3. Immobilisations financières

Désignation	Solde au 31/12/2013
Dépôts de cautionnements versés	345.927
Prêts au personnel	417.994
Titres de participation	200.881
Sous total	964.802
Provision sur dépôt et cautionnement	-16.513
Provision sur prêt personnel	-27.760
Provision sur titres de participation	-7.821
Sous total	-52.094
Total	912.708

Les titres de participation de détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2013
BTS	15.000
Consortium Tunisien des Composants Automobiles	12.500
Mediterranean Institute of Technologie	45.000
S.M.U (suite partage Sicaf Assad)	120.000
Sté Rea.Tun.Car (suite partage Sicaf Assad)	1
Autres titres de participation	8.380
Total	200.881

4. Autres actifs non courants

Désignation	Solde au 31/12/2013
Charges à répartir	2.766
Frais préliminaires	7.718
Total	10.484

5. Stocks

Désignation	Solde au 31/12/2013
Matières premières et consommables	17.881.335
Produits finis et en cours de production	12.917.742
Sous total	30.799.077
Provision sur stocks	-638.347
Sous total	-638.347
Total	30.160.730

6. Clients et comptes rattachés

Désignation	Solde au 31/12/2013
Clients douteux et litigieux	3.260.379
Clients effets à recevoir	532.116
Clients ordinaires	38.257.596
Sous total	42.050.091
Provisions sur clients	-3.260.379
Sous total	-3.260.379
Total	38.789.712

7. Autres actifs courants

Désignation	Solde au 31/12/2013
Associés, dividendes à recevoir	62 405
Avances au personnel	22 289
Charges constatées d'avance	499 874
Compte d'attente	121 565
Débiteurs divers	130 964
Etat, crédit de TVA	1 930 452
Etat, crédit d'IS	2 573 840
Fournisseurs avances et acomptes	179 173
Autres impôts et taxes	21 037
Prêts au personnel	19 037
Produits à recevoir	65 369
Sous total	5 626 005
Provisions sur actifs courants	-17 258
Sous total	-17 258
Total	5 608 747

8. Placements et actifs financiers

Désignation	Solde au 31/12/2013
Échéances à moins d'un an sur prêt personnel	379.143
Placements	105.410
Total	484.553

9. Liquidités et équivalents de liquidités

Désignation	Solde au 31/12/2013
Autres organismes financiers	87
Banques	2.756.448
Caisses	692.291
Chèques à l'encaissement	338.424
Effets remis à l'encaissement	49.797
Provisions sur éléments financiers	-28.225
Régie d'avance et accreditif	645.241
Titres SICAV	227.775
Total	4.681.838

10. Autres capitaux propres

Désignation	Solde au 31/12/2013
Action propres	-76.821
Ecart de conversion	489.092
Subvention d'investissement	521.055
Total	933.326

11. Capitaux propres

Désignation	CP avant retraitement (*)	Ajustement de consolidation	Part du groupe		Part des minoritaires	
			Réserves consolidés	Résultat de l'exercice consolidé	Réserves des minoritaires	Résultat des minoritaires
Assad	28.002.405	-28.002.405	22.582.960	5.134.237	0	0
Assad international	2.706.319	-2.706.319	1.001.330	554.230	197	55
Assad Algérie	6.767.261	-6.767.261	1.924.463	1.578.629	1.092.896	676.989
ACE	336.182	-336.182	150.685	5.934	0	0
AS distribution	43.851	-43.851	18.252	-5.691	3.442	-421
Geelec	-2.711	2.711	132.545	-185.046	732	-743
Energys Assad	2.671.716	-2.671.716	837.228	146.727	0	0
Energys Assad Industrial	520.604	-520.604	-3.935	83.539	0	0
Energys Assad Morocco	113.214	-113.214	-5.132	100.225	0	0
Energys Assad North Africa	150.785	-150.785	-61	3.846	0	0
Total - Etape Intégration	41.309.626	-41.309.626	26.638.335	7.416.630	1.097.267	675.880

(*) Hors capital social de la société mère et hors rubrique "Autres capitaux propres".

12. Emprunts

Désignation	Solde au 31/12/2013
Emprunts bancaires	16.497.271
Emprunts leasing	187.391
Total	16.684.662

13. Provisions

Désignation	Solde au 31/12/2013
Provisions pour risques et charges	1.474.977
Total	1.474.977

14. Fournisseurs et comptes rattachés

Désignation	Solde au 31/12/2013
Fournisseurs d'exploitation	14.065.982
Fournisseurs d'immobilisations	223.287
Fournisseurs factures non parvenues	-149.342
Total	14.139.927

15. Autres passifs courants

Désignation	Solde au 31/12/2013
Associés, dividendes à payer	490 445
Caisse de sécurité sociale	1 207 071
Charges à payer	846 340
Compte d'attente	22 491
Comptes courants associés	34 204
Créditeurs divers	17 716
Etat, impôts et taxes	380 820
Autres impôts et taxes	12 723
Personnel charges à payer	1 563 300
Personnel rémunérations dues	583 950
Provisions courantes	65 615
Ristournes clients	682 113
Total	5 906 788

16. Concours bancaires et autres passifs financiers

Désignation	Solde au 31/12/2013
Billets de trésorerie	3.000.000
Crédit de préfinancement export	15.304.781
Découverts bancaires	5.763.919
Echéances à moins d'un an sur emprunts bancaires	2.698.698
Echéances à moins d'un an sur emprunts leasing	166.411
Intérêts courus	36.257
Mobilisation de créances	913.682
Total	27.883.748

B. NOTES RELATIVES A L'ETAT DE RESULTAT

1. Revenus

Désignation	Solde au 31/12/2013
Chiffre d'affaires export	29.124.659
Chiffre d'affaires local	30.262.145
Chiffre d'affaires réalisé à l'étranger	24.074.836
Total	83.461.640

2. Production immobilisée

Désignation	Solde au 31/12/2013
Production immobilisée	34.318
Total	34.318

3. Autres produits d'exploitation

Désignation	Solde au 31/12/2013
Produits de location	158.570
Quote-part subvention inscrite au résultat	110.413
Total	268.983

4. Variation des stocks des produits finis et des en cours

Désignation	Solde au 31/12/2013
Variation des stocks des produits finis et des en cours	-3.827.396
Total	-3.827.396

5. Achats d'approvisionnements consommés

Désignation	Solde au 31/12/2013
Achats de matières et consommables consommés	39.125.952
Achats de pièces de rechange	2.621.685
Autres achats non stockés	186.982
Carburants	332.526
Eau, Gaz, électricité	2.847.651
Total	45.114.796

6. Charges de personnel

Désignation	Solde au 31/12/2013
Autres charges de personnel	263.647
Cotisation sécurité sociale	2.290.312
Salaires bruts	11.853.531
Total	14.407.490

7. Dotations aux amortissements et aux provisions

Désignation	Solde au 31/12/2013
Dotation aux amortissements	5.667.635
Dotation aux provisions	2.064.644
Dotation aux résorptions des charges reportées	5.508
Reprises sur provisions	-1.251.829
Total	6.485.958

8. Autres charges d'exploitation

Désignation	Solde au 31/12/2013
Déplacement, mission et réception	482.901
Divers services extérieurs	178.928
Entretien et réparation	636.029
Frais de séminaires et congrès	88.885
Frais de transport	1.477.764
Frais postaux et de télécommunication	200.853
Honoraires	591.593
Impôts et taxes	777.070
Jetons de présence	143.787
Location	922.181
Personnel extérieur à l'entreprise	181.821
Primes d'assurance	278.698
Publicité, publication et relation publique	967.261
Ristournes sur ventes	1.449.472
Services bancaires et assimilés	720.237
Sous-traitance générale	69.175
Total	9.166.655

9. Produits des placements

Désignation	Solde au 31/12/2013
Produits d'intérêts	1.712
Produits nets des titres SICAV	11.862
Total	13.574

10. Charges financières nettes

Désignation	Solde au 31/12/2013
Charges d'intérêts	-3.161.363
Gains de change	2.039.820
Pertes de change	-1.821.315
Total	-2.942.858

11. Autres gains ordinaires

Désignation	Solde au 31/12/2013
Gains sur éléments non récurrents	87.974
Plus-value sur cession d'immobilisations	51.500
Total	139.474

12. Autres pertes ordinaires

Désignation	Solde au 31/12/2013
Moins-value sur cession d'immobilisations	-637
Pertes sur éléments non récurrents	-9.998
Total	-10.635

13. Impôts sur les bénéfices

Désignation	Solde au 31/12/2013
Impôts sur les sociétés	1.524.483
Total	1.524.483

C. NOTES RELATIVES A L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

1. Dividendes et autres distributions

Désignation	Solde au 31/12/2013
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-4.573.223
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés consolidées	-140
Total	-4.573.363

2. Incidences des variations des taux de change sur les établissements étrangers

Désignation	Devise	Trésorerie à la clôture de l'exercice	Taux de change au 31/12/2013	Taux de change au 31/12/2012	Impact
Assad Algérie	DZD	194.115.713	0,02095	0,02028	130.057
AS distribution	EUR	19.935	2,26460	2,04700	4.338
Enersys Assad Morroco	MAD	361.699	0,20101	0,18325	6.424
Total					140.819

3. Ajustement de trésorerie lié à la variation du périmètre de consolidation

Désignation	Solde au 31/12/2012
Trésorerie - Enersys Assad North Africa	146.997
Trésorerie - Enersys Assad Morroco	66.281
Total	213.278

4. Trésorerie à la clôture de l'exercice

Désignation	Solde au 31/12/2013
Autres organismes financiers	87
Banques	2.756.448
Caisses	692.291
Chèques à l'encaissement	338.424
Effets remis à l'encaissement	49.797
Régie d'avance et accreditif	645.241
Titres SICAV	227.775
Sous total	4.710.063
Billets de trésorerie	-3.000.000
Crédit de préfinancement export	-15.304.781
Découverts bancaires	-5.763.919
Mobilisation de créances	-913.682
Sous total	-24.982.382
Total	-20.272.319

L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD
ZONE INDUSTRIELLE BEN AROUS

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
EXERCICE 2013

Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre société, et par application des dispositions de l'article 471 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du groupe constitué par la société «L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD» et ses filiales, arrêtés au 31 Décembre 2012 comprenant le bilan, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie et les notes aux états financiers couvrant la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2013.

Responsabilité de la direction

Ces états financiers consolidés qui font apparaître un total net de bilan de **114.851.540 DT** et un résultat bénéficiaire net du groupe de **7.416.630 DT** ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Le Conseil est responsable de l'établissement et la présentation sincère de ces états financiers conformément aux normes généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementations en vigueur. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en la matière. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés sont sincères et réguliers et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière au 31 décembre 2013 du groupe constitué par la société «L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD» et ses filiales, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications et Informations Spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

En application de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen du rapport du Conseil d'Administration sur les comptes consolidés du groupe à la date du 31 décembre 2013 et nous n'avons pas relevé de remarques particulières sur les informations y figurant.

Fait à Tunis, le 12 Mai 2014

Les Commissaires Aux Comptes

Mahmoud ZAHAF

Walid BOUCHOUCHA

CAP OBLIG SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2014

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31-03-2014

En notre qualité de commissaire aux comptes de CAP OBLIG SICAV et en exécution de la mission prévue par l'article 8 du code des organismes de placement collectif tel que promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels arrêtés au 31-03-2014 et aux vérifications spécifiques en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession et la réglementation en vigueur.

Au 31 mars 2014, l'actif net de CAP OBLIG SICAV est employé en des emprunts obligataires et des certificats de dépôts émis par l'ATB à hauteur de 14,26%. Ce taux est en dépassement de la limite de 10% fixée par l'article 29 de la loi n°2001-83 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif.

En dehors de cette observation, nous n'avons pas eu connaissance d'éléments pouvant affecter de façon significative la conformité des opérations à la réglementation en vigueur et la fiabilité des états financiers trimestriels au 31-03-2014, tels qu'annexés au présent avis.

Tunis, le 29 Avril 2014

Le Commissaire Aux Comptes :

**AMC Ernst & Young
Fehmi LAOURINE**

BILAN ARRETE au 31-03-2014
(exprimé en dinar Tunisien)

		<u>31/03/2014</u>	<u>31/03/2013</u>	<u>31/12/2013</u>
<u>ACTIF</u>				
AC1 - Portefeuille titres	3.1	20 696 451	19 058 644	19 414 947
Actions, valeurs assimilées et droits attachés		1 220 633	-	744 850
Obligations et valeurs assimilées		19 403 069	18 918 674	18 583 087
Autres valeurs		72 749	139 970	87 010
AC2 - Placements monétaires et disponibilités		5 197 398	4 541 508	4 878 681
Placements monétaires	3.3	4 698 094	2 013 020	4 520 278
Disponibilités		499 304	2 528 488	358 403
Total Actif		25 893 849	23 600 152	24 293 628
<u>PASSIF</u>				
PA1 - Opérateurs créditeurs	3.5	19 056	17 280	18 654
PA2 - Autres créditeurs divers	3.6	5 000	4 538	5 139
Total Passif		24 056	21 818	23 793
<u>ACTIF NET</u>				
CP1 - Capital	3.7	24 665 434	23 352 887	23 359 954
CP2 - Sommes distribuables		1 204 359	225 447	909 881
Sommes distribuables des exercices antérieurs		960 304	54	53
Sommes distribuables de l'exercice en cours		244 055	225 393	909 828
Actif Net		25 869 793	23 578 334	24 269 835
Total Passif et Actif Net		25 893 849	23 600 152	24 293 628

ETAT DE RESULTAT
Période du 01-01-2014 au 31-03-2014

			Période du 01-01-14 au 31-03-14	Période du 01-01-13 au 31-03-13	Exercice clos le 31-12-13
PR1	Revenus du portefeuille titres	3.2	250 333	252 253	1 017 814
-	Revenus des obligations et valeurs assimilées		249 217	250 743	1 012 022
	Revenus des autres valeurs		1 116	1 510	5 792
PR2	Revenus des placements monétaires	3.4	49 604	23 341	149 665
	TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		299 937	275 594	1 167 479
CH1	Charges de gestion des placements	3.8	-54 857	-51 103	-216 153
-					
	REVENUS NETS DES PLACEMENTS		245 080	224 491	951 326
CH2	Autres charges	3.9	-6 948	-6 470	-27 373
-					
	RESULTAT D'EXPLOITATION		238 132	218 021	923 953
PR4	Régularisation du résultat d'exploitation		5 923	7 372	-14 125
-					
	SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		244 055	225 393	909 828
PR4	Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-5 923	-7 372	14 125
-					
	Variation des plus ou moins valeurs potentielles sur titres		10 728	0	9 466
	Plus ou moins valeurs réalisées sur cessions de titres		0	3 646	16 078
	RESULTAT NET DE LA PERIODE		248 860	221 667	949 497

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période du 01-01-2014 au 31-03-2014
(exprimé en dinar Tunisien)

	Période du 01-01-14 au 31-03-14	Période du 01-01-13 au 31-03-13	Exercice clos le 31-12-13
AN1 - <u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitations</u>	248 860	221 667	949 497
Résultat d'exploitation	238 132	218 021	923 953
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	10 728	-	9 466
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres	-	3 646	16 078
AN2 - <u>Distribution de dividendes</u>	-	-830 326	-830 326
AN3 - <u>Transactions sur le capital</u>	1 351 098	-18 391	-54 720
a / Souscriptions	7 352 128	8 005 457	57 171 876
Capital	7 028 846	7 740 404	55 790 559
Régularisation des sommes non distribuables	2 046	1 030	18 809
Régularisation des sommes distribuables	321 236	264 023	1 362 508
b / Rachats	-6 001 030	-8 023 848	-57 226 596
Capital	-5 734 336	-7 719 867	-55 783 646
Régularisation des sommes non distribuables	-1 804	-934	-19 921
Régularisation des sommes distribuables	-264 890	-303 047	-1 423 029
Variation de l'actif net	1 599 958	-627 050	64 451
AN4 - <u>Actif net</u>			
Début de période	24 269 835	24 205 384	24 205 384
Fin de période	25 869 793	23 578 334	24 269 835
AN5 - <u>Nombre d'actions</u>			
Début de période	232 930	232 861	232 861
Fin de période	245 838	233 066	232 930
Valeur liquidative	105,231	101,166	104,194
AN6 - Taux de rendement annualisé (%)	4,04%	3,84%	3,86%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31-03-2014

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31-03-2014 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à la valeur de marché du 31-03-2014 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et en bons de trésor sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

2.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Note sur le portefeuille titres

Le portefeuille-titres est composé au 31-03-2014 de titres OPCVM, d'obligations, de bons de trésor assimilables et de parts de fonds communs de créances.

Le solde de ce poste s'élève au 31-03-2014 à 20 696 451 DT et se répartit comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31-03-2014	% de l'actif net
<u>Titre OPCVM</u>	11 166	1 200 439	1 220 633	4,72%
SANADETT SICAV	11 166	1 200 439	1 220 633	4,72%
<u>Obligations et valeurs assimilées</u>	137 000	18 876 225	19 403 069	74,99%
Emprunts d'Etat	10 000	9 913 000	10 302 852	39,83%
BTA 07/2014 8.25	8 000	7 993 100	8 377 889	32,38%
BTA MARS 2019 5,5%	2 000	1 919 900	1 924 963	7,44%
Emprunts de sociétés	127 000	8 963 225	9 100 217	35,18%
ATB 2007-1	3 000	187 500	195 084	0,75%
ATL 2010/1	10 000	400 000	410 816	1,59%
ATL 2010/2	5 000	400 000	404 436	1,56%
ATL 2013/2	8 000	800 000	817 293	3,16%
ATL 2014/1	5 000	500 000	501 200	1,94%
BTE 2010	2 000	140 000	143 237	0,55%
BTK 2012/1	10 000	1 285 725	1 310 049	5,06%
CIL 2010/1	9 000	360 000	370 152	1,43%
CIL 2010/2	2 000	80 000	81 405	0,31%
CIL 2012/1	2 500	150 000	150 040	0,58%
CIL 2012/2	5 000	400 000	402 164	1,55%
CIL 2013/1	2 000	200 000	203 686	0,79%
EWL 2010	20 000	800 000	807 744	3,12%
HL 2010/1	3 000	120 000	123 962	0,48%
HL 2010/2	2 000	80 000	81 204	0,31%
Modern Leasing 2012	5 000	500 000	502 992	1,94%
SIHM2008	3 000	120 000	123 384	0,48%
STM2007	5 000	100 000	102 737	0,40%
TL 2012-2	7 000	560 000	565 874	2,19%
TL 2014/1	7 500	750 000	750 966	2,90%
TL 2014/1*	2 500	250 000	250 040	0,97%
UIB 2009/1	2 500	200 000	206 616	0,80%
UIB 2011-1	1 000	80 000	82 172	0,32%
Unifactor 2013	5 000	500 000	512 964	1,98%
<u>FCC</u>	200	72 336	72 749	0,28%
FCCBIAT-CREDIMMO2P2	200	72 336	72 749	0,28%
Total	148 366	20 149 000	20 696 451	79,99%

Le détail des mouvements intervenus au niveau du portefeuille titres au cours du 1^{er} trimestre 2014 est le suivant :

Désignation du titre	Coût d'acquisition au 31-12-2013	Acquisition du trimestre	Remboursement ou cession du trimestre	Plus ou moins values réalisées
<i>Titre OPCVM</i>	735 384	465 055	-	-
SANADETT SICAV	735 384	465 055	-	-
<i>Obligations et valeurs assimilées</i>	2 600 000	1 500 000	690 000	-
Obligations de sociétés	2 600 000	1 500 000	690 000	-
CIL 2012/1	200 000	-	50 000	-
CIL 2012/2	500 000	-	100 000	-
EWL 2010	1 200 000	-	400 000	-
TL 2012-2	700 000	-	140 000	-
ATL 2014-1	-	500 000	-	-
TL 2014-1	-	750 000	-	-
TL 2014-1*	-	250 000	-	-
<i>FCC</i>	86 493	-	14 157	-
FCCBIAT-CREDIMMO2P2	86 493	-	14 157	-
Total	3 421 877	1 965 055	704 157	-

3.2- Note sur les revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres (des intérêts courus et/ou échus) pour la période allant du 01-01-2014 au 31-03-2014 totalisent 250 333 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01-01-2014 au 31-03-2014	Période du 01-01-2013 au 31-03-2013	Exercice clos le 31-12-2013
Revenus des obligations de	97 533	98 853	396 021
Revenus des emprunts d'Etat	151 890	151 890	616 001
Revenus des FCC	910	1 510	5 792
Total	250 333	252 253	1 017 814

3.3- Note sur les placements monétaires

Les placements monétaires s'élevaient au 31-03-2014 à 4 698 094 DT contre 2 013 020 DT au 31-03-2013. Le détail des placements monétaires à la date du 31-03-2014 est présenté au niveau du tableau suivant :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31-03-2014	% actif net
<u>Placement à terme</u>	1 200 000	1 204 534	4,66%
Placement à terme ATB	1 200 000	1 204 534	4,66%
<u>Certificats de dépôt</u>	3 464 408	3 493 560	13,50%
CD_10/04/14 ATB	1 979 662	1 997 966	7,72%
CD_27/04/14 ATB	1 484 746	1 495 594	5,78%
TOTAL	4 664 408	4 698 094	18,16%

3.4- Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élevaient à 49 604 DT pour la période allant du 01-01-2014 au 31-03-2014 et représentent le montant des intérêts courus et/ou échus sur les placements à terme et les certificats de dépôts au titre du premier trimestre 2014.

Le détail de ces revenus se présente comme suit :

Désignation	Période du 01-01-2014 au 31-03-2014	Période du 01-01-2013 au 31-03-2013	Exercice clos le 31-12-2013
Revenus des placements à terme	18 287	23 341	149 665
Revenus des certificats de dépôts	31 317	-	-
Total	49 604	23 341	149 665

3.5- Note sur les opérateurs créditeurs

Ce poste comprend la somme due par CAP OBLIG SIVCAV au gestionnaire COFIB CAPITAL FINANCE. Elle s'élève à 19 056 DT au 31-03-2014 contre 18 654 DT au 31-12-2013.

3.6- Note sur les autres créditeurs divers

Ce poste comprend les sommes dues au titre de la redevance du CMF, la TCL et la retenue à la source. Le détail de ce poste est le suivant :

Désignation	Période du 01-01-2014 au 31-03-2014	Exercice clos le 31-12-2013
TCL	261	258
Retenue à la source	2 586	2 773
Redevance CMF	2 153	2 108
Total	5 000	5 139

3.7- Note sur le capital

La variation de l'Actif Net de la période s'élève à 1 599 958 DT et se détaille comme suit:

Variation de la part Capital	1 305 480
Variation de la part Revenu	294 478
Variation de l'Actif Net	1 599 958

Les mouvements sur le capital au cours du 1^{er} trimestre 2014 se détaillent comme suit :

Capital au 01-01-2014

Montant:	23 359 954
Nombre de titres:	232 930
Nombre d'actionnaires :	496

Souscriptions réalisées

Montant:	7 028 846
Nombre de titres émis:	70 087
Nombre d'actionnaires nouveaux :	166

Rachats effectués

Montant:	-5 734 336
Nombre de titres rachetés:	57 179
Nombre d'actionnaires sortant:	123

Capital au 31-03-2014

Montant:	24 654 464 *
Nombre de titres:	245 838
Nombre d'actionnaires :	539

(*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital au 01-01-2014. La valeur du capital en fin de période est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de la période (du 01-01-2014 au 31-03-2014).

Ainsi la valeur du capital en fin de période est déterminée comme suit:

Capital sur la base part de capital de début d'exercice	24 654 464
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	10 728
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-
Régularisation des sommes non distribuables de la période	242
Capital au 31-03-2014	24 665 434

3.8- Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire. Le total de cette charge au titre du premier trimestre 2014 s'élève à 54 857 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 01-01-2014 au 31-03-2014	Période du 01-01-2013 au 31-03-2013	Exercice clos le 31-12-2013
Rémunération du gestionnaire	54 857	51 103	216 153

Par ailleurs, il est à noter que la rémunération du dépositaire est à la charge du gestionnaire « COFIB CAPITAL FINANCE ».

3.9- Note sur les autres charges

Ce poste enregistre les charges relatives à la redevance versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net ainsi que celle relative à la charge TCL.

Désignation	Période du 01-01-2014 au 31-03-2014	Période du 01-01-2013 au 31-03-2013	Exercice clos le 31-12-2013
Redevance CMF	6 198	5 774	24 423
TCL	750	696	2 950
Total	6 948	6 470	27 373

TUNISO EMIRATIE SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2014

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2014

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par le conseil d'administration réuni le 10 Avril 2013 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «TUNISO EMIRATIE SICAV» pour la période allant du premier Janvier au 31 Mars 2014, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 55.628.785, un actif net de D : 55.525.809 et un résultat bénéficiaire de la période de D : 566.952.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «TUNISO EMIRATIE SICAV» comprenant le bilan au 31 Mars 2014, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société « TUNISO EMIRATIE SICAV », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Mars 2014, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Tunis, le 25 avril 2014

Le Commissaire Aux Comptes :

**FINOR
Fayçal DERBEL**

BILAN ARRETE AU 31 MARS 2014

(Montants exprimés en dinar)

ACTIF	Note	31/03/2014	31/03/2013	31/12/2013
Portefeuille-titres	4	43,227,861	47,850,492	44,325,764
Obligations et valeurs assimilées		41,009,375	45,086,315	42,130,022
Titres OPCVM		2,218,486	2,764,177	2,195,742
Placements monétaires et disponibilités		12,395,939	12,470,201	11,178,006
Placements monétaires	5	10,699,058	5,455,626	9,914,816
Disponibilités		1,696,881	7,014,575	1,263,190
Créances d'exploitation	6	4,985	7,469	5,372
Autres actifs	-	-	3,682	-
TOTAL ACTIF		55,628,785	60,331,844	55,509,142
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	55,901	58,762	62,515
Autres créditeurs divers	8	47,075	42,798	41,585
TOTAL PASSIF		102,976	101,560	104,100
ACTIF NET				
Capital	13	52,859,897	57,553,021	53,258,150
Sommes distribuables				
Sommes distribuables de l'exercice clos		2,129,672	2,148,639	132
Sommes distribuables de l'exercice en cours		536,240	528,624	2,146,760
ACTIF NET		55,525,809	60,230,284	55,405,042
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		55,628,785	60,331,844	55,509,142

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinar)

	Note	Période du 01/01 au 31/03/2014	Période du 01/01 au 31/03/2013	Année 2013
Revenus du portefeuille-titres	9	470 094	499 780	2 084 913
Revenus des obligations et valeurs assimilées		470 094	499 780	1 985 374
Revenus des titres OPCVM		-	-	99 539
Revenus des placements monétaires	10	152 252	98 897	514 341
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		622 346	598 677	2 599 254
Charges de gestion des placements	11	(55 901)	(58 748)	(235 876)
REVENU NET DES PLACEMENTS		566 445	539 929	2 363 378
Autres charges	12	(28 493)	(32 189)	(128 648)
Autres produits			6 322	20 090
RESULTAT D'EXPLOITATION		537 952	514 062	2 254 820
Régularisation du résultat d'exploitation		(1 712)	14 562	(108 060)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		536 240	528 624	2 146 760
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		1 712	(14 562)	108 060
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		29 000	31 151	37 361
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		-	-	(6 020)
Frais de négociation		-	-	(118)
RESULTAT DE LA PERIODE		566 952	545 213	2 286 043

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinar)

	<i>Période du 01/01 au 31/03/2014</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2013</i>	<i>Année 2013</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT	566 952	545 213	2 286 043
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION			
Résultat d'exploitation	537 952	514 062	2 254 820
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	29 000	31 151	37 361
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	-	-	(6 020)
Frais de négociation	-	-	(118)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	-	(2 138 034)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(446 185)	(2 364 149)	(6 792 187)
Souscriptions			
- Capital	12 646 095	6 931 296	27 331 024
- Régularisation des sommes non distribuables	4 497	2 674	6 021
- Régularisation des sommes distribuables	593 050	302 570	933 897
Rachats			
- Capital	(13 073 261)	(9 225 251)	(33 922 962)
- Régularisation des sommes non distribuables	(4 584)	(1 742)	(2 049)
- Régularisation des sommes distribuables	(611 982)	(373 696)	(1 138 118)
VARIATION DEL'ACTIF NET	120 767	(1 818 936)	(6 644 178)
ACTIF NET			
En début de période	55 405 042	62 049 220	62 049 220
En fin de période	55 525 809	60 230 284	55 405 042
NOMBRE D' ACTIONS			
En début de période	535 117	601 394	601 394
En fin de période	530 825	578 330	535 117
VALEUR LIQUIDATIVE	104,603	104,145	103,538
TAUX DE RENDEMENT	1,03%	0,94%	3,95%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31 MARS 2014

Note 1 : Présentation de la société

TUNISO EMIRATIE SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 17 Janvier 2007 à l'initiative de la « BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 8 Novembre 2006.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, « TUNISO EMIRATIE SICAV » bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La « banque de Tunisie et des Emirats » assure les fonctions de distributeur et de dépositaire de fonds et de titres.

Note 2 : Référentiel d'élaboration des états financiers trimestriels

Les états financiers arrêtés au 31 Mars 2014, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

Note 3 : Principes comptables appliqués

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par la SICAV.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Mars 2014 à D : 43.227.861 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2014	% Actif net
Obligations des sociétés & valeurs assimilées		39,971,229	41,009,375	73.86%
Obligations		30,032,855	30,674,908	55.24%
Emprunt Amen Bank 2010/1 (taux variable)	7,000	559,930	574,479	1.03%
Emprunt Amen Bank 2009 Sub (taux fixe)	15,000	1,099,800	1,123,841	2.02%
Emprunt Amen Bank 2009 Sub (taux variable)	15,000	1,099,800	1,124,326	2.02%
Emprunt AIL 2010/1 (taux fixe)	15,000	600,000	624,717	1.13%
Emprunt AIL 2012/1 5A (taux fixe)	10,000	800,000	833,771	1.50%
Emprunt AIL 2012/1 5A 15/5 (taux fixe)	1,000	80,000	83,377	0.15%
Emprunt ATB 2009 (A) ligne A2 (taux variable)	15,000	1,125,000	1,167,597	2.10%
Emprunt ATB 2009 (B) ligne B2 (taux fixe)	10,000	1,000,000	1,040,863	1.87%
Emprunt ATL 2008 (taux fixe)	5,000	500,000	517,030	0.93%
Emprunt ATL 2008 (taux variable)	5,000	500,000	515,122	0.93%
Emprunt ATL 2009/2 (taux fixe)	10,000	600,000	612,980	1.10%
Emprunt ATL 2009/2 (taux variable)	10,000	600,000	613,499	1.10%
Emprunt ATL 2009/3 (taux fixe)	10,000	200,000	202,067	0.36%
Emprunt ATL 2010/1 (taux fixe)	10,000	400,000	410,816	0.74%
Emprunt ATL 2010/1 (taux variable)	10,000	400,000	411,261	0.74%
Emprunt A.T.L 2010/2 (taux variable)	5,000	400,000	404,605	0.73%

Emprunt ATL 2012/1 (taux fixe)	1,000	80,000	83,289	0.15%
Emprunt ATL 2013/2 (taux fixe)	5,000	500,000	510,810	0.92%
Emprunt ATL 2013/2 (taux fixe)	2,000	200,000	204,324	0.37%
Emprunt ATL 2014/1 (taux fixe)	5,000	500,000	501,200	0.90%
Emprunt B.H 2009 (taux variable)	10,000	846,000	855,297	1.54%
Emprunt BTE 2010 (taux fixe)	20,000	1,700,000	1,742,723	3.14%
Emprunt BTE 2011 (taux variable)	14,500	1,450,000	1,459,693	2.63%
Emprunt BTK 2012-1 (taux fixe)	5,000	428,575	436,682	0.79%
Emprunt BTK 2009/B (taux variable)	5,000	300,000	301,203	0.54%
Emprunt BTK 2009/C (taux variable)	10,000	733,200	736,194	1.33%
Emprunt BTK 2009/D (taux fixe)	5,000	400,000	401,744	0.72%
Emprunt BTK 2012-1 (taux fixe)	20,000	1,714,300	1,746,730	3.15%
Emprunt CHO 2009 (taux variable)	2,000	150,000	152,501	0.27%
Emprunt CIL 2009/1 (taux variable)	5,000	100,000	103,196	0.19%
Emprunt CIL 2009/2 (taux variable)	10,000	200,000	204,739	0.37%
Emprunt CIL 2009/3 (taux fixes)	13,000	260,000	261,855	0.47%
Emprunt C.I.L 2010/1 (taux fixe)	30,000	1,200,000	1,233,830	2.22%
Emprunt CIL 2011/1 (taux fixe)	2,000	80,000	80,434	0.14%
Emprunt CIL 2011/1 (taux variable)	3,000	120,000	120,643	0.22%
Emprunt CIL 2012/1 (taux fixe)	5,000	300,000	300,079	0.54%
Emprunt CIL 2012/1 (taux fixe)	1,000	60,000	60,016	0.11%
Emprunt CIL 2013 1 5A (taux fixe)	5,000	500,000	508,899	0.92%
Emprunt MEUBLATEX 2008 (taux fixe)	10,000	600,000	615,339	1.11%
Emprunt STB 2008/2 (taux fixe)	15,000	1,031,250	1,037,421	1.87%
Emprunt STB 2010/1 A (taux variable)	5,000	300,000	300,318	0.54%
Emprunt STB 2010/1 B (taux fixe)	3,000	219,960	220,190	0.40%
Emprunt STB 2010/1 B (taux fixe)	2,000	146,640	146,793	0.26%
Emprunt Sté touristique El Mouradi (taux fixe)	3,000	60,000	61,641	0.11%
Emprunt TL 2009/2 (taux fixe)	3,000	60,000	60,020	0.11%
Emprunt TL 2010/1 (taux fixe)	5,000	200,000	206,830	0.37%
Emprunt TL 2010/2 (taux variable)	10,000	400,000	406,474	0.73%
Emprunt TL 2011/3 (taux fixe)	5,000	300,000	302,385	0.54%
Emprunt TL SUB 2009 (taux variable)	10,000	200,000	204,912	0.37%
Emprunt UIB 2009/1 (taux fixe)	30,000	2,400,000	2,479,393	4.47%
Emprunt UIB 2011/1 (taux fixe)	5,000	450,000	463,546	0.83%
Emprunt UIB 2011/1 (taux fixe)	5,000	450,000	463,546	0.83%
Emprunt UIB 2011/2 7A (taux fixe)	20,000	1,428,400	1,439,668	2.59%
Bons du trésor assimilables		9,739,940	10,044,385	18.09%
BTA 02/2020	300	289,050	291,453	0.52%
BTA 02/2020	200	192,500	194,114	0.35%
BTA 03/2019	500	514,000	508,886	0.92%
BTA 03/2019	500	500,000	501,266	0.90%
BTA 08/2022	500	500,000	514,238	0.93%
BTA 08/2022	500	501,250	515,109	0.93%
BTA 08/2022	500	485,000	503,167	0.91%
BTA 08/2022	500	483,750	502,245	0.90%
BTA 08/2022	500	480,000	499,477	0.90%
BTA 08/2022	500	476,250	496,438	0.89%
BTA 08/2022	1,000	951,000	989,757	1.78%
BTA 08/2022	500	475,000	494,156	0.89%
BTA 08/2022	500	475,750	494,759	0.89%
BTA 08/2022	700	665,000	691,610	1.25%

BTA 08/2022	300	284,700	296,162	0.53%
BTA 08/2022	500	475,750	493,779	0.89%
BTA 08/2022	300	285,450	296,173	0.53%
BTA 08/2022	200	190,200	197,363	0.36%
BTA 07/2017	300	297,810	310,938	0.56%
BTA 07/2017	700	709,730	730,859	1.32%
BTA 07/2017	500	507,750	522,436	0.94%
Bons du Trésor Zéro Coupons		198,434	290,082	0.52%
BTZC 10/2016	368	198,434	290,082	0.52%
Titres OPCVM		2,194,066	2,218,486	4.00%
Actions des SICAV		2,194,066	2,218,486	4.00%
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	11,255	1,149,370	1,167,121	2.10%
SANADETT SICAV	3,123	340,009	341,397	0.61%
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	6,744	704,687	709,968	1.28%
TOTAL		42,165,295	43,227,861	77.85%
Pourcentage par rapport à l'Actif				77.71%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Mars 2014 à D : 10.699.058 et se détaille ainsi :

Désignation	coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2014	% Actif net
Billets de trésorerie émis par les sociétés cotées ou bénéficiant d'une notation	5,414,689	5,461,027	9.84%
BT CIL du 21/01/2014 (pour 150 jours au taux de 7 %)	977,328	987,908	1.78%
BT CIL du 17/02/2014 (pour 100 jours au taux de 7%)	1,477,112	1,486,954	2.68%
BT TL du 30/01/2014 (pour 90 jours au taux de 6,75%)	1,973,448	1,991,444	3.59%
BT TL du 06/02/2014 (pour 90 jours au taux de 6,71%)	986,801	994,721	1.79%
Certificats de dépôt	995,901	998,634	1.80%
Placement au 11/04/2014 (au taux de 6,18%)	995,901	998,634	1.80%
Comptes à terme	4,200,000	4,239,397	7.64%
Placement au 22/04/2014 (au taux de 7%)	1,500,000	1,522,784	2.74%
Placement au 12/06/2014 (au taux de 6,9%)	2,000,000	2,005,444	3.61%
Placement au 27/04/2014 (au taux de 7%)	700,000	711,169	1.28%
Total	10,610,590	10,699,058	19.27%
Pourcentage par rapport à l'actif			19.23%

Note 6: Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2014 à D : 4.985 et se détaille comme suit :

	<u>31/03/2014</u>	<u>31/03/2013</u>
Intérêts des dépôts à vue à recevoir	4,985	6,027
Retenues à la source / B.T.A	-	1,442
Total	<u>4,985</u>	<u>7,469</u>

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31/03/2014 à D : 55.901 contre D : 58.762 au 31/03/2013 et se détaille comme suit :

	<u>31/03/2014</u>	<u>31/03/2013</u>
Rémunération dépositaire	1,233	1,247
Rémunération distributeur	54,668	57,515
Total	<u>55,901</u>	<u>58,762</u>

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2014 à D : 47.075 contre D : 42.798 au 31/03/2013 et se détaille comme suit :

	<u>31/03/2014</u>	<u>31/03/2013</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	16,265	15,086
Redevances du CMF	4,820	4,884
Rémunération du PDG	4,463	3,875
Rémunérations du personnel	2,649	-
Loyer	621	2,125
Etat, taxes et versements assimilés	854	429
Publications et frais divers	1,862	4,356
Jetons de présence à payer	14,024	9,286
Dividendes à payer	2,327	2,651
Charge constatée d'avance (maintenance BFI)	(810)	(816)
Autres	-	922
Total	<u>47,075</u>	<u>42,798</u>

Note 9 : Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 1er Janvier au 31 Mars 2014 à D : 470.094 contre D : 499.780 pour la même période de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	Trimestre 1 2014	Trimestre 1 2013
<u>Revenus des obligations</u>		
- Intérêts	352,604	387,957
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>		
- Intérêts des BTA et BTZC	117,490	111,823
TOTAL	470,094	499,780

Note 10 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01 au 31/03/2014 à D : 152.252 contre D : 98.897 pour la même période de l'exercice précédent et se détaille ainsi :

	Trimestre 1 2014	Trimestre 1 2013
Intérêts des billets de trésorerie	60,805	56,402
Intérêts des comptes à terme	80,345	8,849
Intérêts des certificats de dépôt	5,937	33,646
Intérêts des dépôts à vue	5,165	-
TOTAL	152,252	98,897

Note 11 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 1er Janvier au 31 Mars 2014 à D : 55.901 contre D : 58.748 pour la même période de l'exercice précédent et se détaille ainsi :

	Trimestre 1 2014	Trimestre 1 2013
Rémunération dépositaire	1,233	1,233
Rémunération distributeur	54,668	57,515
Total	55,901	58,748

Note 12 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 1er Janvier au 31 Mars 2014 à D : 28.493 contre D : 32.189 pour la même période de l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

	Trimestre 1 2014	Trimestre 1 2013
Honoraires du commissaire aux comptes	3,206	3,109
Redevance du CMF	13,667	14,378
Rémunération du PDG	3,046	3,046
Rémunérations du personnel	1,828	1,480
Etat, taxes et versements assimilés	1,216	1,197
Loyer	370	370
Publications et frais divers	729	173
Jetons de présence	2,774	3,097
Dotations aux amortissements des immobilisations	-	3,682
Maintenance logiciel BFI	1,657	1,657
Total	28,493	32,189

Note 13 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du 01 Janvier au 31 Mars 2014, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2013

Montant	53,258,150
Nombre de titres	535,117
Nombre d'actionnaires	356

Souscriptions réalisées

Montant	12,646,095
Nombre de titres émis	127,063
Nombre d'actionnaires nouveaux	27

Rachats effectués

Montant	(13,073,261)
Nombre de titres rachetés	(131,355)
Nombre d'actionnaires sortants	(32)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	29,000
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-
Frais de négociation	-
Régularisation des sommes non distribuables	(87)
	--

Capital au 31-03-2014

Montant	52,859,897
Nombre de titres	530,825
Nombre d'actionnaires	351

SICAV SECURITY

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2014

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31-03-2014

En notre qualité de commissaire aux comptes de SICAV SECURITY et en exécution de la mission prévue par l'article 8 du code des organismes de placement collectif tel que promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels arrêtés au 31-03-2014 et aux vérifications spécifiques en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession et la réglementation en vigueur.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas eu connaissance d'éléments pouvant affecter de façon significative la conformité des opérations à la réglementation en vigueur et la fiabilité des états financiers trimestriels au 31-03-2014, tels qu'annexés au présent avis.

Tunis, le 29 Avril 2014

Le Commissaire Aux Comptes :

**AMC Ernst & Young
Fehmi LAOURINE**

BILAN ARRETE au 31-03-2014

(exprimé en dinar Tunisien)

		31/03/2014	31/03/2013	31/12/2013
ACTIF				
AC1 - Portefeuille titres		847 384	841 648	842 935
Actions, valeurs assimilées et droits attachés	3.1	263 011	222 696	256 184
Obligations et valeurs assimilées	3.2	584 373	618 952	586 751
AC2 - Placements monétaires et disponibilités		213 815	237 317	211 924
Placements monétaires	3.4	206 123	226 150	205 740
Disponibilités		7 692	11 167	6 184
Total Actif		1 061 199	1 078 965	1 054 859
PASSIF				
PA1 - Opérateurs créditeurs	3.6	1 064	1 083	1 058
PA2 - Autres créditeurs divers	3.7	242	257	252
Total Passif		1 306	1 340	1 310
ACTIF NET				
CP1 - Capital	3.8	1 028 708	1 070 421	1 027 619
CP2 - Sommes distribuables		31 185	7 204	25 930
Sommes distribuables des exercices antérieurs		25 827	40	37
Sommes distribuables de l'exercice en cours		5 358	7 164	25 893
Actif Net		1 059 893	1 077 625	1 053 549
Total Passif et Actif Net		1 061 199	1 078 965	1 054 859

ETAT DE RESULTAT

Période du 01-01-2014 au 31-03-2014

(exprimé en dinar Tunisien)

		Période du 01-01-14 au 31-03-14	Période du 01-01-13 au 31-03-13	Période du 01-01-13 au 31-12-13
PR1 - Revenus du portefeuille titres	3.3	6 701	8 630	32 417
Dividendes		-	1 947	5 864
Revenus des obligations et valeurs assimilées		6 701	6 683	26 553
PR2 - Revenus des placements monétaires	3.5	2 041	1 909	7 730
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		8 742	10 539	40 147
CH1 - Charges de gestion des placements	3.10	-3 083	-3 143	-12 616
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		5 659	7 396	27 531
CH2 - Autres charges	3.8	-283	-299	-1 210
RESULTAT D'EXPLOITATION		5 376	7 097	26 321
PR4 - Régularisation du résultat d'exploitation		-18	67	-428
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		5 358	7 164	25 893
PR4 - Régularisation du résultat d'exploitation		18	-67	428
(annulation)				
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		5 293	-69	-24 368
Frais de négociation		-	-39	-179
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		-	3 214	13 868
RESULTAT NET DE LA PERIODE		10 669	10 203	15 642

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Période du 01-01-2014 au 31-03-2014

(exprimé en dinar Tunisien)

	Période du 01-01-14 au 31-03-14	Période du 01-01-13 au 31-03-13	Exercice clos le 31-12-13
AN1 - Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitations	10 669	10 203	15 642
Résultat d'exploitation	5 376	7 097	26 321
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	5 293	-69	-24 368
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres	-	3 214	13 868
Frais de négociation de titres	-	-39	-179
AN2 - Distribution de dividendes	-	-24 749	-24 749
AN3 - Transactions sur le capital	-4 325	19 267	-10 248
a / Souscriptions	-	20 458	264 903
Capital	-	20 197	262 483
Régularisation des sommes non distribuables	-	96	-653
Régularisation des sommes distribuables	-	165	3 073
b / Rachats	-4 325	-1 191	-275 151
Capital	-4 186	-1 164	-272 648
Régularisation des sommes non distribuables	-18	-	929
Régularisation des sommes distribuables	-121	-27	-3 432
Variation de l'actif net	6 344	4 721	-19 355
AN4 - Actif net			
Début de période	1 053 549	1 072 904	1 072 904
Fin de période	1 059 893	1 077 625	1 053 549
AN5 - Nombre d'actions			
Début de période	63 317	63 937	63 937
Fin de période	63 059	65 098	63 317
Valeur liquidative	16,808	16,554	16,639
AN6 - Taux de rendement annualisé (%)	4,12%	3,84%	1,45%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31-03-2014

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31-03-2014 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués des titres admis à la cote et des titres SICAV et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31-03-2014 ou à la date antérieure la plus récente pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative pour les titres SICAV.

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente, à leur valeur de marché.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et en bons de trésor sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition majoré des intérêts courus à la date de clôture.

2.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Note sur les actions et valeurs assimilées :

Les actions et valeurs assimilées totalisent au 31-03-2014 un montant de 263 011 DT et se détaillent comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31-03-2014	% de l'actif net
Actions	19 182	121 413	210 823	19,89%
Banque de Tunisie	2 000	3 601	18 222	1,72%
ENNAKL	2 000	21 400	19 454	1,84%
MAGASIN GENERAL	875	6 181	23 564	2,22%
Monoprix	1 800	6 111	45 000	4,25%
ONE TECH	8 000	52 000	54 792	5,17%
SFBT	2 300	11 585	35 318	3,33%
SYPHAX	1 900	19 000	12 336	1,16%
SOTIPAPIER	307	1 535	2 137	0,20%
Titres OPCVM	496	51 799	52 188	4,92%
CAP OBLIG SICAV	496	51 799	52 188	4,92%
Total	19 678	173 212	263 011	24,81%

Le détail des mouvements intervenus au niveau du portefeuille titres au cours du 1^{er} trimestre 2014 est le suivant :

Désignation du titre	Coût d'acquisition au 31-12-2013	Acquisition du trimestre	Cession du trimestre	Plus ou moins values réalisées
Actions	-	1 535	-	-
SOTIPAPIER	-	1 535	-	-

3.2- Note sur les obligations et valeurs assimilées

Les obligations et valeurs assimilées totalisent au 31-03-2014 un montant de 584 373 DT et se détaillent comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31-03-2014	% de l'actif net
Emprunts des sociétés	7 100	479 000	488 270	46,07%
ATL 2009/3	600	12 000	12 124	1,14%
ATL 2013-2	600	60 000	61 298	5,78%
Attijari Leasing 2009	1 000	100 000	100 796	9,51%
BTK 2012/1	700	60 000	61 137	5,77%
CHO COMPANY 2009	600	45 000	45 510	4,29%
CIL 2010/1	1 000	40 000	41 128	3,88%
HL 2010/1	1 300	52 000	53 717	5,07%
UIB 2009/1	500	40 000	41 323	3,90%
UIB 2011/1	500	40 000	41 086	3,88%
HL 2013/2	300	30 000	30 151	2,84%
Emprunts d'Etat :	100	95 850	96 103	9,07%
BTA 5,5% MARS 2011	100	95 850	96 103	9,07%
TOTAL	7 200	574 850	584 373	55,14%

Au cours du 1^{er} trimestre 2014, aucun mouvement n'est intervenu au niveau des emprunts des sociétés et des Bons du Trésor Assimilables.

3.3- Note sur les revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 6 701 DT pour la période allant du 01-01-2014 au 31-03-2014 et s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01-01-2014 au 31-03-2014	Période du 01-01-2013 au 31-03-2013	Exercice clos le 31-12-2013
Revenus des actions (dividendes)	-	1 947	5 864
Revenus des obligations et valeurs assimilées	6 701	6 683	26 553
Total	6 701	8 630	32 417

3.4- Note sur les placements monétaires

Les placements monétaires s'élèvent au 31-03-2014 à 206 123 DT et s'analysent comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31-03-2014	% de l'actif net
PLT010414507 ATB	55	55 000	55 556	5,24%
PLT280514507 ATB	150	150 000	150 567	14,21%
Total	205	205 000	206 123	19,45%

3.5- Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 2 041 DT pour la période allant du 01-01-2014 au 31-03-2014 et représentent le montant des intérêts courus et/ou échus au titre du premier trimestre 2014 sur les placements à terme. Ils s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01-01-2014 au 31-03-2014	Période du 01-01-2013 au 31-03-2013	Exercice clos le 31-12-2013
Revenus des placements à terme	2 041	1 909	7 730
Total	2 041	1 909	7 730

3.6- Note sur les opérateurs créditeurs

Ce poste comprend la somme due par SICAV SECURITY au gestionnaire COFIB CAPITAL FINANCE. Elle s'élève à 1 064 DT au 31-03-2014 contre 1 058 DT au 31-12-2013.

3.7- Note sur les autres créditeurs divers

Ce poste comprend les sommes dues au titre de la redevance du CMF, la TCL et la retenue à la source.

Le détail de ce poste est le suivant :

Désignation	Période du 01/01/14 au 31/03/14	Période du 01/01/13 au 31/03/13	Période du 01/01/13 au 31/12/13
TCL	8	19	7
Retenue à la source	144	147	155
Redevance CMF	90	91	90
Total	242	257	252

3.8- Note sur le capital

La variation de l'Actif Net de la période s'élève à 6 344 DT et se détaille comme suit:

Variation de la part Capital	1 090
Variation de la part Revenu	5 254
Variation de l'Actif Net	6 344

Les mouvements sur le capital au cours du 1^{er} trimestre 2014 se détaillent ainsi :

Capital au 01-01-2014

Montant:	1 027 619
Nombre de titres:	63 317
Nombre d'actionnaires :	65

Souscriptions réalisées

Montant:	-
Nombre de titres émis:	-
Nombre d'actionnaires nouveaux :	-

Rachats effectués

Montant:	-4 186
Nombre de titres rachetés:	258
Nombre d'actionnaires sortant:	4

Capital au 31-03-2014

Montant:	1 023 433 (*)
Nombre de titres:	63 059
Nombre d'actionnaires :	61

(*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital au 01-01-2014. La valeur du capital en fin de période est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de la période (du 01-01-2014 au 31-03-2014).

Ainsi la valeur du capital en fin de période est déterminée comme suit:

Capital sur la base part de capital de début d'exercice	1 023 433
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	5 293
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-
Frais de négociation	-
Régularisation des sommes non distribuables de la période	-18
Capital au 31-03-2014	1 028 708

3.9- Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire. Le total de cette charge au titre du premier trimestre 2014 s'élève à 3 083 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 01-01-2014 au 31-03-2014	Période du 01-01-2013 au 31-03-2013	Exercice clos le 31-12-2013
Frais de Gestion	3 083	3 143	12 616

Par ailleurs, il est à noter que la rémunération du dépositaire est à la charge du gestionnaire « COFIB CAPITAL FINANCE ».

3.10- Note sur les autres charges

Ce poste enregistre les charges relatives à la redevance versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net ainsi que celle relative à la charge TCL.

Désignation	Période du 01-01-2014 au 31-03-2014	Période du 01-01-2013 au 31-03-2013	Exercice clos le 31/12/2013
Redevance CMF	261	266	1 069
TCL	22	33	125
Autres charges	-	-	16
Total	283	299	1210